Gazette officielle du Québec

Partie 1

Avis juridiques

114e année

21 août 1982
No 34

Éditeur officiel
Québec

Gazette officielle du Québec

Partie 1
Avis juridiques

114e année
21 août 1982
No 34

Sommaire

Aménagement et l'urbanisme, Loi sur l' 6653
Associations coopératives, Loi sur les 6653
Avis divers 6654
Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil, Loi sur le 6656
Code de procédure civile 6660
Compagnies, Loi sur les 6627-6661
Compagnies étrangères, Loi sur les 6650
Curatelle publique, Loi sur la 6665
Déclarations des compagnies et sociétés, Loi sur les 6651
Financement des partis politiques, Loi régissant le 6666
Ministères, Avis concernant les 6667
Proclamation(s) 6692
Renseignements sur les compagnies, Loi concernant les 6652
Services de santé et les services sociaux, Loi sur les 6693
Société d'habitation du Québec, Loi sur la 6694
Soumissions, Demandes de 6695
Syndicats professionnels, Loi sur les 6697
Vente(s) par licitation 6697
Vente(s) par shérif 6698
Vente(s) pour taxes 6729

Dépôt légal — 1er trimestre 1968
Bibliothèque nationale du Québec
© Éditeur officiel du Québec, 1982

AVIS AUX ANNONCEURS

La *Gazette officielle du Québec* est le journal par lequel le Gouvernement du Québec rend ses décisions officielles. Elle est publiée en deux éditions distinctes. La première, intitulée « Avis juridiques », est publiée au moins à tous les samedis; la deuxième, intitulée « Lois et règlements », est publiée en français et en anglais au moins à tous les mercredis.

Contenu :
La Partie 1 de la *Gazette officielle* contient les avis juridiques dont la publication est requise par des lois ou des règlements ou encore par le gouvernement. Elle est publiée en français seulement. On peut retrouver une liste des différents avis qu'elle contient en consultant la page sommaire de chaque édition.

Les avis doivent contenir le minimum d'information requis par les lois et règlements qui régissent leur publication. On peut se référer à la *Gazette officielle* pour y retrouver des avis déjà publiés et les utiliser comme modèles. Les avis doivent être dactylographiés dans la forme prescrite pour publication à la *Gazette officielle*. Les annonceurs doivent fournir une lettre d'accompagnement indiquant clairement leurs nom et adresse, numéro de téléphone et le nombre de publications requis pour chaque avis.

Conditions générales :
Les manuscrits doivent être reçus au bureau de la *Gazette officielle* au plus tard à 16 h, le vendredi précédant la semaine de publication. Les avis reçus après cette date seront reportés à l'édition subséquente. De plus, l'Éditeur officiel du Québec se réserve le droit de retarder ou de refuser la publication de certains documents, à cause de leur longueur, de leur mauvaise formulation ou pour toute autre raison d'ordre administratif.

Dans les cas de publications urgentes (les ventes pour taxes de janvier sont traitées différemment) et des avis comportant des difficultés particulières au plan de la composition ou de la normalisation de la copie, les annonceurs sont priés de prendre arrangement en s'adressant par téléphone au numéro 418-643-5195 ou par écrit à l'adresse ci-dessous. À noter que nous ne pouvons réserver d'espace en vue d'une publication.

Pour les avis de ventes pour taxes devant être publiés deux fois en janvier, les textes doivent être reçus dans les cinq (5) premiers jours ouvrables de l'année pour en assurer la publication selon les exigences de la loi. Après cette date, ils seront retournés aux annonceurs.

Les frais de publication sont payables à l'avance et doivent être acquittés sous forme de mandat ou par chèque émis à l'ordre du ministre des Finances.

Toute demande d'annulation doit être faite par écrit et être reçue avant l'heure de tombée. Les frais déjà encourus sont facturés à l'annonceur à qui l'on rembourse tout montant versé en trop.

Si une erreur typographique se glisse dans une première publication, les intéressés sont priés d'en aviser le responsable de la *Gazette officielle* avant la seconde publication pour éviter des frais supplémentaires. Les demandes de corrections au texte original doivent aussi être reçues par écrit avant l'heure de tombée.

Tarif des annonces et abonnements :

1° Tarif d'abonnement

Le prix de l'abonnement annuel de cette édition est de 45 $ par année.

2° Tarifs spéciaux

L'abonnement annuel ne comprend pas la liste des titulaires de licence requise en vertu de la Loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction (L.R.Q., c. Q-1).

Ces publications font l'objet d'une vente au numéro séparé à un tarif maximal de 30 $ l'exemplaire.

3° Tarif de vente au numéro séparé

Les numéros séparés de la *Gazette officielle du Québec*, sauf la publication mentionnée au paragraphe 2°, se vendent au prix de 4 $ l'exemplaire.

4° Tarif de publication

a) Le tarif de publication est de 0,60 $ la ligne agate quel que soit le nombre de parutions.

b) Malgré le paragraphe *a*, le tarif de publication des avis de ventes pour taxes, autre que la première parution, est de 0,40 $ la ligne agate.

5° Tarif de traduction

Le tarif de traduction est de 20 $ les 100 mots.

6° Tarif pour les feuilles volantes

Le prix de vente pour les feuilles volantes est de 6 $ la douzaine.

Les demandes de publication d'avis doivent être adressées comme suit :

Georges Lapierre
Service de la Gazette officielle
1283, boul. Charest ouest
Québec G1N 2C9
Téléphone : (418) 643-5195

Toute correspondance concernant les abonnements ou tirés-à-part doit être adressée à :

Direction générale des publications gouvernementales
Service de la diffusion des publications
1283, boul. Charest ouest
Québec G1N 2C9
Téléphone : (418) 643-5150

L'ÉDITEUR OFFICIEL DU QUÉBEC

AVIS JURIDIQUES

Compagnies (Partie 1) — Loi sur les

Changement de dénomination sociale (Article 21)

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'il a approuvé les règlements de changement de la dénomination sociale de chacune des corporations suivantes:

Ancienne dénomination sociale et sa version	Nouvelle dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation
MURRAY G. BULGER & ASSOCIÉS (QUÉBEC) LTÉE 1332-5899	BOUDREAULT, PRIMEAU INC.	69 06 20
CLUB DE GYMNASTIQUE DE CHAMBLY INC. 1631-2928	GYMBLY	78 11 14
CORPORATION D'ARTISTES-PEINTRES DE LANAUDIÈRE 1844-7029	CORPORATION DES CRÉATEURS EN ARTS VISUELS DE LANAUDIÈRE	81 03 27
LES FÊTES DU TRAIT-CARRÉ DE CHARLESBOURG 1364-4471	LES FÊTES FORAINES DE CHARLESBOURG	75 07 03
BETH JACOB SCHOOL 1295-3113	ÉCOLE BETH JACOB ..... *BETH JACOB SCHOOL*	54 12 03
MOTOPOMPES J.C.R. INC. ..... *J.C.R. MOTOR PUMPS INC.* 1503-1438	COMPRESSEUR VALV-ALL INC. ..... *VALV-ALL COMPRESSORS INC.*	76 06 08
MOUNT-VERNON INVESTMENT CORP. 1298-8259	IMPORTATION ET EXPORTATION LINCO INC. *LINCO IMPORT EXPORT INC.*	59 05 13
VULCAIN ALARME & INCENDIE INC. 1202-3651	VULCAIN ALARME INC.	68 02 29

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

20593-o

Changement de siège social (Article 87)

Avis est donné que chacune des corporations ci-après indiquées a changé son siège social de la façon suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Nouvelle adresse du siège social
CAMP MUSICAL ACCORD PARFAIT INCORPORÉE 1228-6167	70 07 30	1492, chemin Gomin, Sillery
CHERRY RIVER CHALETS INC. 1244-7132	66 10 24	55, rue St-Paul ouest, Montréal
HENVEST INC. 1125-6518	59 11 30	614, avenue Belmont, Westmount
REMBOURRAGE OUELLETTE INC. 1127-8777	60 07 11	552, 89e Avenue, Laval

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

20593-o

Changement du nombre d'administrateurs (Article 87)

Avis est donné que chacune des corporations ci-après indiquées a modifié le nombre de ses administrateurs de la façon suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Nouveau nombre d'administrateurs
CALOIL INC. 1109-9025	63 08 28	7
LE COMITÉ SOCIO-CULTUREL ET SPORTIF DE ST-ISIDORE INC. 1623-7554	78 02 23	7
CORPORATION MARBROOKE 1115-4242	64 01 13	3
LA GARDERIE DE ST-ANACLET 1645-9273	80 08 29	10
GARDERIE LES TOUCHE-A-TOUT 1510-3625	78 04 20	7
PLACEMENTS LAVIGNON INC. 1476-8725	77 04 22	3
PRO-SERVEX INC. 1637-2211	79 06 22	5

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Nouveau nombre d'administrateurs
SKW CANADA INC. 1369-0722	74 07 19	8
TERMINAL NEPCO INC. 1277-4998	58 04 18	7

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

20593-o

Dissolution (Article 28)

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'il a accepté de dissoudre chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de dissolution
BRINS DE FOLIE INC. 1644-9340	80 06 06	82 08 28
COURS CHÂTEAUBRIAND INC. 1245-5598	69 11 21	82 08 21
E.V.A. CONSTRUCTION INC. 1229-7800	68 07 19	82 08 28
FERME G. M. L. & G. JUNEAU INC. 1640-4295	79 12 17	82 08 14
LA LIGUE ANTITUBERCULEUSE DE MONTRÉAL, INC. 1341-4602	43 02 23	82 08 28
REGROUPEMENT DES MOUVEMENTS POPULAIRES DE TÉMISCAMINGUE 1467-5599	76 11 29	82 08 21
MICHEL ST-JEAN & FILS INC. 1635-8053	79 04 27	82 08 14
SENNETERRE MINI-GOLF INC. 1263-6486	72 02 29	82 08 21
LE SERVICE AMBULANCIER DE MAGOG INC. 1231-9349	71 05 25	82 09 03
SIX INC. 1284-4122	58 10 08	82 09 03
SUPRADUR DU CANADA INC. 1341-5708	73 10 12	82 08 21
TRANSPORT CAMILLE DIONNE INC. 1466-8370	76 05 05	82 08 28

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

20593-o

Établissement ou changement du domicile légal (Article 32)

Avis est donné que la corporation ci-après indiquée a établi son domicile légal ou l'a changé de la façon suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Domicile légal
CLUB NAUTIQUE KANASUTA BOAT CLUB INC. 1377-1639	50 11 07	32, Churchill, Noranda

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

20593-o

Lettres patentes supplémentaires

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'il a accordé des lettres patentes supplémentaires à chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
CHERRY RIVER CHALETS INC. 1244-7132	66 10 24	82 07 27	De la dénomination sociale: LES CHALETS DE CHERRY-RIVER INC.
COLLÈGE SAINT-BERNARD 1329-5019	67 10 31	82 05 25	Des dispositions
LE COMITÉ SOCIO-CULTUREL ET SPORTIF DE ST-ISIDORE INC. 1623-7554	78 02 23	82 07 15	1) De la dénomination sociale: CENTRE SOCIO-CULTUREL ET SPORTIF DE ST-ISIDORE INC.; 2) de la valeur des biens immobiliers
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE LA MONTAGNE 1276-3884	69 01 23	82 07 26	Des objets
JOSEPH AUTO PARTS LTD. 1348-0207	72 05 26	82 07 30	De la dénomination sociale: JOSEPH SPORTS ET PIÈCES D'AUTOS INC.

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

20593-o

Compagnies (Partie 1A) — Loi sur les

Délivrance d'un certificat de constitution

Le directeur donne avis qu'il a délivré un certificat de constitution à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
AGENCE D'AFFRÈTEMENT AÉRIEN (1982) INC. *AIR CHARTERS (1982) INC.* 1859-9449	82 07 23	Montréal
AIR S.M. INC. 1860-0734	82 07 29	Roberval
LES AMÉLIORATIONS DUTREMBLE INC. 1859-7880	82 07 20	Joliette
LES ATELIERS-SOI INC. 1860-0825	82 07 29	Longueuil
L'ATOUT PRIX INC. 1859-9753	82 07 21	Saint-François
AUTOBUS ST-GEORGES LTÉE 1859-7179	82 07 26	Beauce
BAR-CHALET ST-JÉRÔME INC. 1859-9571	82 07 26	Terrebonne
BENIHANA GRILLADES JAPONAISES LTÉE *BENIHANA JAPANESE STEAK HOUSE LTD.* 1859-9696	82 07 26	Montréal
LA BOÎTE À TEXTES INC. 1859-7302	82 07 29	Québec
LA BOUTIQUE AUDACE INC. 1859-9407	82 07 22	Québec
LA BOUTIQUE CLARISSE (1982) INC. 1860-0361	82 07 26	Joliette
BOUTIQUE JOSÉPHINE INC. 1860-0569	82 07 27	Québec
BOUTIQUE KARIN KLASSICS (1982) INC. 1859-9258	82 07 21	Montréal
LE BRAS D'EDMOND INC. 1859-7252	82 07 28	Québec
G. BRODEUR & FILS MUR SEC INC. *G. BRODEUR & SONS DRY WALL INC.* 1859-9761	82 07 21	Laval

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
C.E.P. LOCATION INC. 1859-9688	82 07 26	Québec
CAFÉ LA MÉDITERRANÉE INC. 1859-7211	82 07 27	Québec
CAMIONNAGE LUCIEN CLOUTIER INC. 1860-0502	82 07 27	Rouyn-Noranda
CAPCON LTÉE 1859-9241	82 07 20	Montréal
CAPRICE ANIMAL INC. 1859-7617	82 07 16	Longueuil
CARROSSIER DE LA SEIGNEURIE INC. 1859-9613	82 07 26	Terrebonne
CENTRE AUTOMOBILE BANNANTYNE INC. 1860-0882	82 07 29	Montréal
CHAREST & ROBERT INC. 1860-0635	82 07 28	Montréal
CHAUFFAGE J. DUBAERE INC. 1859-3285	82 07 02	Beauharnois
CINÉ II (1982) LTÉE 1860-0460	82 07 27	Montréal
CIRCUIT PETITE-NATION LTÉE 1860-0403	82 07 27	Hull
COFFRES-FORTS G.B. LTÉE 1859-9530	82 07 23	Saint-François
COFISC INC. 1859-7278	82 07 29	Québec
COLLECTION DALIA ROCK FOREST LTÉE 1860-0817	82 07 29	Saint-François
COPIE EXPRESS GRANBY INC. 1859-9480	82 07 22	Bedford
COSMOLAB 2000 (1982) INC. 1858-6826	82 06 10	Québec
PIERRE COUTU INC. 1860-0437	82 07 27	Montréal
RÉGENT COUTURE INC. 1860-0536	82 07 27	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
CRÉATION IN INC. *IN CREATION INC.* 1859-5884	82 07 14	Montréal
LUC DÉRY TERRASSEMENT INC. 1860-0320	82 07 26	Saint-Hyacinthe
DIRECTEMENT DU PROPRIÉTAIRE A.T. INC. 1859-9324	82 07 22	Abitibi
LES DISTRIBUTIONS J. P. M. INC. 1860-0304	82 07 26	Québec
LES DISTRIBUTIONS JARODE INC. 1859-7203	82 07 27	Québec
ÉBÉNISTERIE 3333 INC. 1860-0742	82 07 29	Montréal
LES ÉCURIES CLAU-MAR INC. 1859-9068	82 07 21	Québec
LES ENTREPRISES DU BONHOMME SEPT HEURES INC. 1860-0726	82 07 28	Montréal
LES ENTREPRISES H. ET M. LAVALLÉE INC. *H. AND M. ENTERPRISES LAVALLÉE INC.* 1860-0643	82 07 28	Mingan
LES ENTREPRISES MARTEL ET ALVAREZ INC. 1859-7161	82 07 26	Québec
LES ENTREPRISES NOR-RO LTÉE 1859-9472	82 07 23	Montréal
LES ENTREPRISES TOURISTIQUES MIN-A-WAN INC. *MIN-A-WAN TOURIST ENTERPRISES INC.* 1859-9464	82 07 23	Abitibi
FERME ANNE-MARIE RIVIER (ALCOOLIQUES-TOXICOMANES) INC. 1859-7559	82 07 16	Abitibi
FERME PORCINE L.V. INC. 1860-0346	82 07 26	Beauce
LES FERMES B.L. INC. 1860-0650	82 07 28	Saint-Hyacinthe
LE FESTIVAL DES MASCOTTES DU QUÉBEC INC. 1859-7146	82 07 26	Longueuil
FLORALIE RICHELIEU INC. 1859-5827	82 07 14	Saint-Hyacinthe
LUCIEN FOURNIER & FILS INC. 1859-7344	82 07 30	Montmagny

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
FRUITERIE POMMES DE PIN INC. 1860-0577	82 07 28	Montréal
G. DU BEAU PROMO-JEANS INC. 1859-7757	82 07 19	Arthabaska
GARIBEC INC. 1859-9415	82 07 22	Longueuil
GENGAZ INC. 1860-0486	82 07 27	Trois-Rivières
GESTION AIMÉ LEDUC INC. 1859-9639	82 07 26	Beauharnois
GESTION B.L.M. INC. 1859-7310	82 07 29	Québec
GESTION BERCO INC. 1860-0593	82 07 28	Laval
GESTION DAVIDSON INC. 1860-0700	82 07 28	Québec
GESTION DENIS BERNARD INC. 1859-9670	82 07 26	Saint-Hyacinthe
GESTION LOUDOR INC. 1860-0858	82 07 29	Saint-Maurice
GESTION MICHEL FAGUY INC. 1859-7187	82 07 26	Québec
GESTION MICHEL LEGRIS INC. 1859-9332	82 07 22	Beauharnois
GESTION NOVY INC. 1860-0999	82 07 30	Montréal
G. GOSSELIN ASSURANCES LTÉE 1860-0767	82 07 29	Montréal
LE GRAIN DE BLÉ INC. 1860-0874	82 07 29	Québec
RAYMONDE HOUDE INC. 1860-0429	82 07 27	Terrebonne
L'IDÉE QUI MARCHE INC. 1859-9605	82 07 26	Saint-Hyacinthe
LES IMMEUBLES CÂLAR INC. 1859-9357	82 07 22	Gaspé
IMMEUBLES FRANDAN INC. 1859-9589	82 07 26	Terrebonne

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
IMMEUBLES MONTRÉAL SUD INC. 1859-9498	82 07 21	Longueuil
IMPORT ET EXPORT NELSON INC. *NELSON IMPORT-EXPORT INC.* 1860-0338	82 07 26	Montréal
IMPRIMERIE FRANÇOIS MARTEL INC. 1859-7856	82 07 20	Beauharnois
LES INDUSTRIES DU DÉCOR GUILBAULT INC. 1859-9563	82 07 26	Laval
LES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES MARTALEX LTÉE 1859-7138	82 07 26	Bonaventure
LES INVESTISSEMENTS A.D. INC. 1860-0445	82 07 27	Saint-Hyacinthe
J.S. COMMUNICATION MONTRÉAL INC. 1859-2915	82 06 30	Montréal
JAMENI INC. 1859-7260	82 07 29	Québec
KEDE DISTRIBUTION INC. 1860-0395	82 07 23	Montréal
LALIBERTÉ, LANCTOT, MORIN & ASSOCIÉS LTÉE 1860-0452	82 07 27	Montréal
LA LETTRE CORPORATIVE (1982) INC. *THE CORPORATE LETTER (1982) INC.* 1860-0627	82 07 28	Québec
LES LEVÉS DE CONSTRUCTION DU QUÉBEC INC. 1859-7377	82 07 30	Québec
LIBRAIRIE GUTENBERG INC. 1859-9522	82 07 23	Montréal
BRENT MACDONALD INC. 1859-2311	82 06 25	Montréal
MAISON APOLLOPIZ INC. 1859-7245	82 07 28	Québec
MARCHÉ CHARETTE ET PAQUIN INC. 1860-0494	82 07 27	Terrebonne
MARCHÉ G. BISSON INC. 1860-0478	82 07 27	Longueuil
J.-P. MILETTE INC. 1860-0353	82 07 26	Richelieu

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
1859-7153 QUÉBEC INC. 1859-7153	82 07 26	Québec
1859-7229 QUÉBEC INC. 1859-7229	82 07 27	Québec
1859-7294 QUÉBEC INC. 1859-7294	82 07 29	Montmagny
1859-7971 QUÉBEC INC. 1859-7971	82 07 21	Kamouraska
1859-9027 QUÉBEC INC. 1859-9027	82 07 21	Saint-François
1859-9209 QUÉBEC INC. 1859-9209	82 07 22	Longueuil
1859-9217 QUÉBEC INC. 1859-9217	82 07 22	Longueuil
1859-9225 QUÉBEC INC. 1859-9225	82 07 22	Montréal
1859-9233 QUÉBEC INC. 1859-9233	82 07 22	Longueuil
1859-9266 QUÉBEC INC. 1859-9266	82 07 22	Saint-Hyacinthe
1859-9274 QUÉBEC INC. 1859-9274	82 07 22	Kamouraska
1859-9282 QUÉBEC INC. 1859-9282	82 07 22	Kamouraska
1859-9431 QUÉBEC INC. 1859-9431	82 07 23	Montréal
1859-9456 QUÉBEC INC. 1859-9456	82 07 23	Montréal
1859-9555 QUÉBEC INC. 1859-9555	82 07 26	Beauharnois
1859-9621 QUÉBEC INC. 1859-9621	82 07 26	Beauce
1859-9647 QUÉBEC INC. 1859-9647	82 07 26	Rimouski
1859-9654 QUÉBEC INC. 1859-9654	82 07 26	Rimouski
1859-9662 QUÉBEC INC. 1859-9662	82 07 26	Rimouski

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
1859-9779 QUÉBEC INC. 1859-9779	82 07 21	Longueuil
1859-9811 QUÉBEC INC. 1859-9811	82 07 26	Saint-Hyacinthe
1860-0528 QUÉBEC INC. 1860-0528	82 07 27	Saint-François
1860-0551 QUÉBEC INC. 1860-0551	82 07 27	Montréal
1860-0619 QUÉBEC INC. 1860-0619	82 07 28	Chicoutimi
1860-0668 QUÉBEC INC. 1860-0668	82 07 28	Rimouski
1860-0676 QUÉBEC INC. 1860-0676	82 07 28	Québec
1860-0775 QUÉBEC INC. 1860-0775	82 07 29	Montréal
1860-0783 QUÉBEC INC. 1860-0783	82 07 29	Montréal
1860-0791 QUÉBEC INC. 1860-0791	82 07 29	Montréal
1860-0809 QUÉBEC INC. 1860-0809	82 07 29	Montréal
1860-0833 QUÉBEC INC. 1860-0833	82 07 29	Chicoutimi
1860-0841 QUÉBEC INC. 1860-0841	82 07 29	Chicoutimi
1860-0916 QUÉBEC INC. 1860-0916	82 07 29	Montréal
MONSIEUR PEPPÉRONI LTÉE 1860-2029	82 07 30	Laval
MOTEL MOREAU (1982) INC. 1859-7195	82 07 26	Roberval
AU PALAIS DE L'ADRESSE INC. 1860-0411	82 07 27	Laval
PÉPINIÈRE DESBOIS INC. 1860-0932	82 07 29	Québec
PLACEMENTS DES CHUTES INC. 1859-7120	82 07 23	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
PLACEMENTS E.G.K. LTÉE 1860-0544	82 07 27	Québec
LES PLACEMENTS NORMAND LAVERDIÈRE INC. 1859-7336	82 07 30	Arthabaska
LE PLAN BERNARD INC. 1860-0718	82 07 28	Québec
PLOMBERIE F. LAVOIE INC. 1860-0759	82 07 29	Montréal
PLOMBERIE GUILLEMETTE INC. 1860-0866	82 07 29	Trois-Rivières
PRODUITS ÉTANCHES POUR LA PROTECTION DU SOL (P.E.P.S.) INC. 1860-2011	82 07 30	Longueuil
LES PRODUITS LAITIERS J.E. CARON INC. 1860-0940	82 07 29	Saint-Hyacinthe
QUINCAILLERIE DE LÉRY INC. 1859-9506	82 07 23	Beauce
LES RÉNOVATIONS TREMBLAY ET FRÈRES INC. 1859-9597	82 07 26	Longueuil
RÉPARATION D'APPAREILS PHOTOGRAPHIQUES L'ATELIER PLUS INC. 1860-2003	82 07 30	Terrebonne
RESTAURANT LE COUSIN ANTONIO INC. 1860-0585	82 07 28	Joliette
RESTAURANT LE GROS PIERROT INC. 1859-9001	82 07 21	Laval
RIVIERA SERVICES À L'ENTREPRISE LTÉE 1859-7922	82 07 19	Laval
SANS INTERMÉDIAIRE INC. 1859-7237	82 07 27	Québec
SCIERIE BERTRAND & OUELLET LTÉE 1860-0387	82 07 26	Montmagny
LA SECRÉ-TECH D.Q. INC. 1859-9423	82 07 22	Saint-Hyacinthe
LES SERVICES MULTIPLES TRAPU INC. 1859-7286	82 07 29	Québec
SOCIÉTÉ D'INFORMATIQUE CHAMPLAIN INC. 1859-7773	82 07 19	Bedford

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE G.T. INC. 1860-0908	82 07 29	Roberval
MICHEL THOMAS INC. 1859-9373	82 07 22	Drummond
VÉLI TECH INC. 1859-7112	82 07 23	Québec
LA VIRÉE INC. 1859-9340	82 07 22	Joliette

20593-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Délivrance d'un certificat de continuation

Le directeur donne avis qu'il a délivré un certificat de continuation à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
ACOUSTIQUE R.P.M. INC. 1631-7265	78 11 27	82 07 20	
ALIMENTATION G.D. INC. 1477-8492	77 05 19	82 07 28	
LES AMÉNAGEMENTS SAGLAC INC. 1475-2034	77 03 14	82 07 26	
AMEUBLEMENTS DOMICILE Y.A.N. INC. 1335-7793	72 09 18	82 07 30	
LES ATELIERS MAURICE BOURBONNAIS LTÉE 1505-6237	76 11 12	82 07 22	
AUTOS J.M. BOLDUC INC. 1184-5328	66 12 28	82 07 26	
BEAUMARCHÉ INC. 1109-3531	66 07 06	82 07 27	
BELL (CLAIRE) INC. 1114-5190	46 10 15	82 07 27	
P.-A. BÉRUBÉ, LIMITÉE 1190-6567	63 07 26	82 07 23	

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
LES BOIS D'ENTRELACS INC. 1631-2860	78 11 13	82 07 21	
LES BOÎTES ST-JEAN INC. 1466-7802	76 05 03	82 07 30	
LES BREUVAGES DE L'ESTRIE INC. 1363-4209	75 10 24	82 07 26	
J.-N. BROCHU INCORPORÉE 1185-9576	61 02 16	82 07 26	
CAISSE ENREGISTREUSE DE BEAUCE INC. 1364-8506	75 07 24	82 07 21	PLACEMENTS VÉRIMARC LTÉE
C.A. CAYOUETTE LTÉE 1640-6829	80 01 01	82 07 28	
CENPRO INC. 1633-6455	79 02 23	82 07 29	
CENTRE AVICOLE LAURIER LTÉE 1235-4924	61 04 28	82 07 20	
CENTRE MÉTROPOLITAIN DU CAMION INC. 1125-1964	67 01 25	82 07 26	
CLINIQUE DE PHYSIOTHÉRAPIE DES LAURENTIDES INC. 1348-4191	72 08 16	82 07 26	
CLUB DE GOLF DE SHAWBRIDGE INC. . 1152-5508	27 11 24	82 07 21	
LA COMPAGNIE DE PLACEMENT J.M.R. THOMSON LTÉE 1370-9886	75 01 16	82 07 21	
COMPAGNIE DE TAPIS DU QUÉBEC LTÉE 1352-1471	61 10 18	82 07 26	
CONSTRUCTION CUNIAL INC. 1170-1992	67 06 21	82 07 23	CONSTRUCTION AGIRCO LTÉE
CURZI & ASSOCIÉS INC. 1250-6325	69 09 07	82 07 22	
LES DISTRIBUTIONS R.D.L. INC. 1640-5714	80 01 01	82 07 27	
DOMICILEX INC. 1362-1529	75 03 05	82 07 26	

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
LES ÉDITIONS DE LA COMPÉTITION, INC. 1248-2220	64 10 16	82 07 19	
ÉLECTRONIQUE MATTEAU INC. 1331-4455	73 01 25	82 06 04	
EMBOSS-O-PRESTIGE LTÉE 1139-2743	61 03 27	82 07 27	1139-2743 QUÉBEC INC.
ENTREPOSAGE D'APPAREILS AUTOMOTEURS AMCAN INC. 1336-1290	73 01 17	82 07 26	
LES ENTREPRISES A. LABBÉ INC. 1168-9239	62 10 23	82 07 29	
LES ENTREPRISES D'ÉLECTRICITÉ D. BOLDUC INC. 1502-9044	76 04 05	82 07 20	
LES ENTREPRISES DONALGE LTÉE 1254-0761	69 12 31	82 07 20	
LES ENTREPRISES GÉRARD AMPLEMAN INC. 1463-2376	75 11 24	82 07 28	ENTREPRISES GER-AN INC.
ÉPICERIE STE-JULIENNE INC. 1624-0434	78 03 02	82 07 23	PAVILLON ANDRÉ ÉTHIER INC.
FERGO LTÉE 1465-1632	76 02 26	82 07 28	
FERMES LEUTWYLER INC. 1632-5250	78 12 28	82 07 28	
FOLOGEX LTÉE 1234-3125	62 04 30	82 07 13	
FONDATIONS LAVALTRIE INC. 1638-1923	79 08 13	82 07 20	
GARAGE JEAN-MARIE BÉDARD INC. 1464-7291	76 02 13	82 07 26	
HÔTEL LES SAPINS VERTS INC. 1283-4727	71 12 21	82 07 21	LES PLACEMENTS PIERRE MARSOLAIS INC.
IMMEUBLES G.D.S. INC. 1361-0035	74 12 27	82 07 28	
LES IMMEUBLES QUEBAL LTÉE 1368-8452	74 06 28	82 07 21	
LES INVESTISSEMENTS FABRO LTÉE 1258-6095	66 01 20	82 07 26	

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
N. JODOIN LTÉE 1268-8248	65 03 24	82 07 27	
KIROVAC INC. 1511-1925	78 02 17	82 07 21	
LIDEC INC. 1636-7500	79 06 01	82 07 21	
LITERIE DIAMANT LTÉE 1462-9141	75 11 05	82 07 26	
LOCATION ITEK CANADA LIMITÉE 1351-3098	73 11 23	82 07 26	
LOCATION MERCIER INC. 1329-8609	73 03 12	82 05 20	
M L LITHO INC. 1211-1043	71 07 16	82 07 22	
MABEC LIMITÉE 1323-9538	72 05 29	82 07 23	
MAISON ÉMILE ANCTIL INC. 1209-5352	71 01 20	82 07 27	PLACEMENT ÉMILE ANCTIL INC.
MARCHÉ W. EDGAR BOURASSA INC. 1480-3290	75 10 10	82 07 13	
MARVEL KNITTING CO. LTD. 1115-1461	64 12 15	82 07 16	TRICOT MARVEL LTÉE *MARVEL KNITTING CO. LTD.*
LAURENT MERCIER INC. 1461-7195	75 09 12	82 07 22	
GILLES NADEAU, ENTREPRENEUR GÉNÉRAL LTÉE 1508-9535	77 11 25	82 07 16	
LES PAVAGES MICHEL LECLERC & FRÈRES INC. 1623-7059	78 02 22	82 07 26	
PAYSAGISTE M. MILLETTE INC. 1503-9753	76 06 22	82 07 26	
LES PAYSAGISTES MIRABEL LTÉE 1331-6286	73 04 04	82 07 20	
ANDRÉ PICHÉ, TAILLEUR INC. 1364-5213	75 07 07	82 06 22	
PIÈCES POUR AUTOMOBILES FOREIGN (1972) INC. 1336-9723	72 11 22	82 07 21	

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
LES PLACEMENTS GASPAR LTÉE 1119-6722	64 04 28	82 07 26	
PLOMBERIE ST-MICHEL (1964) INC. 1118-0908	64 06 30	82 07 20	
PRIMONOR INC. 1644-1859	80 04 30	82 07 20	
LES PRODUITS AGROB INC. 1367-3116	74 03 20	82 07 19	
LES PROMOTIONS INDUSTRIELLES QUÉBÉCOISES INC. 1632-1614	78 12 11	82 07 21	
RESTAURANT ÉLITE INC. 1159-7309	69 01 07	82 07 16	
RESTAURATION G.R. INC. 1477-5977	77 05 12	82 07 16	
A. RODRIGUE & FILS INC. 1233-9297	71 12 31	82 07 21	F.H. RODRIGUE INC.
SERVICE DE TRAVERSIER MASSON CUMBERLAND INC. 1347-5223	73 11 12	82 07 22	
SOCIÉTÉ DES IMMEUBLES KERVIN LTÉE 1269-8270	65 04 13	82 07 21	
LA SOCIÉTÉ DES PUBLICATIONS SATELLITES INC. 1137-8387	65 09 13	82 07 20	
LA SOCIÉTÉ LESSARD ET FILS INC. 1126-6459	64 05 13	82 07 20	
STATION-SERVICE J.D.L. INC. 1641-7313	80 02 19	82 07 27	
LES TEXTILES MONDOR INC. 1137-2463	69 02 21	82 07 26	
TRIPAR INC. 1116-9786	52 01 09	82 07 21	
VARIÉTÉS G.M.R. INC. 1362-8177	75 04 09	82 07 26	
VERITOR INC. 1508-3140	77 11 03	82 07 27	

20593-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Délivrance d'un certificat de fusion

Le directeur donne avis qu'il a délivré un certificat de fusion à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Dénomination sociale des compagnies fusionnées	Date de fusion	District judiciaire
ÉQUIPEMENT G.B.H. INC. 1859-7385	LES INDUSTRIES F.D. INC. ..... ÉQUIPEMENT G.B.H. INC.	82 07 30	Québec

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

20593-o

Délivrance d'un certificat de modification

Le directeur donne avis qu'il a délivré un certificat de modification à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de la modification	Modification
LES ARTISANS RÉNOVATEURS ET DÉCORATEURS DU QUÉBEC ET ASSOCIÉS INC. 1846-8397	81 05 26	82 06 22	Du district: Laval
AUTOMOBILES LANTHIER & LALONDE INC. 1105-6108	60 12 30	82 07 19	Du capital-actions
J. OMER BOIVIN & FILS LTÉE 1177-4783	69 01 09	82 06 23	De la dénomination sociale: SUPERMARCHÉ BOIVIN INC.
BOUTIQUE DE LA RÉNOVATION VINYLCO INC. 1849-8956	81 08 28	82 07 21	De la dénomination sociale: LA BOUTIQUE DE PORTES & FENÊTRES VINYLCO INC. *BOUTIQUE FOR DOORS & WINDOWS VINYLCO INC.*
BOUTIQUE ROCHABELLE INC. 1632-1499	78 12 11	82 07 26	Du capital-actions
CHARCUTERIE LUCERNE INC. 1478-5331	77 06 08	82 07 26	De la dénomination sociale: LA BOULANGERIE DES FRÈRES MIHALY INC.
DEN-COIF INC. 1859-3301	82 07 02	82 07 20	De la dénomination sociale: COIF-DEN INC.
DISMAT INC. 1128-0898	66 03 15	82 07 20	1) Du capital-actions; 2) des dispositions.
LES ENTREPRISES J.A.R.M. LUSSIER INC. 1849-4153	81 08 12	82 07 15	1) De la dénomination sociale: 1849-4153 QUÉBEC INC.; 2) du district: Terrebonne; 3) du nombre des administrateurs: 5.

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de la modification	Modification
FERME JOMABER INC. 1857-6405	82 04 30	82 07 29	1) De la dénomination sociale: LES PLACEMENTS JOMABER INC.; 2) du capital-actions.
ROLAND FONTAINE LTÉE 1174-5379	61 11 30	82 07 26	Du capital-actions
GARAGE ÉMILE LABBÉ INC. 1853-9213	82 01 01	82 07 21	Du capital-actions
LE GAZ PROVINCIAL DU NORD QUÉBEC LTÉE 1159-5592	56 03 12	82 07 23	Du capital-actions
GELCO LORAIN INC. 1856-5408	82 04 01	82 07 23	Du capital-actions
GESTION JACQUES BUTEUX INC. 1645-3474	80 06 11	82 07 26	Du capital-actions
GESTION RELAQ INC. 1648-5005	80 10 24	82 07 26	Du capital-actions
LES HUILES GINGRAS & RIENDEAU INC. 1849-6968	81 08 21	82 07 30	1) Du capital-actions; 2) des dispositions.
L.R. INVENTAIRE INC. 1845-9834	81 04 30	82 07 26	Du nombre des administrateurs: 2
LES LABORATOIRES BIO-RECHERCHES LTÉE 1238-9177	65 03 11	82 07 26	De la dénomination sociale: LABORATOIRES BIO-RECHERCHES LTÉE *BIO-RESEARCH LABORATORIES LTD.*
ENRICO LENZI & FILS DISTRIBUTION ALIMENTAIRE INC. 1642-1497	81 01 30	82 07 22	De la dénomination sociale: DISTRIBUTION ALIMENTAIRE ALBA INC.
MARCHÉ H. GROU INC. 1278-1100	70 04 17	82 07 13	Du capital-actions
1843-7475 QUÉBEC INC. 1843-7475	81 03 03	82 07 19	Du district: Saint-François
1847-4098 QUÉBEC INC. 1847-4098	81 06 11	82 07 20	Du district: Beauce
1855-6662 QUÉBEC INC. 1855-6662	82 03 05	82 07 19	1) De la dénomination sociale: LA BÛCHE DE L'OUTAOUAIS INC.; 2) du district: Hull.
1855-7686 QUÉBEC INC. 1855-7686	82 03 11	82 07 23	De la dénomination sociale: LA MAÇONNERIE FOURNIER INC.

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de la modification	Modification
1855-7892 QUÉBEC INC. 1855-7892	82 03 12	82 07 19	Des dispositions
1856-8642 QUÉBEC INC. 1856-8642	82 04 13	82 07 26	De la dénomination sociale: FERME ERISÉ INC.
1857-1075 QUÉBEC INC. 1857-1075	82 04 30	82 07 22	De la dénomination sociale: CENTRE D'ESCOMPTE DE LA PISCINE DU QUÉBEC INC. *QUÉBEC SWIMMING POOL DISCOUNT CENTER INC.*
1857-6173 QUÉBEC INC. 1857-6173	82 04 30	82 07 26	1) De la dénomination sociale: GRANIT A.R.T. INC.; 2) du district: Saint-François.
1858-5158 QUÉBEC INC. 1858-5158	82 06 01	82 07 28	De la dénomination sociale: LES EAUX MINÉRALES DEMIL INC.
1858-8616 QUÉBEC INC. 1858-8616	82 06 15	82 07 21	De la dénomination sociale: ESCAN MÉTAL INC.
1859-1255 QUÉBEC INC. 1859-1255	82 07 12	82 07 26	De la dénomination sociale: SOUDURE M. COUTURE & FILS INC.
MINI MOTEUR BÉDARD INC. 1858-8038	82 06 10	82 07 19	Des dispositions
GILLES NADEAU, ENTREPRENEUR GÉNÉRAL LTÉE 1508-9535	77 11 25	82 07 16	De la dénomination sociale: LES CONSTRUCTIONS JANY LTÉE
GAÉTAN NAPERT INC. 1854-3215	82 02 08	82 07 23	1) Du capital-actions; 2) des dispositions.
GAÉTAN NAPERT (1982) INC. 1859-6056	82 07 13	82 07 23	De la dénomination sociale: 1859-6056 QUÉBEC INC.
OCAI INC. 1852-4496	81 11 16	82 07 26	1) Du district: Québec 2) du capital-actions; 3) du nombre des administrateurs: minimum 1, maximum 3.
O'TOFRUIT INC. 1858-6099	82 06 04	82 07 22	De la dénomination sociale: O'PROFRUITS LTÉE
ROLLAND PELLETIER & FILS INC. 1504-9331	76 09 10	82 07 23	Du capital-actions
PIÈCES D'AUTO LA TUQUE INC. 1474-4901	76 11 12	82 07 26	1) Du capital-actions; 2) du nombre des administrateurs: minimum 1, maximum 10.
PLANIGER INC. 1641-8949	80 05 22	82 06 17	Du district: Montréal

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de la modification	Modification
REFORIMA INC. 1648-4982	80 10 24	82 07 26	Du capital-actions
SOFINAV INC. 1509-3602	77 12 08	82 07 20	Du capital-actions

20593-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Compagnies (Partie 3) — Loi sur les

Lettres patentes

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'il a accordé des lettres patentes constituant en corporation chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	Siège social
AGREKOL (QUÉBEC) 1859-1297	82 07 16	184, rue Quévillon, Varennes
LES AMIS DE LA JEUNESSE DE RIVIÈRE-DU-LOUP INC. 1859-6395	82 07 13	28, de la Cour, Rivière-du-Loup
ASSOCIATION DES LOCATAIRES DE LA RÉSIDENCE CHOMEDEY II 1859-6585	82 07 15	3295, Monod, Laval
ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DE CHALETS DU LAC OPEMISKA (A.P.C.L.O.) 1859-6841	82 07 19	Chapais
ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE CONTRE LES PLUIES ACIDES (A.Q.L.P.A.) 1859-1289	82 07 15	Montréal
ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES UTILISATEURS D'ORDINATEURS WANG (VS) INC. 1859-8110	82 07 22	Montréal
BASEBALL ST-FABIEN INC. 1858-3856	82 06 14	10, 8e Avenue, Saint-Fabien
CAFÉ CHRÉTIEN DE LA RIVE-SUD-DE QUÉBEC INC. ... 1859-8128	82 07 22	215, Saint-Georges ouest, Lévis
CENTRE DE LA FEMME — ROND POINT DE LA MAURICIE 1858-9580	82 07 19	Trois-Rivières

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	Siège social
CENTRE D'ENTRAIDE MERCIER-OUEST INC. 1859-1271	82 07 15	5555, Sherbrooke est, Montréal
CLUB AMITIÉ RENCONTRE LA TUQUE INC. 1859-8284	82 07 26	La Tuque
CLUB BEAU-TIR DE BEAUDRY 1858-3419	82 07 14	Beaudry
CLUB DE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE DE 5 À 6 DE SALABERRY INC. 1858-1330	82 05 31	Salaberry-de-Valleyfield
CLUB DE JUDO DE MONTRÉAL-NORD 1859-1511	82 06 29	4701, Bayonne, Montréal-Nord
CLUB DE L'ÂGE D'OR « L'ARC-EN-CIEL » 1856-2371	82 05 31	Notre-Dame-de-Pontmain
CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE VAUDREUIL 1859-1743	82 07 02	21, rue Saint-Joseph, Vaudreuil
CLUB DE RADIO AMATEUR LAVAL-LAURENTIDES INC. 1859-8391	82 07 26	7, rue Cort, Saint-Joseph-du-Lac
LE CLUB PORSCHE 914 DU QUÉBEC 1859-6973	82 07 21	6405, Louis-Sicard, Saint-Léonard
COMITÉ ACTION-INFO STE-MARTHE-SUR-LE-LAC 1858-1959	82 06 04	74, 28e Avenue, Sainte-Marthe-sur-le-Lac
COMITÉ ARTISANAL DE NOTRE-DAME-DE-LORETTE ... 1859-1560	82 06 30	Notre-Dame-de-Lorette
COMITÉ D'AIDE AUX PROJETS D'ENTREPRISES SEPT-ÎLES-PORT-CARTIER INC. 1858-3898	82 06 14	700, boulevard Laure, local 8, Sept-Îles
COMITÉ FINANCEMENT LOISIRS BEAUPORT 1859-8151	82 07 22	60, rue du Parc, Beauport
LA COUR DES MIRACLES DES CULTIVATEURS INC. 1859-8581	82 07 29	1005, rang 7, Saint-Cyrille-de-Wendover
ENSEMBLE ANONYMUS 1858-9671	82 07 20	84, Latourelle, Québec
L'ÉQUIPE QUÉBÉCOISE D'INFORMATION PARLEMENTAIRE 1859-6445	82 07 14	1731, rue Pontgravé, Québec
LA FONDATION DES AMIS DE NOTRE-DAME DE SION 1859-8094	82 07 22	Montréal

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de la modification	Siège social
FONDATION ROLAND ET GERMAINE PLANTE 1857-9375		82 05 25	Montréal
GROUPE OBÉSITÉ-ACTION 1856-2520		82 03 25	584, Saint-Amable, app. 4, Québec
INSTITUT DE MÉTAPHYSIQUE DU NOUVEL ÂGE *NEW AGE METAPHYSICAL INSTITUTE* 1858-9994		82 06 29	1495, avenue McDonald, local 1B, Saint-Laurent
MAISON DES ARTS GASPÉSIENS INC. 1857-3584		82 05 03	New-Richmond
MOUVEMENT DES CONSOMMATEURS HANDICAPÉS DU QUÉBEC 1859-1552		82 06 30	474, des Commissaires est, Québec
OPTION-PLUS HOCHELAGA-MAISONNEUVE 1859-4994		82 07 12	Montréal
ORGANISME DE PROMOTION DU BAS DU FLEUVE (OPBF) 1858-9606		82 07 16	231, boulevard Sainte-Luce ouest, Rimouski
PRODUCTIONS COURT-CIRCUIT 1859-6916		82 07 20	Montréal
RADIO-BASQUES INC. 1859-8334		82 07 26	381, rue Jean-Riou, Trois-Pistoles
RALLIEMENT SOCIAL ET SPORTIF ACTION-JEUNESSE 1859-1065		82 06 16	5075, Pelchat, Auteuil
REGROUPEMENT DE CENTRE CULTUREL DE LENNOXVILLE 1859-4283		82 07 20	8, Academy, Lennoxville
LA RESPECTABLE LOGE « LA NOUVELLE JÉRUSALEM # 7 » 1859-9795		82 07 22	10724, Sainte-Gertrude, Montréal
SERDARI, SERVICE D'ACCUEIL AUX RÉFUGIÉS ET AUX IMMIGRANTS 1859-1230		82 07 08	2065, Sherbrooke ouest, bureau 53, Montréal
SOCIÉTÉ D'INTERPRÉTATION MARITIME ET ÉCOLOGIQUE DE LA RIVIÈRE SAINT-CHARLES (S.I.M.E.R.S.) 1859-6668		82 07 16	Québec
SOCIÉTÉ POUR LA PROMOTION DU CÔNE D'ANNE INC. 1859-6650		82 07 16	Malartic

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de la modification	Siège social
TABLE DES GROUPES POPULAIRES DE BAIE-COMEAU-HAUTERIVE 1858-3781		82 07 19	848, rue Puyjalon, Hauterive
LE TOURNOI DE BASEBALL A.R.C.N. MOUSTIQUE DE JONQUIÈRE 1859-4713		82 07 08	3933, rue Saint-Pierre, Jonquière

20593-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Compagnies étrangères — Loi sur les

Nouveau permis

Avis est donné qu'en vertu de la Loi sur les compagnies étrangères, un nouveau permis a été accordé à la corporation suivante:

Nom de la compagnie ou sa version	Date du nouveau permis
CORPORATION FINANCIÈRE FIRST CITY LTÉE 1352-8468	82 07 29

20593-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Permis

Avis est donné qu'en vertu de la Loi sur les compagnies étrangères, un permis a été accordé à la corporation suivante:

Nom de la compagnie	Date du permis	Nom et adresse de l'agent principal	Adresse du bureau principal
FVC, INC. 2139-1735	82 07 22	Système Corporatif C T (Canada) Ltée, 2535, boulevard Laurier, Sainte-Foy	2535, boulevard Laurier, Sainte-Foy

20593-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Permis

Avis est donné qu'en vertu de la Loi sur les compagnies étrangères, un permis a été accordé aux corporations suivantes:

* Nom de la compagnie ou sa version ** Nom d'emprunt	Date du permis	Nom et adresse de l'agent principal	Adresse du bureau principal
** LE GROUPE NUWEST LTÉE 1983-6477	82 07 28	Me Michel Brunet, 726, terrasse Lecavalier, Sainte-Dorothée	1203, édifice IBM, 5, place Ville-Marie, Montréal
** LES INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS HOLMAZ INC. 2127-0186	82 07 28	Figepro Inc., 276, rue St-Jacques ouest, bureau 522, Montréal	276, rue St-Jacques ouest, bureau 522, Montréal
** LES SERVICES DE PROMOTION IMMOBILIÈRE ALIX INC. 1890-0977	82 07 27	Figepro Inc., 276, rue St-Jacques ouest, bureau 522, Montréal	276, rue St-Jacques ouest, bureau 522, Montréal
** L.E. SHAW LTÉE 1544-7816	82 07 26	M. Jean-Paul Zigby, 635, boulevard Dorchester ouest, bureau 1200, Montréal	635, boulevard Dorchester ouest, bureau 1200, Montréal

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

20593-o

Déclarations des compagnies et sociétés — Loi sur les

Amendement

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, la déclaration de société en commandite suivante a été amendée à son bureau.

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Date d'amendement	Lieu du principal établissement
COMPAGNIE DE NAVIGATION TOWNSVILLE, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	80 08 01	82 07 30	1253, avenue McGill College, local 730, Montréal

Le protonotaire adjoint de la Cour supérieure,
district judiciaire de Montréal,
CLAUDE LEBEAU.

20593-o

Formation

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, la déclaration de société en commandite suivante a été enregistrée à son bureau.

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Lieu du principal établissement
PROGRAMME R & D THERMACTIF, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE *THERMACTIVE R & D PROGRAM*	82 07 29	31, croissant Sunrise, Pointe-Claire

Le protonotaire adjoint de la Cour supérieure, district judiciaire de Montréal,
CLAUDE LEBEAU.

20593-o

Renseignements sur les compagnies — Loi concernant les

Avis de reprise d'existence

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'il a délivré des certificats de reprise d'existence aux compagnies dissoutes dont les noms suivent:

Nom	Date de délivrance du certificat	Dispositions particulières
L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DE SAINT-RÉDEMPTEUR INC. 1370-9092	82 07 19	Aucune
LE CENTRE PAROISSIAL DE NOTRE-DAME-DE-PITIÉ DE QUÉBEC INC. 1466-5160	82 07 28	Aucune
CLUB DE HOCKEY LES CYCLONES DE JOLIETTE INC. 1503-6387	82 07 22	Aucune
NORMAN MACMILLAN INC. 1466-8925	82 07 29	Aucune
NEW GLASGOW CHUMS INC. 1246-4509	82 05 17	La dénomination sociale de la compagnie est changée en celle de: LES AMIS DE NEW GLASGOW INC. *NEW GLASCOW CHUMS INC.*
TERRASSE SALABERRY INC. 1302-7180	82 01 13	Aucune

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

20593-o

Aménagement et l'urbanisme — Loi sur l'

Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot

Avis est donné que la corporation municipale de Sainte-Hélène-de-Bagot est bornée comme suit: au nord-est: bornée par la municipalité de Saint-Eugène et par la paroisse de Saint-Nazaire-d'Acton; à l'est: bornée par la paroisse de Saint-Nazaire-d'Acton et par la paroisse de Saint-Éphrem-d'Upton; au sud-est: bornée par la paroisse de Saint-Éphrem-d'Upton; au sud-ouest: bornée par la paroisse de Saint-Liboire, par la paroisse de Saint-Simon et par la paroisse de Saint-Hugues; au nord-ouest: bornée par la paroisse de Saint-Hugues.

La corporation municipale de Sainte-Hélène-de-Bagot a comme population 1 320 personnes suivant le Décret 3307-81 en date du 2 décembre 1981 et publié à la *Gazette officielle du Québec* du 23 décembre 1981.

Avis est donc donné que la corporation municipale de Sainte-Hélène-de-Bagot a l'intention de présenter au ministre des Affaires municipales une requête demandant que le territoire de la corporation municipale de Sainte-Hélène-de-Bagot soit rattachée au territoire de la municipalité régionale de comté des Maskoutains plutôt qu'au territoire de la municipalité régionale de comté d'Acton.

Sainte-Hélène-de-Bagot, le 14 juillet 1982.

La secrétaire-trésorière,
20566-33-2-o FRANCINE NICAISE.

Associations coopératives — Loi sur les

COOPÉRATIVE D'HABITATION CLIFTON (MONTRÉAL)
(Loi sur les associations coopératives)

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'en vertu de la Loi sur les associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de « COOPÉRATIVE D'HABITATION CLIFTON (MONTRÉAL) », dont le siège social est situé à Montréal, QC, dans la circonscription électorale de Notre-Dame-de-Grâce.

Le sous-ministre des Institutions financières et Coopératives,
20621-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

COOPÉRATIVE D'HABITATION « LA TIRELLE » (MONTRÉAL)
(Loi sur les associations coopératives)

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'en vertu de la Loi sur les associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de « COOPÉRATIVE D'HABITATION « LA TIRELLE » (MONTRÉAL) », dont le siège social est situé à Montréal, QC, dans la circonscription électorale de Saint-Jacques.

Le sous-ministre des Institutions financières et Coopératives,
20622-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

COOPÉRATIVE D'HABITATION « LE TRÈFLE BLEU » (MONTRÉAL)
(Loi sur les associations coopératives)

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'en vertu de la Loi sur les associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de « COOPÉRATIVE D'HABITATION « LE TRÈFLE BLEU » (MONTRÉAL) » dont le siège social est situé à Montréal, QC, dans la circonscription électorale de Sainte-Marie.

Le sous-ministre des Institutions financières et Coopératives,
20623-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

COOPÉRATIVE D'HABITATION « LES TROIS AS » (LAVAL)
(Loi sur les associations coopératives)

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'en vertu de la Loi sur les associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de « COOPÉRATIVE D'HABITATION « LES TROIS AS » (LAVAL) » dont le siège social est situé à Laval, QC, dans la circonscription électorale de Laval-des-Rapides.

Le sous-ministre des Institutions financières et Coopératives,
20624-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

Avis divers

Canadian Outfitting Free Loan Syndicate
(Loi sur les syndicats coopératifs)

Le ministre des Institutions financières et Coopératives décrète, en vertu des articles 54 et suivants de la Loi sur les syndicats coopératifs, la fin de l'existence corporative de « Canadian Oufitting Free Loan Syndicate » à compter de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Québec, le 4 août 1982.

Le sous-ministre des Institutions financières et Coopératives,
20593-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

Le Club de Placements d'Asbestos
(Loi sur les syndicats coopératifs)

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis, conformément à l'article 54*c* de la Loi sur les syndicats coopératifs, que « Le Club de Placements d'Asbestos » est en défaut de produire, depuis plus de trois ans, au ministère des Institutions financières et Coopératives, le compte rendu visé à l'article 35 de ladite loi; ce syndicat est en conséquence passible de dissolution sans autre avis, faute de remédier à cette omission dans les trente jours qui suivent la publication du présent avis.

Québec, le 3 août 1982.

Le sous-ministre des Institutions financières et Coopératives,
20593-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

Municipalité de La Macaza

Prenez avis qu'en vertu de la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (L.R.Q., c. M-39), lors d'une séance régulière tenue le 5 juillet 1982, le Conseil de cette municipalité a adopté le Règlement no 4-82 intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant l'imposition et la perception d'un droit sur les mutations immobilières ».

Lors de l'entrée en vigueur de ce nouveau règlement quinze jours après la publication du présent avis, la perception de ces droits qui était confiée à la corporation du comté de Labelle sera confiée à la corporation municipale de La Macaza.

La secrétaire-trésorière,
20596-o ROLANDE OZELL.

Municipalité de Lac-du-Cerf

Prenez avis qu'en vertu de la Loi autorisant les municipalités à perçevoir un droit sur les mutations immobilières (L.R.Q., c. M-39), lors d'une séance régulière tenue le 2 août 1982, le Conseil de cette municipalité a adopté le Règlement no 60-82 amendant le Règlement no 33-77 concernant l'imposition d'un droit sur les mutations immobilières.

Lors de l'entrée en vigueur de ce nouveau règlement quinze jours après la publication du présent avis, la perception de ces droits qui était confiée à la corporation du comté de Labelle sera confiée à la corporation municipale de Lac-du-Cerf.

La secrétaire-trésorière,
20625-o LYNE FAFARD.

Municipalité de Lac-Nominingue

Prenez avis qu'en vertu de la Loi autorisant les municipalités à perçevoir un droit sur les mutations immobilières (L.R.Q., chap. M-39), lors d'une séance régulière tenue le 5 juillet 1982, le Conseil de cette municipalité a adopté le Règlement no 77 abrogeant le Règlement no 65 intitulé: « Règlement concernant l'imposition et la perception d'un droit sur les mutations immobilières ».

Lors de l'entrée en vigueur de ce nouveau règlement quinze jours après la publication du présent avis, la perception de ces droits qui était confiée à la corporation du comté de Labelle sera confiée à la municipalité de Lac-Nominingue.

La secrétaire-trésorière,
20676-o HÉLÈNE LEBEAU KHUSHF.

Municipalité de Lac-Saint-Paul

Prenez avis qu'en vertu de la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (L.R.Q., c. M-39), lors d'une séance régulière tenue le 2 août 1982, le Conseil de cette municipalité a adopté le Règlement no 46 intitulé « Règlement modifiant le Règlement no 30 rapatriant localement la per-

ception de la taxe sur les mutations immobilières », et que ledit règlement entrera en vigueur le quinzième jour suivant la publication du présent avis.

Lac-Saint-Paul, le 3 août 1982.

La secrétaire-trésorière,
20626-o SUZANNE JEANNOTTE.

Paroisse de Sainte-Marthe

Avis est donné, conformément à l'article 2 de la Loi sur les fabriques (L.R.Q., c. F-1), que monseigneur Paul Grégoire, archevêque de Montréal, a, par décret daté du 30 juin 1982, changé les limites de la paroisse de Sainte-Marthe, du diocèse de Montréal.

L'archevêque de Montréal,
PAUL GRÉGOIRE.
20593-o 1526-9004

Paroisse de Saint-Joachim-de-Courval

Prenez avis qu'en vertu de la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (L.R.Q., chap. M-39), lors d'une séance régulière tenue le 2 août 1982, le Conseil de cette municipalité a adopté le Règlement no 82-56, intitulé « Règlement concernant l'imposition et la perception d'un droit sur les mutations immobilières » et que ledit règlement entrera en vigueur le quinzième jour suivant la publication du présent avis.

Saint-Joachim-de-Courval, le 6 août 1982.

La secrétaire-trésorière,
20662-o FERNANDE GAMELIN.

Paroisse de Saint-Mathieu-de-Rioux

Prenez avis qu'en vertu de la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (L.R.Q., c. M-39), le Conseil de cette municipalité a adopté le 2 août 1982 le Règlement no 90 intitulé: « Règlement concernant l'imposition et la perception d'un droit sur les mutations immobilières ».

Le présent règlement entrera en vigueur le quinzième jour suivant la publication du présent avis.

Saint-Mathieu-de-Rioux, le 5 août 1982.

Le secrétaire-trésorier,
20637-o ROLAND OUELLET.

Succession Maria H. Martel Bouillon

Avis est, par les présentes, donné que monsieur Gratien Bouillon, ingénieur, domicilié au 2571, boulevard Laurier à Sainte-Foy, seul et unique héritier de sa mère, feue Maria H. Martel Bouillon, en son vivant rentière, domiciliée au 2571, boulevard Laurier à Sainte-Foy, où elle est décédée le 19 avril 1982 en laissant un testament reçu devant Guy Aubé, notaire à Montréal, le 11 septembre 1970, a accepté la succession de ladite Maria H. Martel Bouillon, sous bénéfice d'inventaire aux termes d'un acte exécuté devant Martine Simard, notaire, 7, Jardins de Mérici, local 1303, Québec, daté le 6 juillet 1982 et enregistré à Québec le 3 août 1982 sous le numéro 1049745.

Un inventaire des biens de la défunte a été fait devant le notaire soussigné et peut être consulté à ses bureaux, à l'adresse ci-dessus.

Après deux mois du présent avis, le bénéficiaire paiera les créanciers à mesure qu'ils se présenteront, selon la loi.

Québec, le 6 août 1982.

Le procureur,
20663-o MARTINE SIMARD.

Succession Tamas Sandor Posfai

Avis est, par les présentes, donné que la soussignée, en sa qualité de tutrice à son enfant mineure Marie Noël Julia Proulx, a accepté, sous bénéfice d'inventaire, au nom de ladite mineure, la succession de Tamas Sandor Posfai, en son vivant graphiste, domicilié boulevard Gouin, Montréal, province de Québec, le tout aux termes d'un acte passé devant Sylvie Beaupré, notaire, pratiquant au 276, rue Saint-Jacques, local 905 à Montréal, province de Québec, le vingt-neuvième jour du mois de juin mil neuf cent quatre-vingt-deux (1982), sous le numéro mille sept cent vingt-cinq (1725) et dont copie a été enregistrée au bureau de la division d'enregistrement de Montréal le 5 juillet 1982, sous le numéro 3275270.

La requérante,
20597-o MARIE-THÉRÈSE PROULX.

Syndicat Saint-Antoine
(Loi sur les syndicats coopératifs)

Le ministre des Institutions financières et Coopératives décrète en vertu des articles 54 et suivant de la Loi sur les syndicats coopératifs la fin de l'existence corporati-

ve du « Syndicat Saint-Antoine », à compter de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Québec, le 3 août 1982.

Le sous-ministre des Institutions financières et Coopératives,
20593-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

Canton de Turgeon

Prenez avis qu'en vertu de la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (L.R.Q., c. M-39), lors d'une séance régulière tenue le 3 août 1982, le Conseil de cette municipalité a adopté le Règlement no 294 abrogeant le Règlement no 258 intitulé: « Règlement concernant la perception des droits sur les mutations immobilières ».

Lors de l'entrée en vigueur de ce nouveau règlement quinze jours après la publication du présent avis, la perception de ces droits qui était confiée à la corporation du comté de Labelle sera confiée au secrétaire-trésorier de la municipalité de canton de Turgeon.

La secrétaire-trésorière,
20664-o GISÈLE CONAN.

Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil — Loi sur le

Accordés

Marie Lucille Louisa Arcand

Par le certificat numéro 82-334 du 30 juillet 1982, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Lucille Louise Arcand, née le 25 août 1955, en celui de Marie Lucille Louisa Arcand.

Sainte-Foy, le 4 août 1982.

Le sous-registraire du Québec,
20594-o GERMAIN HALLEY.

Marie Alice Francine Boivin

Par le certificat numéro 82-343 du 3 août 1982, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Alice Francine Savard, née le 16 février 1952, en celui de Marie Alice Francine Boivin.

Sainte-Foy, le 4 août 1982.

Le sous-registraire du Québec,
20594-o GERMAIN HALLEY.

Georgina Mary Bray

Par le certificat numéro 82-339 du 30 juillet 1982, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Georgina Mary Rabey, née le 15 juillet 1943, en celui de Georgina Mary Bray.

Sainte-Foy, le 4 août 1982.

Le sous-registraire du Québec,
20594-o GERMAIN HALLEY.

Joseph Jean-Luc Gilles Caouette

Par le certificat numéro 82-335 du 30 juillet 1982, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Jean Luc Caouette, né le 6 mars 1939, en celui de Joseph Jean-Luc Gilles Caouette.

Sainte-Foy, le 4 août 1982.

Le sous-registraire du Québec,
20594-o GERMAIN HALLEY.

Lisa Clarissa Karp

Par le certificat numéro 82-336 du 29 juillet 1982, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Clarissa Karp, née le 26 novembre 1950, en celui de Lisa Clarissa Karp.

Sainte-Foy, le 4 août 1982.

Le sous-registraire du Québec,
20594-o GERMAIN HALLEY.

Shannon June Johnston

Par le certificat numéro 82-337 du 30 juillet 1982, le ministre de la Justice a effectué le changement d'indication de sexe et de prénom de John David Johnston, né le 8 juillet 1960, en celui de Shannon June Johnston.

Sainte-Foy, le 4 août 1982.

Le sous-registraire du Québec,
20594-o GERMAIN HALLEY.

Anthony Shorgan

Par le certificat numéro 82-341 du 30 juillet 1982, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Anthony Szorigajlo, né le 18 octobre 1921, en celui de Anthony Shorgan.

Sainte-Foy, le 4 août 1982.

Le sous-registraire du Québec,
20594-o GERMAIN HALLEY.

Stanley Shorgan

Par le certificat numéro 82-340 du 30 juillet 1982, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Stanislaw Siurgajlo, né le 21 septembre 1919, en celui de Stanley Shorgan.

Sainte-Foy, le 4 août 1982.

Le sous-registraire du Québec,
20594-o GERMAIN HALLEY.

David Tan

Par le certificat numéro 82-338 du 30 juillet 1982, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Hau Huynh Tan, né le 26 septembre 1960, en celui de David Tan.

Sainte-Foy, le 4 août 1982.

Le sous-registraire du Québec,
20594-o GERMAIN HALLEY.

Marie Noëlla Villeneuve

Par le certificat numéro 82-342 du 30 juillet 1982, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie-Noela Sivret, née le 30 décembre 1933, en celui de Marie Noëlla Villeneuve.

Sainte-Foy, le 4 août 1982.

Le sous-registraire du Québec,
20594-o GERMAIN HALLEY.

Demandes

Esther Ernestina Aisenthal

Prenez avis que Esther Ernestina Aisenthal, domiciliée au 1417, rue Page, Chomedey, ville de Laval, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Tina Esther Aisenthal.

Montréal, le 22 juillet 1982.

Le procureur de la requérante,
20665-34-2-o ME CHARLES POWELL ABELSON.

Marie Rose-Anna Avon

Avis est, par les présentes, donné que Marie Rose-Anna Avon, présentement domiciliée et résidant au 1386, Mayview Avenue à Ottawa, province d'Ontario, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Rose-Anna Rita Avon.

Hull, le 4 juin 1982.

Les procureurs de la requérante,
20468-33-2-o BRISEBOIS, BÉDARD, LEDUC & ASS.

Eugénelle Boutet

Prenez avis, par la présente, que Eugénelle Boutet, résidant et domiciliée au 481, rue Saint-Hubert, Pont-Viau, ville de Laval, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Hélène Boutet.

Ville de Laval, le 12 juillet 1982.

La requérante,
20666-34-2-o HÉLÈNE BOUTET.

Joseph James Denis Boyle

Avis est donné que monsieur Joseph James Denis Boyle, technicien en électronique, domicilié au numéro 135, place Jouvence, Sainte-Foy, QC, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui

permettant de changer son nom en celui de Joseph James Milton Boyle.

Beaurivage, le 7 août 1982.

Le procureur du requérant,
20667-34-2-o ME ANDRÉ NADEAU.

Marie Angela Nicole Brissette

Avis est, par les présentes, donné que Marie Angela Nicole Brissette, ménagère, domiciliée et résidant au 20, Moncana, appartement 104, Répentigny, district de Joliette, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Marie Angela Nicole Corbeil.

Charlemagne, le 8 juillet 1982.

Les procureurs de la requérante,
20469-33-2-o DUPONT & LANGLOIS, *avocats.*

Giuseppe Carpentieri

Avis est, par les présentes, donné, conformément à la Loi sur le changement de nom et d'autres qualités de l'état civil, que Giuseppe Carpentieri, gardien, domicilié et résidant au 9040 de la rue Lionel-Groulx à Saint-Léonard, district judiciaire de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Giuseppe Carpenteri.

Le nom de son épouse Lucia Audino et de son enfant Rosario, tous demeurant au même endroit que le requérant, seront changés à la suite de cette requête.

Montréal, le 22 juillet 1982.

Le procureur du requérant,
20677-34-2-o FRANCESCO ORLANDO, *avocat.*

William Cleveland

Avis est donné que William Cleveland, employé de club, domicilié au 799, 2e Avenue à Verdun, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Victor Morgan.

Montréal, le 28 juillet 1982.

Le procureur du requérant,
20668-34-2-o GÉRARD DUCHARME, *notaire.*

Marius Corriveau

Avis est donné que Marius Corriveau, comptable général agréé, domicilié au 6125, Marseille, Saint-Hubert, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son prénon de Marius en celui de Mario.

Saint-Hubert, le 26 juillet 1982.

Le requérant,
20470-33-2-o MARIO CORRIVEAU.

François Coutu

Prenez avis que François Coutu, pharmacien stagiaire, domicilié au 250, McDougall, ville et district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de François Jean Coutu.

Montréal, le 27 juillet 1982.

Le procureur du requérant,
20538-33-2-o MICHEL COUTU, *avocat.*

Marie-Blanche Ducap

Avis est donné que Marie-Blanche Ducap, retraitée, résidant et domiciliée au 500, 33e Avenue, appartement 204, Lachine, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie-Anne Ducap.

Lachine, le 15 juillet 1982.

Les procureurs de la requérante,
BARRIÈRE, NEUER &
20515-33-2-o LESTAGE-DOYON, *avocats.*

Joseph Philippe (dit Gilles) Fluet

Avis est donné que Joseph Philippe (dit Gilles) Fluet, opérateur en imprimerie, domicilié à Drummondville, 38, rue Saint-Denis, district de Drummond, s'adressera au ministre de la Justice, pour obtenir un certificat lui permettant que son prénom devienne officiellement celui de Gilles qu'il a toujours porté et sous lequel il est connu depuis sa naissance.

Drummondville, le 13 juillet 1982.

Le procureur du requérant,
20570-33-2-o GÉRARD FRADET, *notaire.*

Fleurette Harding

Avis est donné que Fleurette Harding, domiciliée au 382, rue Salaberry, Valleyfield, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Fleurette Beaudry.

Salaberry-de-Valleyfield, le 13 juillet 1982.

Les procureurs de la requérante,
20569-33-2-o LECOMPTE, LAGARDE & MARLEAU.

Lusinde wa Lusangi Kasongo

Avis est donné que Lusinde wa Lusangi Kasongo, résidant au 2321, boulevard Saint-Jean à Saint-Maurice, case postale 94, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Albert Raymond Fernand Gaston Teuwen.

Trois-Rivières, le 26 juillet 1982.

Les procureurs du requérant,
LAJOIE, DESAULNIERS, BEAUDOIN
20471-33-2-o & HÉON.

Joseph Aimé Acarias Kreitz

Avis est donné, par les présentes, que Joseph Aimé Acarias Kreitz, domicilié et résidant sur la route rurale numéro 1, Montcerf, district de Labelle, province de Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Joseph Aimé Carias Crytes.

Maniwaki, le 22 juillet 1982.

Les procureurs du requérant,
20472-33-2-o THISDALE & VILLENEUVE, *avocats*.

Mohammed Lbabi

Avis est, par les présentes, donné que Mohammed Lbabi, étudiant, demeurant au 2775, Kent, Montréal, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de David Lbabi.

Montréal, le 13 juillet 1982.

Le procureur du requérant,
20669-34-2-o FRANCINE LAPIERRE, *notaire*.

Mimoun Nahmias

Avis est, par la présente, donné que Mimoun Nahmias, résidant et domicilié au 775, 49e Avenue à Lachine, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Edmond Nahmias.

LaSalle, le 12 juillet 1982.

Les procureurs du requérant,
20539-33-2-o FOURNIER ET DAUPHIN.

Richard Payeur

Avis est, par les présentes, donné que M. Richard Payeur, domicilié et résidant au 1650, Kemt, Longueuil, province de Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Richard Pigeon.

Saint-Jérôme, le 28 juillet 1982.

Le procureur du requérant,
20670-34-2-o MARC F. GOUPIL, *avocat*.

Sylvain Payeur

Avis est, par les présentes, donné que M. Sylvain Payeur, domicilié et résidant au 2340, Wurtele, Montréal, province de Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Sylvain Pigeon.

Saint-Jérôme, le 28 juillet 1982.

Le procureur du requérant,
20671-34-2-o MARC F. GOUPIL, *avocat*.

Harold Schwartz

Avis est, par la présente, donné que Harold Schwartz, étudiant, résidant au 253, croissant Netherwood, Hampstead, QC, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Harold Mark Schwartz.

Montréal, le 16 juillet 1982.

Le procureur du requérant,
20473-33-2-o MORTON S. MINC..

Marie Danielle Tremblay alias Ross

Avis est donné que Marie Danielle Tremblay (connue sous le nom de Ross), résidant au 176, route 138, Forestville, district de Hauterive, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Danielle Ross.

Forestville, le 15 juin 1982.

Pour la requérante,
20516-33-2-o MARIO SAMSON, *stagiaire.*

Alexandre Joachim Viens

Prenez avis que Alexandre Joachim Viens domicilié au 365, 14e Avenue sud à Sherbrooke, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Alexandre Joachim Cloutier-Viens.

Le requérant a trois enfants, dont deux, Joseph Éloi Étienne et Marie Édith Catherine, domiciliés au 365, 14e Avenue sud à Sherbrooke, et Joseph Benoît Alexandre, domicilié au 934, chemin Thibault, appartement 108 à Sherbrooke.

Sherbrooke, le 28 juillet 1982.

Les procureurs du requérant,
20672-34-2-o SOUCY, BELLEHUMEUR ET ASSOCIÉS.

Code de procédure civile (Article 139)

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-005000-825

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre ADBELHAI LAABI, domicilié au 2100, rue Saint-Denis, appartement 8 à Montréal, défendeur.

Assignation

Ordre est donné à Adbelhai Laabi, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 8 juillet 1982.

Le greffier adjoint,
20638-o LOUISE HAMEL G.A.C.P.D.Q.

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-004997-823

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre EMMANOUEL LAMBROUKOS, domicilié au 3484, rue Stanley à Montréal, défendeur.

Assignation

Ordre est donné à Emmanouel Lambroukos, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 8 juillet 1982.

Le greffier adjoint,
20639-o LOUISE HAMEL G.A.C.P.D.Q.

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-005530-805

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre JOHANNE CYR, domiciliée au 148 (route), Luskville, défenderesse.

Assignation

Ordre est donné à Johanne Cyr, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la défenderesse.

Québec, le 8 juillet 1982.

Le greffier adjoint,
20640-o LOUISE HAMEL G.A.C.P.D.Q.

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-004993-822

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre JOHN BERTACHAS, domicilié au 3491, Atwater, appartement 22, Montréal, défendeur.

Assignation

Ordre est donné à John Bertachas, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 8 juillet 1982.

Le greffier adjoint,
20641-o LOUISE HAMEL G.A.C.P.D.Q.

Compagnies — Loi sur les

Demandes de dissolution

LES AMÉNAGEMENTS GODIN INC.

Prenez avis que la compagnie « LES AMÉNAGEMENTS GODIN INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 28 juillet 1982.

Les procureurs de la compagnie,
20678-o MASSEY, HUOT, BEAUCHAMP & ASS.

I. ARSHINOFF & FILS INC.
I. ARSHINOFF & SONS INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie « I. ARSHINOFF & FILS INC. — I. ARSHINOFF & SONS INC. », constituée en vertu de Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Montréal, district de Montréal, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 5 août 1982.

Le procureur de la compagnie,
20679-o CHARLES WOLFSON, C.R.

D. AUGER LTÉE

Prenez avis que « D. AUGER LTÉE » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 4 août 1982.

Le procureur de la compagnie,
20642-o ANDRÉ LAFRENIÈRE.

CONSTRUCTION B.G.N. LTÉE — B.G.N. CONSTRUCTION LTD.

Avis est, par les présentes, donné que « CONSTRUCTION B.G.N. LTÉE — B.G.N. CONSTRUCTION LTD., ayant son siège social dans les ville et district de Montréal, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 27 juillet 1982.

Les procureurs de la compagnie,
20661-o STEIN & STEIN.

BOIS MAJESTUEUX LTÉE

Avis est donné que la compagnie « BOIS MAJESTUEUX LTÉE », constituée en corporation en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social à Saint-Léonard, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 1er juin 1982.

Les procureurs de la compagnie,
20643-o GLISERMAN, ACKMAN, CUTLER, BERNFELD.

CENTRE DE MUSIQUE ABEILLE INC.

Prenez avis que la compagnie « CENTRE DE MUSIQUE ABEILLE INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 21 juillet 1982.

La secrétaire de la compagnie,
20673-o LISE GAGNON.

LE CENTRE PROFESSIONNEL DE MODERNISATION MÉCANIQUE INC.

Avis est, par la présente, donné que « LE CENTRE PROFESSIONNEL DE MODERNISATION MÉCANIQUE INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 22 juillet 1982.

Pour la compagnie,
20644-o ÉMILE BÉLANGER.

CHARBONNEAU & FRÈRES LTÉE

Prenez avis que la compagnie « CHARBONNEAU & FRÈRES LTÉE » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Germain-de-Grantham, le 10 août 1982.

Le procureur de la compagnie,
20704-o JEAN-LS MICHAUD, *notaire.*

CÔTÉ ALUMINIUM INC.

Avis est, par les présentes, donné que « CÔTÉ ALUMINIUM INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Laval, le 30 juin 1982.

Le président,
20680-o LIONEL CÔTÉ.

ÉMILE COUTURE LTÉE

Prenez avis que la compagnie « ÉMILE COUTURE LTÉE » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Lévis, le 4 août 1982.

Les procureurs de la compagnie,
MES KRONSTROM, TURMEL,
20650-o DESJARDINS & VILLENEUVE.

ARMAND DEMERS INC.

Prenez avis que la compagnie « ARMAND DEMERS INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Magog, le 29 juin 1982.

Le procureur de la compagnie,
20681-o PIERRE H. DUSSAULT, *avocat.*

DESCENTE QUÉBEC, INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie « DESCENTE QUÉBEC, INC. », constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Montréal, province de Québec, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 3 août 1982.

Les procureurs,
STIKEMAN, ELLIOTT, TAMAKI,
20649-o MERCIER & ROBB.

DESCHÊNES, HOLLIDAY & ASSOCIÉS INC.

Prenez avis que la compagnie « DESCHÊNES, HOLLIDAY & ASSOCIÉS INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 29 juillet 1982.

Les procureurs de la compagnie,
20682-o LEVASSEUR, OUELLET ET ASSOCIÉS.

LES DISTRIBUTIONS MICHEL LANGLOIS INC.

Prenez avis que la compagnie « LES DISTRIBUTIONS MICHEL LANGLOIS INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 16 juillet 1982.

Le président,
20645-o MICHEL LANGLOIS.

LES ENTREPRISES PATMAR LTÉE. PATMAR ENTERPRISES LTD.

Prenez avis que la compagnie « LES ENTREPRISES PATMAR LTÉE. — PATMAR ENTERPRISES LTD. », demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 22 juin 1982.

Le secrétaire,
20646-o PAUL DROUIN.

LA FERME PHILLIPS INC.

Avis est donné qu'en vertu des dispositions de la Loi sur les compagnies, « LA FERME PHILLIPS INC. », demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 3 août 1982.

Le secrétaire,
20651-o HIRSH ROSENFELD.

FREDAN HOLDINGS INC.

Avis est, par les présentes, donné que « FREDAN HOLDINGS INC. », ayant son siège social dans les ville et district de Montréal, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 26 juillet 1982.

Les procureurs de la compagnie,
20687-o STEIN & STEIN.

GROUPE BÉRUBÉ INC.

Prenez avis que la compagnie « GROUPE BÉRUBÉ INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 4 août 1982.

Le président,
20683-o J. GÉRARD BÉRUBÉ.

LES PLACEMENTS HELIAN INC. — HELIAN HOLDINGS INC.

Avis est donné que la compagnie « LES PLACEMENTS HELIAN INC. — HELIAN HOLDINGS INC. », constituée en corporation en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social à Montréal, QC, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 2 août 1982.

Les procureurs de la compagnie.
20655-o KAUFMAN, RESPITZ.

IMPRIMERIE NOVA INC.

Prenez avis que la compagnie « IMPRIMERIE NOVA INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Ville de Laval, le 20 juillet 1982.

Pour la compagnie,
20647-o ANNE-MARIE LEFEBVRE.

LES INDUSTRIES JACCINO LTÉE

Prenez avis que la compagnie « LES INDUSTRIES JACCINO LTÉE » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 20 juillet 1982.

Le procureur de la compagnie,
20648-o LAWRENCE CAPELOVITCH, *avocat*.

JEANIDISCO INC.

Prenez avis que la compagnie « JEANIDISCO INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 21 juillet 1982.

La secrétaire de la compagnie,
20674-o LISE GAGNON.

LACASSE & FISET LTÉE

Prenez avis que la compagnie « LACASSE & FISET LTÉE » demandera au ministre des Institutions finan-

cières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Charlesbourg, le 10 août 1982.

La vice-présidente et gérante,
20705-o MME L. LACASSE FISET.

MABRA HOLDINGS INC.

Avis est, par les présentes, donné que « MABRA HOLDINGS INC. », ayant son siège social dans les ville et district de Montréal, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 26 juillet 1982.

Les procureurs de la compagnie,
20688-o STEIN & STEIN.

LES MATÉRIAUX C.G.P. LTÉE

Prenez avis que la compagnie « LES MATÉRIAUX C.G.P. LTÉE » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Jérôme, le 2 août 1982.

Les procureurs de la compagnie,
20652-o ROSS & GERAGHTY, *avocats.*

NANJAN LTD.

Avis vous est, par les présentes, donné que la compagnie « NANJAN LTD. », constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 3 août 1982.

La secrétaire,
20653-o JANE SCOTT LANDE.

PARFUMERIE ST-ARNAUD LIMITÉE

Prenez avis que la compagnie « PARFUMERIE ST-ARNAUD LIMITÉE » constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Trois-Rivières, le 23 juillet 1982.

Le président,
20654-o CHARLES ST-ARNAUD.

PRÉBEL INC.

Prenez avis que la compagnie « PRÉBEL INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Beloeil, le 29 juin 1982.

La secrétaire,
20656-o CLAIRE DUPRÉ.

LES REBUTS DE MÉTAL B.R. INC.

Prenez avis que la compagnie « LES REBUTS DE MÉTAL B.R. INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Granby, le 22 juillet 1982.

Le procureur de la compagnie,
20657-o GILLES POITRAS, *notaire.*

RESTAURANT HONG CHOW INC.

Prenez avis que la compagnie connue sous le nom de « RESTAURANT HONG CHOW INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Sainte-Foy, le 5 août 1982.

Le procureur de la compagnie,
20684-o GILLES NAUD, *notaire.*

J. & R. RONDEAU & FRÈRES INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie « J. & R. RONDEAU & FRÈRES INC. », constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Jonquière, demandera au ministre

des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Jonquière, le 26 juillet 1982.

La secrétaire,
20658-o ARMANDE CASTILLOUX.

SHARGER HOLDING CORPORATION

Avis est, par les présentes, donné que « SHARGER HOLDING CORPORATION », ayant son siège social dans les ville et district de Montréal, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 26 juillet 1982.

Les procureurs de la compagnie,
20689-o STEIN & STEIN.

SOCIÉTÉ DE PLACEMENT BBLTV INC

Avis est, par la présente, donné que la « SOCIÉTÉ DE PLACEMENT BBLTV INC », ayant son siège social à Sherbrooke, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Sherbrooke, le 5 août 1982.

Le secrétaire-trésorier,
20685-o DENIS VIENS.

SOCIÉTÉ HALLIDAY & DUBÉ LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie « SOCIÉTÉ HALLIDAY & DUBÉ LTÉE », constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 6 août 1982.

Le secrétaire,
20659-o GÉRARD CHAGNON.

SODIREC INC.

Prenez avis que la compagnie « SODIREC INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Dorval, le 22 juillet 1982.

Le procureur de la compagnie,
20686-o ME JAMES M. AVERY.

SPORTS C.G.B. LTÉE

Prenez avis que la compagnie « SPORTS C.G.B. LTÉE » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 14 juillet 1982.

Pour la compagnie,
20660-o DANIELLE HUARD.

Curatelle publique — Loi sur la

Succession Lévis Dallaire

Succession de Dallaire, Lévis, en son vivant du 365, boulevard Laure, Sept-Îles, décédé le 15 avril 1982.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., c. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.
Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6 20627-o

Succession Maurice Gaudreault

Succession de Gaudreault, Maurice, (connu sous le nom de Maurice Goudreau), en son vivant du rang de la Rivière-Blanche, Acton-Vale, décédé le 4 mars 1982.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., c. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse

ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.

Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6 20598-o

Succession Normand Majeau

Succession de Majeau, Normand, en son vivant du 6348, rue Saint-Vallier, Montréal, décédé le 2 mai 1981.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., c. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.

Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6 20599-o

Succession Ronald Tremblay

Succession de Tremblay, Ronald, en son vivant du 270, rue Saint-Dominique, Jonquière, décédé le 24 décembre 1981.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., c. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.

Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6 20675-o

Financement des partis politiques — Loi régissant le

Le directeur général du financement des partis politiques donne les avis suivants, conformément à la Loi régissant le financement des partis politiques (L.R.Q., c. F-2).

Allocation aux partis politiques (articles 55 à 61 de la loi)

Parti québécois

État sommaire du montant versé au représentant officiel du Parti québécois, M. Jean-Pierre Nepveu, pour la période du 1er au 30 juin 1982.

1. Frais d'administration	32 220,58 $
2. Frais de diffusion du programme politique	8 453,50 $
3. Frais pour coordonner l'action politique des membres	5 793,54 $
Total:	46 467,62 $

Parti national populaire

État sommaire du montant versé au représentant officiel du Parti national populaire, M. Martin Rodrigue, pour la période du 7 septembre 1977 au 5 avril 1979.

3. Frais pour coordonner l'action politique des membres	5 776,77 $
Total:	5 776,77 $

Montréal, le 28 juillet 1982.

Le directeur général,
PIERRE-OLIVIER BOUCHER.

Remplacement de représentants officiels (article 37 de la loi)

Associations de comté autorisées

Parti libéral du Québec

Circonscription électorale	Représentants officiels
Dubuc	Jean-Marie Girard par: Pierre Tremblay 2542, avenue du Parc ville de La Baie, G7B 1T8
Joliette	Paul Prud'homme par: Maurice Bourassa 151, 1re Avenue Notre-Dame-des-Prairies J6E 1S4

Circonscription électorale	Représentants officiels
Outremont	Joachim Normand par: Denis Brulotte 845, rue Pratte Outremont H2V 2P7
Sainte-Marie	Jean-Guy Martin par: Pierre Alain 3435, rue Sherbrooke est Montréal H1W 1C7
Vanier	Gilles Saguay par: André Dussault 2985, av. Sarazin Québec G1L 4S6

Montréal, le 28 juillet 1982.

La secrétaire,
JOHANE CANNING-LACROIX.

20628-o

Ministères — Avis concernant les

Énergie et Ressources

Cadastres

Canton d'Adstock

Avis est, par la présente, donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: le lot 23A-32, rang XII, en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 juillet 1982.

Cadastre: Adstock, canton d'
Division d'enregistrement: Frontenac
Municipalité: Saint-Méthode-de-Frontenac

Québec, le 16 juillet 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

20595-o 246909

Canton d'Alleyn

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 5-35 à 5-37, rang IV, en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 juillet 1982.

Remplacer: les lots 5-33, 5-34, rang IV, en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 juillet 1982.

Cadastre: Alleyn, canton d'
Division d'enregistrement: Pontiac
Municipalité: cantons unis d'Alleyn et Cadwood

Québec, le 22 juillet 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

20595-o 248194

Canton d'Ascot

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 8F-11, 9-113 et 9-114, rang XII, en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 juin 1982.

Remplacer: les lots 8F-4, 8F-5, 8F-6, 8F-9, 9-83 et une partie du lot 9-62, rang XII, en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 juin 1982.

Cadastre: Ascot, canton d'
Division d'enregistrement: Sherbrooke
Municipalité: Rock-Forest

Québec, le 12 juillet 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

20595-o 247423

Village d'Aylmer

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 2207, 2208 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 juillet 1982.

Remplacer: le lot 2205 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 juillet 1982.

Cadastre: Aylmer, village d'
Division d'enregistrement: Gatineau
Municipalité: la ville d'Aylmer

Québec, le 26 juillet 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
20595-o 248093

Paroisse de Baie-Saint-Paul

Avis est, par la présente, donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: le lot 1006-2 en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 juillet 1982.

Cadastre: Baie-Saint-Paul, paroisse de
Division d'enregistrement: Charlevoix no 2
Municipalité: la paroisse de Baie-Saint-Paul

Québec, le 29 juillet 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
20595-o 248101

Canton de Chertsey

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 18-23, rang VIII, en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 juillet 1982.

Ajouter: le lot 18-24, rang VIII, en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 juillet 1982.

Remplacer: les lots 18-1 et une partie du lot 18-19, rang VIII, en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 juillet 1982.

Cadastre: Chertsey, canton de
Division d'enregistrement: Montcalm
Municipalité: la paroisse de Lac-Paré

Québec, le 29 juillet 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
20595-o 244735

Canton de Clyde

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 24-1-11, rang Ouest de la rivière Rouge, en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 juillet 1982.

Remplacer: une partie du lot 24-1-1, rang Ouest de la rivière Rouge, en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 juillet 1982.

Cadastre: Clyde, canton de
Division d'enregistrement: Labelle
Municipalité: La Conception

Québec, le 28 juillet 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
20595-o 247532

Village de Coaticook

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 2109 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 juillet 1982.

Remplacer: les lots 226-B, 226-14-A, 226-14-B, 226-25-2, 226-37, 226-38, 226-48, 226-53 et une partie des lots 226-51 et 226-54 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 juillet 1982.

Cadastre: Coaticook, village de
Division d'enregistrement: Coaticook
Municipalité: la ville de Coaticook

Québec, le 16 juillet 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
20595-o 247507

Canton de De Salaberry

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 622 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 juillet 1982.

Remplacer: une partie des lots 296, 297 et 300 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 juillet 1982.

Cadastre: De Salaberry, canton de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: village de Saint-Jovite

Québec, le 23 juillet 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
20595-o 092030

Canton de Dunham

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 916 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 juillet 1982.

Remplacer: les lots 468-1 à 468-42, 468-54, 468-142 à 468-165 et une partie du lot 468 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 juillet 1982.

Cadastre: Dunham, canton de
Division d'enregistrement: Missisquoi
Municipalité: la ville de Cowansville

Québec, le 19 juillet 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
20595-o 247123

Cité de Hull

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 883, quartier III, en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 juillet 1982.

Remplacer: les lots 676-3, 676-4, 677-2, 678-2 et une partie des lots 678-1, 679-3 et une partie des lots 676 à 679, quartier III, en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 juillet 1982.

Cadastre: Hull cité de
Division d'enregistrement: Hull
Municipalité: la ville de Hull

Québec, le 23 juillet 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
20595-o 247676

Canton de Jonquière

Avis est, par la présente, donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: les lots 1-17, 1-18, 1-19, 1-23, 2-15 à 2-18, rang IX, en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 juillet 1982.

Cadastre: Jonquière, canton de
Division d'enregistrement: Chicoutimi
Municipalité: canton de Kénogami

Québec, le 15 juillet 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
20595-o 247600

Canton de Jonquière

Avis est, par la présente, donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: les lots 23-1 à 23-3, 24-1 à 24-9, rang Nord, en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 juillet 1982.

Cadastre: Jonquière, canton de
Division d'enregistrement: Chicoutimi
Municipalité: Canton de Kénogami

Québec, le 23 juillet 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
20595-o 247797

Paroisse de Lachenaie

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 257-766 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 juin 1982.

Remplacer: les lots 257-383 et 257-384 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 juin 1982.

Cadastre: Lachenaie, paroisse de
Division d'enregistrement: L'Assomption
Municipalité: la ville de Terrebonne,
la ville de Lachenaie

Québec, le 2 juillet 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

20595-o 092363

Ville de Lachine

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 827 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 juillet 1982.

Remplacer: les lots 757 et 758 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 juillet 1982.

Cadastre: Lachine, ville de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Lachine

Québec, le 13 juillet 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

20595-o 091960

Paroisse de L'Ange-Gardien

Avis est, par la présente, donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: les lots 321-69, 328-79 et 328-80 en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 juillet 1982.

Cadastre: L'Ange-Gardien, paroisse de
Division d'enregistrement: Montmorency
Municipalité: village de Saint-Jean-de-Boischatel

Québec, le 20 juillet 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

20595-o 247271

Paroisse de L'Assomption

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 175-57 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 juillet 1982.

Remplacer: le lot 175-36 et une partie du lot 175-47 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 juillet 1982.

Cadastre: L'Assomption, paroisse de
Division d'enregistrement: L'Assomption
Municipalité: la paroisse de L'Assomption

Québec, le 21 juillet 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

20595-o 092742

Paroisse de Longue-Pointe

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 550 à 555 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 juillet 1982.

Remplacer: les lots 34-144 à 34-149 et une partie du lot 34 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 juillet 1982.

Cadastre: Longue-Pointe, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 22 juillet 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

20595-o 092688

Ville de Magog

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 1666-36, 1666-37 et 1666-38 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 juillet 1982.

Remplacer: les lots 1666-1, 1666-3 à 1666-18, 1666-28, 1666-29 et une partie du lot 1666-2 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 juillet 1982.

Cadastre: Magog, ville de
Division d'enregistrement: Stanstead
Municipalité: la cité de Magog

Québec, le 12 juillet 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

20595-o 247865

Ville de Magog

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 1691 à 1693 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 juillet 1982.

Remplacer: le lot 74-1 et une partie des lots 74, 75, 1676 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 juillet 1982.

Cadastre: Magog, ville de
Division d'enregistrement: Stanstead
Municipalité: la cité de Magog

Québec, le 20 juillet 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

20595-o 248085

Canton de Manicouagan

Avis est, par la présente, donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: les îles 7 à 14 de la rivière aux Outardes en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 juillet 1982.

Cadastre: Manicouagan, canton de
Division d'enregistrement: Saguenay
Municipalité: village de Chute-aux-Outardes, paroisse de Ragueneau

Québec, le 20 juillet 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

20595-o 247257

Canton de Manicouagan

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les blocs 2 à 18 en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 juillet 1982.

Annuler: les lots 50a, 50b, 49a, 49b, 48a, 48b, une partie des lots 47a, 47b, 46 rang IV, 49 à 53, une partie des lots 40 à 48, 54 et 55, rang V, une partie des lots 45, 48 à 55, et deux parties des lots 46 et 47, rang VI, en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 juillet 1982.

Cadastre: Manicouagan, canton de
Division d'enregistrement: Saguenay
Municipalité: village de Pointe-aux-Outardes

Québec, le 20 juillet 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

20595-o 247255

Cité de Montréal (quartier Saint-Antoine)

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 2069 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 juillet 1982.

Remplacer: le lot 1822-30 et une partie du lot 1822 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 juillet 1982.

Cadastre: Montréal, cité de (quartier Saint-Antoine)
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 28 juillet 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
20595-o 093013

Cité de Montréal (quartier Saint-Antoine)

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 2070 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 juillet 1982.

Remplacer: les lots 1715-34 et une partie du lot 1715 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 juillet 1982.

Cadastre: Montréal, cité de (quartier Saint-Antoine)
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 28 juillet 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
20595-o 093003

Cité de Montréal (quartier Saint-Antoine)

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 2065 et 2066 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 juillet 1982.

Remplacer: les lots 1639-56, 1639-57 et une partie du lot 1639 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 juillet 1982.

Cadastre: Montréal, cité de (quartier Saint-Antoine)
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 13 juillet 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
20595-o 092665

Cité de Montréal (quartier Saint-Antoine)

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 2067 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 juillet 1982.

Remplacer: les lots 1626-5, 1628-G-7, 1628-H-1 et une partie des lots 1628-G, 1628-H, 1626 et 1628 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 juillet 1982.

Cadastre: Montréal, cité de (quartier Saint-Antoine)
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 13 juillet 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
20595-o 093014

Cité de Montréal (quartier Saint-Antoine)

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 2068 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 juillet 1982.

Remplacer: les lots 1200-1 à 1200-7, 1201-1 à 1201-9, 1201-9-1, 1201-9-A, 1201, 1202, 1202A et des parties des lots 1198-1, 1198-2, 1200-8, 1198 et 1200 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 juillet 1982.

Cadastre: Montréal, cité de (quartier Saint-Antoine)
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 22 juillet 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
20595-o 092747

Cité de Montréal (quartier Saint-Laurent)

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 866 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 juillet 1982.

Remplacer: les lots 477, 478 et 479 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 juillet 1982.

Cadastre: Montréal, cité de (quartier Saint-Laurent)
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 22 juillet 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

20595-o 092863

Cité de Montréal (quartier Saint-Laurent)

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 867 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 juillet 1982.

Remplacer: une partie des lots 170-F et 170 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 juillet 1982.

Cadastre: Montréal, cité de (quartier Saint-Laurent)
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 22 juillet 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

20595-o 092812

Cité de Montréal (quartier Saint-Louis)

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 944-13 à 944-17 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 juillet 1982.

Remplacer: les lots 944-11 et 944-12 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 juillet 1982.

Cadastre: Montréal, cité de (quartier Saint-Louis)
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 28 juillet 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

20595-o 092716

Paroisse de Notre-Dame-de-la-Victoire

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 636 et 637 en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 juillet 1982.

Annuler: les lots 32-4-2, 33-1-2, 33-2, 34-1-2, 34-2, 35-3-2, 35-4-2, 35-5, 36-2-1, 36-8 et une partie des lots 32-4, 33, 33-1, 34, 34-1, 35, 35-1, 35-2, 35-3, 35-4, 35-7, 36, 36-1, 36-2, 604, 604-1 et deux parties des lots 31 31-2, 32 et 32-5 en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 juillet 1982.

Cadastre: Notre-Dame-de-la-Victoire, paroisse de
Division d'enregistrement: Lévis
Municipalité: la ville de Lévis

Québec, le 21 juillet 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

20595-o 248007

Paroisse de Notre-de-L'Assomption-de-Repentigny

Avis est, par la présente, donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Les lots 39-241 à 39-261 ayant été remplacés par erreur en vertu de l'article 2174*b* du Code civil n'existent pas à toutes fins que de droit, et que les lots 39-159 à 39-166 et 39-168 à 39-183 ayant été remplacés par erreur en vertu de l'article 2174*b* du Code civil ont toujours force et vigueur.

Cadastre: Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny, paroisse de
Division d'enregistrement: L'Assomption
Municipalité: la ville de Repentigny

Québec, le 30 juillet 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

20595-o 091800

Paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 921-104, 921-105 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 juillet 1982.

Remplacer: les lots 921-70, 921-70-1, 921-70-2, 921-93, 921-93-1, 921-93-2, 921-94-1, 921-94-1-1, 921-94-1-2, et une partie des lots 921-68, 921-94 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 juillet 1982.

Cadastre: Notre-Dame-du-Mont-Carmel, paroisse de
Division d'enregistrement: Shawinigan
Municipalité: la ville de Shawinigan-Sud

Québec, le 21 juillet 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

20595-o 244075

Paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel

Avis est, par la présente, donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: le lot 705-5 en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 juillet 1982.

Cadastre: Notre-Dame-du-Mont-Carmel, paroisse de
Division d'enregistrement: Shawinigan
Municipalité: la ville de Shawinigan-Sud

Québec, le 28 juillet 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

20595-o 248423

Canton d'Orford

Avis est, par la présente, donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: le lot 298-9 en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 juillet 1982.

Cadastre: Orford, canton d'
Division d'enregistrement: Sherbrooke
Municipalité: la paroisse de Saint-Élie-d'Orford

Québec, le 9 juillet 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

20595-o 247043

Paroisse de Pointe-aux-Trembles

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 199-1060 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 juillet 1982.

Remplacer: les lots 199-763 à 199-767 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 juillet 1982.

Cadastre: Pointe-aux-Tembles, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Pointe-aux-Trembles

Québec, le 13 juillet 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

20595-o 093012

Paroisse de Pointe-aux-Trembles

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 175-541 à 175-553 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 juillet 1982.

Remplacer: les lots 175-199 à 175-206, 175-210 à 175-214, 175-217 à 175-239 et une partie des lots 175-192 à 175-198, 175-207, 175-209, 175-216 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 juillet 1982.

Cadastre: Pointe-aux-Trembles, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Pointe-aux-Trembles

Québec, le 13 juillet 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

20595-o 092752

Paroisse de Pointe-aux-Trembles

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 225-701 à 225-704 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 juillet 1982.

Remplacer: les lots 225-545 à 225-548 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 juillet 1982.

Cadastre: Pointe-aux-Trembles, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Pointe-aux-Trembles

Québec, le 13 juillet 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

20595-o 092707

Paroisse de Pointe-aux-Trembles

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 198-667 et 199-1061 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 juillet 1982.

Remplacer: les lots 198-399 à 198-404, 199-696 à 199-703, une partie des lots 198-385, 199-88A, 199-677 et 199-710 et la partie restante du lot 198-398 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 juillet 1982.

Cadastre: Pointe-aux-Trembles, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Pointe-aux-Trembles

Québec, le 13 juillet 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

20595-o 092523

Paroisse de Pointe-aux-Trembles

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 225-646 à 225-677 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 juillet 1982.

Remplacer: les lots 225-559 à 225-577 et une partie du lot 225-629 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 juillet 1982.

Cadastre: Pointe-aux-Trembles, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Pointe-aux-Trembles
(ville de Montréal)

Québec, le 13 juillet 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

20595-o 092700

Paroisse de Pointe-aux-Trembles

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 205-1525 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 juillet 1982.

Remplacer: les lots 205-827 et 205-828 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 juillet 1982.

Cadastre: Pointe-aux-Trembles, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Pointe-aux-Trembles
(ville de Montréal)

Québec, le 28 juillet 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

20595-o 092644

Paroisse de Pointe-aux-Trembles

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 225-705 à 225-738, 226-692 à 226-696 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 juillet 1982.

Remplacer: les lots 225-578 à 225-601 et 226-591 à 226-595 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 juillet 1982.

Cadastre: Pointe-aux-Trembles, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Pointe-aux-Trembles
(ville de Montréal)

Québec, le 28 juillet 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

20595-o 092827

Paroisse de Pointe-aux-Trembles

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 217-544 et 217-545 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 juillet 1982.

Remplacer: les lots 217-531 et une partie des lots 217-530 et 217-532 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 juillet 1982.

Cadastre: Pointe-aux-Trembles, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Pointe-aux-Trembles
(ville de Montréal)

Québec, le 13 juillet 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

20595-o 092724

Paroisse de Pointe-aux-Trembles

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 224-56 à 224-58 et 225-699 et 225-700 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 juillet 1982.

Remplacer: les lots 224-8 à 224-10 et la partie restante du lot 225-629 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 juillet 1982.

Cadastre: Pointe-aux-Trembles, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Pointe-aux-Trembles
(ville de Montréal)

Québec, le 13 juillet 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

20595-o 092706

Paroisse de Pointe-aux-Trembles

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 205-1526 et 205-1527 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 juillet 1982.

Remplacer: les lots 205-893 à 205-895 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 juillet 1982.

Cadastre: Pointe-aux-Trembles, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Pointe-aux-Trembles
(ville de Montréal)

Québec, le 28 juillet 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

20595-o 092838

Paroisse de Pointe-aux-Trembles

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 226-650 à 226-685 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 juillet 1982.

Remplacer: les lots 226-626 à 226-647 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 juillet 1982.

Cadastre: Pointe-aux-Trembles, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal

Municipalité: la ville de Pointe-aux-Trembles (ville de Montréal)

Québec, le 28 juillet 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

20595-o 092858

Paroisse de Pointe-aux-Trembles

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 197-261 et 198-668 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 juillet 1982.

Remplacer: les lots 197-28, 198-623, une partie des lots 197-27 et 198-622 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 juillet 1982.

Cadastre: Pointe-aux-Trembles, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Pointe-aux-Trembles, (ville de Montréal)

Québec, le 28 juillet 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

20595-o 092859

Paroisse de Pointe-aux-Trembles

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 225-739 à 225-768 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 juillet 1982.

Remplacer: les lots 225-551 à 225-555 et 225-613 à 225-628 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 juillet 1982.

Cadastre: Pointe-aux-Trembles, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Pointe-aux-Trembles, (ville de Montréal)

Québec, le 28 juillet 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

20595-o 092861

Paroisse de Pointe-aux-Trembles

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 205-1528 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 juillet 1982.

Remplacer: les lots 205-809 et 205-810 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 juillet 1982.

Cadastre: Pointe-aux-Trembles, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Pointe-aux-Trembles (ville de Montréal)

Québec, le 28 juillet 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

20595-o 092932

Paroisse de Pointe-Claire

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 27-263 et 27-264 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 juillet 1982.

Remplacer: les lots 27-231 et 27-260 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 juillet 1982.

Cadastre: Pointe-Claire, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la cité de Beaconsfield

Québec, le 28 juillet 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

20595-o 092793

Cité de Québec (quartier Montcalm)

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 4579 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 juillet 1982.

Remplacer: les lots 3828 et 3829 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 juillet 1982.

Cadastre: Québec, cité de (quartier Montcalm)
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la ville de Québec

Québec, le 27 juillet 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

20595-o 248296

Canton de Ragueneau

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les blocs 1 à 4 en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 juillet 1982.

Annuler: les lots 1 à 4, une partie des lots 5, rang III, 1 à 5, rang IV, et une partie du bloc A, en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 juillet 1982.

Cadastre: Ragueneau, canton de
Division d'enregistrement: Saguenay
Municipalités: village de Chute-aux-Outardes et la paroisse de Ragueneau

Québec, le 19 juillet 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

20595-o 247252

Paroisse de Rivière-des-Prairies

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 127-75-22 à 127-75-49 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 juillet 1982.

Remplacer: la partie restante des lots 127-75-1 à 127-75-21 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 juillet 1982.

Cadastre: Rivière-des-Prairies, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 28 juillet 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

20595-o 092581

Paroisse de Rivière-des-Prairies

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 128-26-12 et 128-26-13 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 juillet 1982.

Remplacer: les lots 128-26-1, 128-26-2, 128-26-3 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 juillet 1982.

Cadastre: Rivière-des-Prairies, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 28 juillet 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

20595-o 092757

Paroisse de Rivière-des-Prairies

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 119-314 et 119-315 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 juillet 1982.

Remplacer: les lots 119-266 et 119-267 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 juillet 1982.

Cadastre: Rivière-des-Prairies, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 28 juillet 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
20595-o 092815

Ville de Rouyn

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 202-397 à 202-408, bloc 202, en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 juillet 1982.

Remplacer: une partie du lot 202-387, bloc 202, en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 juillet 1982.

Annuler: les lots 202-387-2 à 202-387-27, 202-387-48 à 202-387-53, bloc 202, et une partie du lot 202-387-1, bloc 202, en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 juillet 1982.

Cadastre: Rouyn, ville de
Division d'enregistrement: Rouyn-Noranda
Municipalité: la cité de Rouyn

Québec, le 28 juillet 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
20595-o 247894

Paroisse de Sainte-Adèle-d'Abercrombie

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 1-81 et 1-82, rang XI, canton de Morin, en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 juillet 1982.

Remplacer: les lots 1-79 et 1-80, rang XI, canton de Morin, en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 juillet 1982.

Cadastre: Sainte-Adèle-d'Abercrombie, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la ville de Sainte-Adèle

Québec, le 23 juillet 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
20595-o 092799

Paroisse de Saint-Antoine-de-Lavaltrie

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 59-31 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 juillet 1982.

Remplacer: une partie du lot 59-19 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 juillet 1982.

Cadastre: Saint-Antoine-de-Lavaltrie, paroisse de
Division d'enregistrement: Berthier
Municipalité: village de Lavaltrie

Québec, le 26 juillet 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
20595-o 247876

Paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 209-1032 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 2 juillet 1982.

Remplacer: une partie des lots 209-886 à 209-888 et la partie restante du lot 209-964 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 2 juillet 1982.

Cadastre: Saint-Antoine-de-Longueuil, paroisse de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Saint-Hubert

Québec, le 9 juillet 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
20595-o 247667

Paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 133-1090 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 juillet 1982.

Remplacer: les lots 133-842 et 133-843 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 juillet 1982.

Cadastre: Saint-Antoine-de-Longueuil, paroisse de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Longueuil

Québec, le 20 juillet 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
20595-o 247988

Paroisse de Saint-Augustin

Avis est, par la présente, donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: les lots 48-30, 48-31 et 48-33 à 48-42 en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 juillet 1982.

Cadastre: Saint-Augustin, paroisse de
Division d'enregistrement: Deux-Montagnes
Municipalité: la ville de Mirabel

Québec, le 14 juillet 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
20595-o 093100

Paroisse de Saint-Clément

Avis est, par la présente, donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: les lots 395-74 à 395-78 et une partie du lot 395-73 en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 juillet 1982.

Cadastre: Saint-Clément, paroisse de
Division d'enregistrement: Beauharnois
Municipalité: village de Melocheville

Québec, le 12 juillet 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
20595-o 247697

Paroisse de Saint-Colomb-de-Sillery

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 214-3 à 214-7 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 juillet 1982.

Remplacer: les lots 214-1-2 et une partie du lot 214-1 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 juillet 1982.

Cadastre: Saint-Colomb-de-Sillery, paroisse de
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la ville de Sillery

Québec, le 21 juillet 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
20595-o 242433

Paroisse de Saint-Colomb-de-Sillery

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 410 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 juillet 1982.

Remplacer: les lots 269-A-4-1, 269-A-7 et une partie des lots 269-A-4, 269-A et 269 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 juillet 1982.

Cadastre: Saint-Colomb-de-Sillery, paroisse de
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la ville de Sillery

Québec, le 16 juillet 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
20595-o 248312

Paroisse de Saint-Colomb-de-Sillery

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 409 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 juillet 1982.

Remplacer: les lots 271-7-3, 271-8, 272 et une partie des lots 271 et 271-7 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 juillet 1982.

Cadastre: Saint-Colomb-de-Sillery, paroisse de
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la ville de Sillery

Québec, le 16 juillet 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
20595-o 248300

Paroisse de Saint-Constant

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 154-250 et 154-251 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 juillet 1982.

Remplacer: les lots 154-183, 154-184 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 juillet 1982.

Cadastre: Saint-Constant, paroisse de
Division d'enregistrement: Laprairie
Municipalité: la ville de Saint-Constant

Québec, le 29 juillet 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
20595-o 247804

Paroisse de Saint-Constant

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 154-244 à 154-249 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 juillet 1982.

Remplacer: les lots 154-169 à 154-173 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 juillet 1982.

Cadastre: Saint-Constant, paroisse de
Division d'enregistrement: Laprairie
Municipalité: la ville de Saint-Constant

Québec, le 20 juillet 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
20595-o 247803

Paroisse de Sainte-Dorothée

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 32-67 et 32-68 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 juillet 1982.

Remplacer: les lots 32-4 et 32-5 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 juillet 1982.

Cadastre: Sainte-Dorothée, paroisse de
Division d'enregistrement: Laval
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 9 juillet 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
20595-o 092454

Paroisse de Saint-Edmond-de-Stoneham

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 9-12, rang VI, en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 juillet 1982.

Remplacer: le lot 9-10, rang VI, en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 juillet 1982.

Cadastre: Saint-Edmond-de-Stoneham, paroisse de
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: cantons unis de Stoneham et Tewkesbury

Québec, le 13 juillet 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
20595-o 248078

Paroisse de Saint-Eustache

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 39-117 à 39-125 et 40-166 à 40-177 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 juillet 1982.

Remplacer: les lots 39-80 à 39-85, 40-147 à 40-149, 40-151 à 40-154 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 juillet 1982.

Cadastre: Saint-Eustache, paroisse de
Division d'enregistrement: Deux-Montagnes
Municipalité: la ville de Saint-Eustache

Québec, le 22 juillet 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

20595-o 092410

Paroisse de Saint-François

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 2377, en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 juillet 1982.

Remplacer: une partie des lots 1532-2, 1532-3, 1532-4, 1532-65, 1535-3, 1535-5, 1536, 1541-2, 1542-1, 1542-2, 1542-3, 1543-1, 1544-1, 1545-1, 1545-2, 2368, 1532, 1535, 1541 à 1545 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 juillet 1982.

Cadastre: Saint-François, paroisse de
Division d'enregistrement: Beauce
Municipalité: la ville de Beauceville

Québec, le 28 juillet 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

20595-o 247041

Paroisse de Sainte-Foy

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 219-62 à 219-69 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 juillet 1982.

Remplacer: les lots 219-56-1 à 219-56-4, 219-61-1 à 219-61-4, 219-56, 219-61, en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 juillet 1982.

Cadastre: Sainte-Foy, paroisse de
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la ville de Sainte-Foy

Québec, le 22 juillet 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

20595-o 246878

Paroisse de Sainte-Geneviève

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 136-111 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 juillet 1982.

Remplacer: les lots 136-5, 136-6-2 et une partie des lots 136-6 et 136-11 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 juillet 1982.

Cadastre: Sainte-Geneviève, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Pierrefonds

Québec, le 28 juillet 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

20595-o 092074

Paroisse de Saint-Georges-de-Clarenceville

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 502 et 503 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 juillet 1982.

Remplacer: une partie des lots 159, 159-57, 159-60 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 juillet 1982.

Cadastre: Saint-Georges-de-Clarenceville, paroisse de
Division d'enregistrement: Missisquoi
Municipalité: Venise-en-Québec

Québec, le 19 juillet 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
20595-o 247310

Paroisse de Saint-Grégoire

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 291-22 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 juillet 1982.

Remplacer: une partie du lot 291-13 et les lots 291-14 et 291-15 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 juillet 1982.

Cadastre: Saint-Grégoire, paroisse de
Division d'enregistrement: Nicolet no 2
Municipalité: la ville de Bécancour

Québec, le 23 juillet 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
20595-o 247454

Paroisse de Saint-Henri-de-Mascouche

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 789-17 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 juillet 1982.

Remplacer: les lots 789-5 et 789-15 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 juillet 1982.

Cadastre: Saint-Henri-de-Mascouche, paroisse de
Division d'enregistrement: L'Assomption
Municipalité: la ville de Mascouche

Québec, le 28 juillet 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
20595-o 092846

Paroisse de Saint-Hilaire

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 148-21 à 148-23, 149-119 à 149-121 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 juillet 1982.

Remplacer: les lots 148-2, 148-3, 149-25, 149-26 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 juillet 1982.

Cadastre: Saint-Hilaire, paroisse de
Division d'enregistrement: Rouville
Municipalité: la ville de Otterburn-Park

Québec, le 22 juillet 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
20595-o 248148

Paroisse de Saint-Hilaire

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 151-79 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 juin 1982.

Ajouter: le lot 151-78 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 juin 1982.

Remplacer: le lot 151-46 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 juin 1982.

Cadastre: Saint-Hilaire, paroisse de
Division d'enregistrement: Rouville
Municipalité: la ville de Otterburn-Park

Québec, le 12 juillet 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
20595-o 246692

Paroisse de Saint-Jean

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 244 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 juillet 1982.

Remplacer: une partie des lots 62 et 62-18 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 juillet 1982.

Cadastre: Saint-Jean, paroisse de
Division d'enregistrement: Saint-Jean
Municipalité: la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu

Québec, le 12 juillet 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

20595-o 246946

Paroisse de Saint-Jean-Baptiste-de-Nicolet

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 735 en vertu des dispositions des articles 2174*b* du Code civil et 7 de la Loi sur le cadastre (L.R.Q., c. C-1) dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 juillet 1982.

Remplacer: une partie du lot 55 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 juillet 1982.

Cadastre: Saint-Jean-Baptiste-de-Nicolet, paroisse de
Division d'enregistrement: Nicolet no 2
Municipalité: la paroisse de Saint-Jean-Baptiste-de-Nicolet

Québec, le 29 juillet 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

20595-o 237852

Paroisse de Saint-Jean-Baptiste-de-Nicolet

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 734 en vertu des dispositions des articles 2174*b* du Code civil et 7 de la Loi sur le cadastre (L.R.Q., c. C-1) dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 juillet 1982.

Remplacer: une partie des lots 56, 57, 58 et 59 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 juillet 1982.

Cadastre: Saint-Jean-Baptiste-de-Nicolet, paroisse de
Division d'enregistrement: Nicolet no 2
Municipalité: la paroisse de Saint-Jean-Baptiste-de-Nicolet

Québec, le 29 juillet 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

20595-o 237851

Paroisse de Saint-Jean-Baptiste-de-Nicolet

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 733 en vertu des dispositions des articles 2174*b* du Code civil et 7 de la Loi sur le cadastre (L.R.Q., c. C-1) dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 juillet 1982.

Remplacer: une partie des lots 39, 58, 59 et 60 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 juillet 1982.

Cadastre: Saint-Jean-Baptiste-de-Nicolet, paroisse de
Division d'enregistrement: Nicolet no 2
Municipalité: la paroisse de Saint-Jean-Baptiste-de-Nicolet

Québec, le 29 juillet 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

20595-o 237304

Paroisse de Saint-Jean-Chrysostome

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 578 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 juillet 1982.

Remplacer: une partie des lots 42, 43, 195, 577 et deux parties du lot 29 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 juillet 1982.

Cadastre: Saint-Jean-Chrysostome, paroisse de
Division d'enregistrement: Lévis
Municipalité: la ville de Saint-Jean-Chrysostome

Québec, le 27 juillet 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

20595-o 247512

Paroisse de Sainte-Jeanne-de-l'Île-Perrot

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 168-466 et 169-15 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 juillet 1982.

Ajouter: les lots 168-465 et 169-14 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 juillet 1982.

Remplacer: les lots 168-463, 169-12, 169-13 et une partie du lot 169-11 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 juillet 1982.

Annuler: la partie restante du lot 169-11 en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 juillet 1982.

Cadastre: Sainte-Jeanne-de-l'Île-Perrot, paroisse de
Division d'enregistrement: Vaudreuil
Municipalité: la ville de Pincourt

Québec, le 29 juillet 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

20595-o 092634

Paroisse de Saint-Jérôme

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 342-133 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 juillet 1982.

Remplacer: le lot 342-118 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 juillet 1982.

Cadastre: Saint-Jérôme, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: Prévost

Québec, le 23 juillet 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

20595-o 092672

Paroisse de Sainte-Julie

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 199-170 et 199-172 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 juillet 1982.

Ajouter: les lots 199-167 à 199-169 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 juillet 1982.

Remplacer: les lots 199-158 à 199-160 et 199-165 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 juillet 1982.

Cadastre: Sainte-Julie, paroisse de
Division d'enregistrement: Verchères
Municipalité: la paroisse de Saint-Amable

Québec, le 16 juillet 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

20595-o 247979

Paroisse de Saint-Laurent

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 616-318 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 juillet 1982.

Remplacer: les lots 616-178 et 616-288 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 juillet 1982.

Cadastre: Saint-Laurent, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Mont-Royal

Québec, le 22 juillet 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

20595-o 092802

Paroisse de Saint-Laurent

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 618-576 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 juillet 1982.

Remplacer: le lot 618-145 et une partie du lot 618-146 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 juillet 1982.

Cadastre: Saint-Laurent, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Mont-Royal

Québec, le 22 juillet 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

20595-o 092801

Paroisse de Saint-Lazare

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 15-40 et 15-41 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 juillet 1982.

Remplacer: les lots 15-17 et 15-22 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 juillet 1982.

Cadastre: Saint-Lazare, paroisse de
Division d'enregistrement: Vaudreuil
Municipalité: la paroisse de Saint-Lazare

Québec, le 26 juillet 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

20595-o 091880

Paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 132-109 à 132-112 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 juillet 1982.

Remplacer: les lots 132-53 à 132-58 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 juillet 1982.

Cadastre: Saint-Louis-de-Terrebonne, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne

Québec, le 23 juillet 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

20595-o 092342

Paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 133-213 à 133-215 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 juillet 1982.

Remplacer: les lots 133-191 à 133-194 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 juillet 1982.

Cadastre: Saint-Louis-de-Terrebonne, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne

Québec, le 23 juillet 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

20595-o 092687

Paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 133-216 à 133-220 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 juillet 1982.

Remplacer: les lots 133-185 à 133-190 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 juillet 1982.

Cadastre: Saint-Louis-de-Terrebonne, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne

Québec, le 23 juillet 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

20595-o 092686

Paroisse de Saint-Luc

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 142-280 à 142-282 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 juillet 1982.

Remplacer: les lots 142-209, 142-210 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 juillet 1982.

Cadastre: Saint-Luc, paroisse de
Division d'enregistrement: Saint-Jean
Municipalité: la ville de Saint-Luc

Québec, le 12 juillet 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

20595-o 247808

Paroisse de Sainte-Marguerite

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 24-5, rang VI, canton de Wexford, en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 juin 1982.

Remplacer: une partie du lot 24-1, rang VI, canton de Wexford, en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 juin 1982.

Cadastre: Sainte-Marguerite, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la paroisse de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

Québec, le 23 juillet 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

20595-o 092481

Paroisse de Saint-Nicolas

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 653-161, 653-162 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 juillet 1982.

Remplacer: les lots 653-138, 653-139 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 juillet 1982.

Cadastre: Saint-Nicolas, paroisse de
Division d'enregistrement: Lévis
Municipalité: la ville de Saint-Nicolas

Québec, le 14 juillet 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

20595-o 248086

Paroisse de Sainte-Rose

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 355-265 et 355-266 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 juillet 1982.

Remplacer: les lots 355-261 et 355-262 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 juillet 1982.

Cadastre: Sainte-Rose, paroisse de
Division d'enregistrement: Laval
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 9 juillet 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

20595-o 092619

Paroisse de Saint-Sauveur

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 2387-3 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 juillet 1982.

Remplacer: les lots 2387-1, 2387-1-1, 2387-2 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 juillet 1982.

Cadastre: Saint-Sauveur, paroisse de
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la ville de Québec

Québec, le 21 juillet 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

20595-o 247843

Paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 750-25 et 751-43 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 juillet 1982.

Remplacer: le lot 750-12 et une partie du lot 751-18 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 juillet 1982.

Cadastre: Sainte-Thérèse-de-Blainville, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la ville de Blainville

Québec, le 23 juillet 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

20595-o 092769

Paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 11-643 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 juillet 1982.

Remplacer: les lots 11-137, 11-138 et 11-139 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 juillet 1982.

Cadastre: Saint-Thérèse-de-Blainville, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la ville de Bois-des-Filion

Québec, le 23 juillet 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

20595-o 092726

Paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 228-22 et 229-14 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 juillet 1982.

Remplacer: une partie des lots 228-19, 229-6 et le lot 229-5 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 juillet 1982.

Cadastre: Sainte-Thérèse-de-Blainville, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la ville de Sainte-Thérèse

Québec, le 23 juillet 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

20595-o 092721

Paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 98-238 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 juillet 1982.

Remplacer: les lots 98-1 à 98-3 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 juillet 1982.

Cadastre: Sainte-Thérèse-de-Blainville, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la ville de Boisbriand

Québec, le 23 juillet 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

20595-o 092671

Paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 943-378 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 juin 1982.

Remplacer: les lots 943-351 à 943-355 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le

dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 juin 1982.

Cadastre: Sainte-Thérèse-de-Blainville, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la ville de Boisbriand

Québec, le 23 juillet 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

20595-o 092613

Paroisse de Sault-au-Récollet

Avis est, par la présente, donné que l'opération cadastrale a été effectuée:

Le lot 569-2005 ayant été créé par erreur en vertu de l'article 2174*b* du Code civil n'existe pas à toutes fins que de droit et que la partie du lot 569-2 remplacée par erreur en vertu de l'article 2174*b* du Code civil a toujours force et vigueur.

Cadastre: Sault-au-Récollet, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal-Nord

Québec, le 30 juillet 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

20595-o 092622

Paroisse de Sault-au-Récollet

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 399-300-3 et 399-300-4 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 juillet 1982.

Remplacer: le lot 399-300-1 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 juillet 1982.

Cadastre: Sault-au-Récollet, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Saint-Léonard

Québec, le 28 juillet 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

20595-o 092835

Paroisse de Sault-au-Récollet

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 63-281 et 63-282 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 juillet 1982.

Remplacer: les lots 63-152, 63-153 et une partie du lot 63-154 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 juillet 1982.

Cadastre: Sault-au-Récollet, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal-Nord

Québec, le 13 juillet 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

20595-o 092728

Canton de Shefford

Avis est, par la présente, donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: les lots 506-3 et 506-4 en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 juillet 1982.

Cadastre: Shefford, canton de
Division d'enregistrement: Shefford
Municipalité: canton de Shefford

Québec, le 14 juillet 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

20595-o 248254

Canton de Templeton

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 12-A-176, rang II, en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 juin 1982.

Remplacer: les lots 12-A-166, 12-A-174, rang II, en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 juin 1982.

Cadastre: Templeton, canton de
Division d'enregistrement: Hull
Municipalité: la ville de Gatineau

Québec, le 12 juillet 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

20595-o 247840

Canton de Thetford

Avis est, par la présente, donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: la partie restante des lots 14-9, 14-10, 15-11, 15-12, 15-13, 15-14, 15-14-1, 15-14-2, 15-15, rang A en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 juillet 1982.

Cadastre: Thetford, canton de
Division d'enregistrement: Thetford
Municipalité: canton de Thetford, partie sud

Québec, le 27 juillet 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

20595-o 234539

Paroisse de Varennes

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 630, en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 juillet 1982.

Remplacer: les lots 335 et une partie des lots 225 et 336 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 juillet 1982.

Cadastre: Varennes, paroisse de
Division d'enregistrement: Verchères
Municipalité: la ville de Varennes

Québec, le 19 juillet 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

20595-o 246931

Canton de Wickham

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 86-66, rang II, en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 juillet 1982.

Remplacer: une partie du lot 86-57, rang II, en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 juillet 1982.

Cadastre: Wickham, canton de
Division d'enregistrement: Drummond
Municipalité: Saint-Nicéphore

Québec, le 15 juillet 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

20595-o 247521

Divers

Révocation de droits miniers

Prenez avis qu'en vertu des Décrets numéros 884-82 du 8 avril 1982, numéro 1319-82 du 2 juin 1982 et numéro 1656-82 du 7 juillet 1982, le gouvernement a révoqué les droits miniers autres que ceux à l'or et à l'argent sur les lots suivants:

Canton d'Ascot:

rang I: lots 25a, 25b, 26a, 27c, 27e;

rang II: lots 21a, 21b, 21d, 22a, 22c, 22d, 22e, 23a, 24a, 24d, 24d-1, 24d-2, 24e, 25a, 25b, 25c, 26b, 26b-1, 26b-2, 26b-3, 26b-4, 26b-5, 26b-6, 27a, 27b, 27c, 27d, 28a, 28c;

rang III: lots 12a, 12b, 12c, 12d, 12f, 13a, 13b, 13c, 16c, 16d, 22a, 22b, 22c, 22c-1, 23a, 24b, 24d, 25c, 25d, 26b, 26d, 26d-1, 27a, 27b, 27c, 27d, 27d-1, 27d-2, 27d-3, 27d-4, 27e, 28a, 28c, 28c-1, 28c-2, 28d, 28e, 28e-1, 28e-2, 28e-3, 28e-4, 28e-5, 28e-6, 28e-7, 28e-7-1, 28e-8, 28f;

rang IV: lots 10a, 11a, 11b, 11c, 11d, 12a, 12b, 12c, 12d, 12e, 12f, 12g, 13a, 13b, 13c, 13d, 14a, 14b, 15a, 15b, 15f, 15h, 15h-1, 15h-3, 15h-4, 16a, 16b, 16c, 16e, 17a, 17e, 18a, 18a-2, 18b, 18c, 18d, 18e, 19a, 21a, 22a, 22b, 22c, 22d, 22d-4, 22d-5, 22f, 23a, 23b, 23e, 23e-1, 24e, 24e-1, 24f, 24g-2, 25a, 25b, 25c, 25d, 25e, 26a, 26a-1, 26a-2, 26-2 26b, 27-3, 27a, 27b, 27c, 27d-1, 27d-3, 28a, 28b, 28b-2, 28b-3;

rang V: lots 16a, 16b, 17a, 17b, 18a, 18b, 18c, 19f, 20b, 20f, 20g, 20h, 21a, 21b, 21d, 21e, 21f, 22a, 22c, 22d, 22d-3, 22e, 23a, 23e, 23f, 23g, 23h, 23i, 24a, 24b, 24b-1, 24c, 24d, 24e, 24e-4, 25, 26a, 26b, 26c, 26d, 26d-2, 27a, 27a-1, 27a-2, 27b, 27c, 27d, 28a;

rang VII: lots 13a, 13b, 13d, 14a, 14b, 14f;

rang VIII: lots 1a, 2n, 4b, 4e, 9a, 9b, 9c, 10c, 11b, 11c, 11c-6, 12a, 12c, 13b, 13c;

rang IX: lots 4i, 4j, 4k, 4l, 4m, 4n, 4g, 4-20, 4-22, 4-23, 5a, 5b, 5c, 6a, 6b, 6c, 6d, 7a, 7b, 7c, 8a, 8b, 9b, 10a, 10b, 10c, 10d, 10e, 11a, 11b, 11c, 12c, partie du lot 12a au sud de la route;

rang X: lots 1b, 2a, 2d, 2e, 4c, 4d, 4e, 5a, 5c, 5g, 5h, 10b, 10c;

rang XI: lots 1b, 1c, 5c, 6a, 6b, 6c, 6d, 6e, 7b, 7d, 7e, 7f.

Canton de Chesham:

rang V: lot 25;

rang VI: lot 18a;

rang VIII: lot 37;

rang IX: lot 38.

Canton de Ditton:

rang VII: lots 537 à 546;

rang VIII: lot 550;

rang IX: lots 606, 607, 608, 609, 621 à 629, 652, 653 et 666;

rang X: lots 666, 673, 674, 675, 676 à 682;

rang XI: lots 694 à 703.

Canton de Dudswell:

rang I: lots 1a, 1b, 1c, 1d, 1e, 1f, 1g, 2a, 2b, 2c, 2d, 2f, 3a, 3b, 3c, 4a, 4a-1, 4-b, 4c, 5a, 5b, 5c, 5d, 8a, 8b, 6;

rang II: 1a, 1c, 2a, 2b, 2c, 2d, 2e, 2f, 3a, 3b, 3c, 3d, 4a, 4b, 4c, 4d, 5a, 5b, 7a, 7b, 7c, 9a, 9b, 10a, 10b, 11a, 12a;

rang III: lots 1a, 1b, 1c, 1d, 2a, 2b, 2c, 3a, 3a-1, 3a-1-5, 3b, 3b-1, 3c, 5a, 5b, 5c, 6a, 6c, 6d, 7a, 7b, 7c, 8a, 8b, 8c, 9a, 9b, 9c, 10a, 10b, 10c, 11a, 11b, 11c, 11d, 12a, 12b, 12c, 13a, 13b, 13c, 13e, 13f;

rang IV: lots 1a, 1b, 1c, 2, 3, 5, 6, 7a, 7b, 7c, 8a, 8a-1, 8b, 8c, 8d, 8e, 9a, 9b, 9c, 9c-1, 9e, 10a, 10b, 10c, 10d, 11a, 11c, 12a, 12b, 12c, 13a, 13e, 14a, 14b, 14d, 14e, 14f, 14g, 14h, 14i, 14j, 15b, 15c, 15e, 15f, 15g, 15h, 15i, 15n, 16a, 16b;

rang V: lots 8, 9a, 9b, 10a, 11b, 11c, 11d, 11e, 11f, 12a, 12b, 12d, 12e, 12f, 12g, 12h, 12i, 13d, 13e, 13g, 14b, 14i, 14j, 14k, 14o, 15a, 15b, 15c, 15d, 15e, 15f, 15g, 16a, 16b, 16c, 16d, 16e, 16f, 16g;

rang VI: lots 8a, 8b, 9a, 9b, 9c, 10a, 10b, 10c, 10d, 10e, 11a, 11b, 11c, 11d, 12a, 12b, 12c, 12d, 12e, 13, 13a, 13b, 13c;

rang VII: lots 7a, 7b, 7c, 8a, 8b, 9a, 9b, 9c, 9d, 10, 11a, 11b, 12a, 12b, 12c, 13a, 13b, 13c, 13d, 14a, 14b, 14c, 14d;

rang VIII: lots 7, 8, 9, 10a, 10b, 11a, 11b, 11c, 11d, 12, 13, 14a, 14b, 14c, 14f, 14g, 15a, 15b, 16, 18, 19c, 20a, 20b, 21b, 21c, 21d, 22a, 22b, 23a, 23b, 23c, 24a, 24b;

rang IX: lots 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14a, 14b, 15a, 15b, 16a, 16b, 17a, 17b, 18, 19a, 19b, 19c, 20a, 20b, 20c, 21a, 21b, 21c, 22, 23a, 23b, 24a, 24b.

Canton de Emberton:

rang I: lots 17c, 17d, 17e, 18a (½ S), 23a.

Canton de Hatley:

rang I: lots 179 à 184, 186, 187, 188, 190, 191, 193, 195, 197 à 201;

rang II: lots 202, 203, 204, 207, 208 à 213, 215 à 219, 224, 225, 226, 230;

rang III: lots 580 à 584, 586 à 588, 589 n.s., 589-3, 589-6, 592, 593, 594, 595, 596;

rang IV: lots 601, 602-1, 602-2, 603, 603-1, 603-2, 603-4 n.s., 603-4-1, 604-1 n.s., 604-4 n.s., 605, 612, 613, 614, 618, 619, 620, 621-1, 622, 627, 629.

Canton de Marbleton:

rang VI: lots 7, 11 et 12;

rang VII: lots 151 à 155, 161, 168, 336, 339, 340, 341, 345, 346, 348, 350, 351, 353.

Canton de Stoke:

rang III: lots 19a, 19b, 19c, 20, 20-1, 21a, 21b;

rang IV: lots 20a, 20a-1, 20a-2, 20a-3, 20a-4, 20b, 20c, 21a, 21b, 21c, 21c-1, 21c-2, 21c-3, 22a, 22b, 22b-1, 22c, 23a, 23b, 23b-1, 23b-2, 23b-2-1, 23b-2-2, 23b-3, 23b-4, 23b-5, 23b-6, 23b-7, 23b-8, 23b-15, 23b-16, 23b-17, 23b-18, 23b-19, 23b-20, 24, 24-1, 24-2, 24-3, 25a, 25b, 25b-1, 25b-2, 25b-3, 25b-4, 25b-5, 25b-6;

rang V: lots 19a, 19b, 19b-1, 19b-3, 19b-4, 19b-5, 19c, 19d, 19d-1, 20a, 20a-1, 20a-2, 20a-3, 20b, 20b-1, 20b-2, 20b-3, 20b-4, 20b-5, 20b-6, 20b-7, 20b-8, 20b-9, 20b-10, 21a, 21b, 21b-1, 21b-2, 21c, 21c-1,

21c-2, 21c-3, 21c-4, 21c-5, 21c-6, 21c-7, 22a, 22b, 22c, 22c-1, 22c-2, 22d, 22d-1, 22e, 22f, 23, 23a-1, 23b, 23c, 24a, 24b, 24b-2, 24c, 24c-1, 24c-2, 25a, 25b, 25c-1, 25d, 25d-1, 25d-2, 25e, 25e-1, 26a, 26b, 26c, 26d, 27a, 27a-1, 27a-2, 27b, 27c, 27d, 27e, 27f, 27g, 27g-1, 27g-2, 27g-3, 27g-4, 27g-5, 27g-6, 27g-7, 27g-8, 27g-9, 27g-10, 27h, 27h-1, 27h-2, 27h-3, 27h-4, 27i, 27i-1, 27i-2, 27i-3, 27i-4, 27i-5, 27i-6, 27i-7, 28a, 28b, 28c, 28d, 28e, 28i, 28j, 28k, 28l-1, 28m, 28n, 28n-1, 24b-3 à 24b-9;

rang VI: lots 17a, 17b, 17c, 17d, 18a, 18b, 18c, 18d, 18e, 18e-1, 19a, 19a-1, 19b, 19b-1, 19c, 19d, 20a, 20b, 21a, 21b, 21c, 21d, 22a, 22b, 22c, 23a, 23b, 23c, 24a, 24b, 24c, 24c-1, 25a, 25b, 25b-1, 26a, 26b, 26c, 26d, 27a, 27b, 27b-1, 27c, 27c-1, 27c-1-1, 27c-1-2, 27c-2, 27c-3, 27c-4, 27d, 27d-13 à 27d-22, 28a, 28b, 28b-1, 28b-2, 28b-3, 28c, 28c-1, 28d, 28e, 28f, 28g, 28h;

rang VII: lots 17a, 17b, 17b-1, 17c, 18 à 26, 27a, 27b, 27c, 27d, 27e, 27f, 28a, 28d;

rang VIII: 17a, 17b, 17c, 17d, 17d-2, 17e, 17e-1, 17e-2, 17e-3, 18, 19, 20a, 20b, 20c, 21, 22, 23, 24, 25, 26a, 26b, 26c, 27a, 27b, 27c, 27d, 28a, 28b, 28c, 28d;

rang IX: lots 17a, 17b, 17c, 17d, 18a, 18b, 18c, 19, 20, 21a (½ E.), 21b, (½ O.), 21e (½ O.), 22, 23a, 24, 25, 26a, 26b, 27, 28a, 28b;

rang X: lots 17, 18, 19a, 19b, 20 à 28;

rang XI: lots 17 à 28;

rang XII: lots 17 à 25, 25a, 25b, 25c, 26 à 28;

rang XIII: lots 15 à 24, 25a, 25b, 25c, 25d, 26 à 28;

rang XIV: lots 17a, 17b, 17c, 17d, 18a, 18b, 18c, 19a, 19b, 20a, 20b, 21a, 21c, 22, 23, 24, 26, 27, 28, 21b.

Canton de Westbury:

rang I: lots 1a, 1b-1, 1b-2, 1b-3, 1b-4, 1b-5, 1b-6, 1b-7, 1c, 1c-1, 1c-2, 1c-3, 1d, 2a, 2b, 2c, 2d, 2e, 3a, 3a-1, 3b, 3b-1, 3d, 3d-1, 4a, 4b-1, 4d, 4e, 4e-1, 5a, 5b-1, 5c, 5c-2, 5c-3, 5d, 5e;

rang II: lots 3, 3-1, 3-2, 3-3, 3-4, 4a, 4b, 4c, 4d, 4e, 4g, 4g-1, 4g-2, 4g-3, 4h, 5a, 5b, 5c, 6a, 6b, 6c, 6d, 6e, 7a, 7b, 7c, 7d;

rang III: lots 6a, 6b, 7a, 7a-2, 7a-3, 7a-4, 7a-5, 7b, 7b-1-1, 7b-1-2, 7b-1-3, 7b-2, 7b-2-1, 7b-2-2, 8a, 8b, 8b-1, 8c, 9a, 9b, 9c, 9d, 10a, 10b, 10c, 10d, 10e, 10f, 10g, 11a, 11a-1, 11a-2, 11b, 11c, 11d-1, 11e-1, 11e-2, 11e-3, 11e-4, 11e-5, 11f, 11g, 11k-1, 11k-2, 12c-2, 12d-1, 12d-2, 12d-3, 12d-1-1;

rang IV: lots 8, 9a, 9b, 9c, 10a, 10b, 10c, 11a, 11b, 11b-1, 11b-2, 11b-3, 11c, 12a-1, 12a-2, 12a-3, 12a-4, 12a-5, 12b, 12b-1, 12b-2, 12b-3, 12b-4, 12b-5, 12b-7, 12c, 12d, 12e, 13a-1, 13a-2, 13a-3, 14, 14-1;

rang V: lots 10, 11, 12a, 12b, 12d, 12e, 13a, 13b, 13b-1, 13b-2, 13d, 13e, 14a, 14a-1, 14a-2, 14a-3, 14a-4, 14b, 15a, 15a-1, 16a, 16b;

rang VI: lots 13a, 13b, 13c, 13c-2.

Cet avis est donné en vertu de l'article 237 de la Loi sur les mines (L.R.Q., chap. M-13).

Québec, le 6 août 1982.

Le sous-ministre associé (mines),
20595-o PIERRE O. PERRON.

Révocation de droits miniers

Prenez avis qu'en vertu du Décret numéro 1318 du 2 juin 1982, les droits miniers autres que ceux à l'or et à l'argent ont été révoqués sur les immeubles suivants:

Canton de Ditton:

rang VIII: les lots 40 à 44 de l'arpentage primitif ou les lots 568 à 572 du cadastre officiel;

rang IX: les lots 42, 43 et 44 de l'arpentage primitif ou les lots 618, 619 et 620 du cadastre officiel.

Cet avis est publié en vertu de l'article 237 de la Loi sur les mines (L.R.Q., chap. M-13).

Québec, le 6 août 1982.

Le sous-ministre associé (mines),
20595-o PIERRE O. PERRON.

Proclamation(s)

[L.S.] JEAN-PIERRE CÔTÉ
Gouvernement du Québec

Proclamation

CONCERNANT l'application au cadastre d'une partie de la municipalité de Havre-Saint-Pierre, district électoral de Duplessis, de la Loi sur les titres de propriété dans certains districts électoraux (L.R.Q., c. T-11).

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, PAR LA PRÉSENTE PROCLAMATION:

a) fixe à la quinzième journée suivant la date de la deuxième et dernière publication consécutive de cette

proclamation à la *Gazette officielle du Québec*, l'entrée en vigueur des plan et livre de renvoi révisés dans le district électoral de Duplessis, pour une partie du cadastre de la municipalité de Havre-Saint-Pierre à l'endroit des lots 407 à 414, 416 à 587, 589 à 612, 614 à 674, 677 à 699, 760, 775, 843, 859 à 875, 877 à 908, 910 à 937, 939 à 946, 949 à 979, 1205 à 1226, 1298, 1418, 1419, 1427 à 1429, 1433, 1435 à 1448, 1451 à 1453 et la partie restante des lots 613 et 876, le tout situé dans la division d'enregistrement de Sept-Îles;

b) indique que ces plan et livre de renvoi révisés sont déposés aux archives du ministère de l'Énergie et des Ressources, à Québec, et qu'en outre, le ministre de l'Énergie et des Ressources a fait déposer une copie certifiée de ces plan et livre de renvoi révisés au bureau d'enregistrement de Sept-Îles ainsi qu'au bureau désigné par lui, à savoir celui du secrétaire-trésorier de la corporation municipale de Havre-Saint-Pierre;

c) informe le public que, pendant les huit mois qui suivront la deuxième et dernière publication de cette proclamation à la *Gazette officielle du Québec*, tout intéressé pourra consulter gratuitement lesdits plan et livre de renvoi révisés;

d) porte notification qu'à l'expiration de ce délai, le ministre de l'Énergie et des Ressources délivrera un certificat de propriété à tout occupant de l'immeuble avec ou sans titre, même s'il n'est qu'administrateur ou simple exploitant, à moins d'opposition écrite d'un intéressé;

e) ordonne que tout droit réel affectant un lot compris dans le territoire susdit pour lequel des plan et livre de renvoi révisés ont été déposés soit renouvelé dans le même délai, en la manière prescrite par les articles 2172 et 2172*a* du Code civil;

f) informe aussi le public que, à défaut de tel renouvellement, les droits réels conservés par le premier enregistrement n'ont aucun effet à l'égard des autres créanciers ou des acquéreurs subséquents dont les droits sont régulièrement enregistrés.

RAPPEL:

La présente proclamation fait suite à une proposition du ministre de l'Énergie et des Ressources adoptée le 30 juin 1982, par le Décret du Gouvernement du Québec numéro 1602-82.

Conformément à l'article 2 de la Loi sur les titres de propriété dans certains districts électoraux (L.R.Q., c. T-11), le ministre de l'Énergie et des Ressources a fait dresser des plan et livre de renvoi révisés dans le district électoral de Duplessis pour une partie du cadastre de la municipalité de Havre-Saint-Pierre à l'endroit des lots 407 à 414, 416 à 587, 589 à 612, 614 à 674, 677 à 699, 760, 775, 843, 859 à 875, 877 à 908, 910 à 937, 939 à 946, 949 à 979, 1205 à 1226, 1298, 1418, 1419, 1427 à 1429, 1433, 1435 à 1448, 1451 à 1453 et la partie restante des lots 613 et 876, le tout situé dans la division d'enregistrement de Sept-Îles.

Conformément aux articles 2 et 3 de ladite loi, le ministre de l'Énergie et des Ressources a fait déposer:

1. le 25 mai 1982, aux archives du ministère de l'Énergie et des Ressources à Québec, ces plan et livre de renvoi;

2. le 31 mai 1982, au bureau de la division d'enregistrement de Sept-Îles, à Sept-Îles, une copie certifiée de ces plan et livre de renvoi;

3. le 1er juin 1982, au bureau désigné par lui, à savoir celui du secrétaire-trésorier de la corporation de Havre-Saint-Pierre, une copie certifiée de ces plan et livre de renvoi.

Conformément aux articles 4 et 5 de la même loi, la date de l'entrée en vigueur des plans et livres de renvoi est fixée par proclamation et cette proclamation est publiée deux fois consécutivement à la *Gazette officielle du Québec*.

Québec, le 30 juin 1982.

Le sous-procureur général adjoint,
GERMAIN HALLEY.

Libro: 506
Folio: 133

20536-33-2-o

Services de santé et les services sociaux — Loi sur les

CENTRE D'ACCUEIL LA CLAIRIÈRE

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'en vertu des articles 74 et 120 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., c. S-5), il a accordé des lettres patentes en date du 26e jour de juillet 1982, fusionnant et convertissant « L'ACCUEIL BOYER » constituée le 18 janvier 1968, « CLAIRSÉJOUR INC. » constituée le 3 janvier 1961, les lettres patentes précitées ayant été émises en vertu de la troisième partie de la Loi sur les compagnies, en un établissement public sous le nom de « CENTRE D'ACCUEIL LA CLAIRIÈRE ».

La catégorie à laquelle appartient cet établissement public est: « Centre d'accueil ».

Le siège social de l'établissement sera à Montréal, district judiciaire de Montréal.

Le sous-ministre des Institutions financières et Coopératives,
JEAN-MARIE BOUCHARD.
20593-o 1859-8441

Société d'habitation du Québec — Loi sur la

Office municipal d'habitation de Biencourt

Avis est donné qu'en vertu de l'article 57 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (L.R.Q., c. S-8), le lieutenant-gouverneur a délivré, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes, en date du 25 juin 1982, constituant en corporation sans but lucratif: madame Yolande Pelletier, secrétaire, 43, Principale ouest, Biencourt, QC, monsieur Yvon Tremblay, électricien, 18, rue Berger, Biencourt, QC, monsieur Marcel Lemelin, menuisier, 3, rue Berger, Biencourt, QC, pour les fins suivantes: acquérir, construire et administrer des immeubles d'habitation pour personnes ou familles à faible revenu ou à revenu modique. Le siège social de la corporation est situé dans les limites du territoire de la municipalité de Biencourt, dans le district judiciaire de Rimouski.

Société d'habitation du Québec,
Le secrétaire,
20600-o JEAN-LUC LESAGE, *notaire.*

Office municipal d'habitation de Bois-des-Filion

Avis est donné qu'en vertu de l'article 57 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (L.R.Q., c. S-8), le lieutenant-gouverneur a délivré, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes, en date du 10 juin 1982, constituant en corporation sans but lucratif: monsieur Guy Papineau, fonctionnaire, 315, Lalande, Bois-des-Filion, QC, J6Z 3M8, monsieur Jacques Langevin, mécanicien, 10, rue du Parc, Bois-des-Filion, QC, J6Z 3E5, madame Thérèse Regimbald, rentière, 43, 36e Avenue, Bois-des-Filion, QC, J6Z 2G4, pour les fins suivantes: acquérir, construire et administrer des immeubles d'habitation pour personnes ou familles à faible revenu ou à revenu modique. Le siège social de la corporation est situé dans les limites du territoire de la municipalité de Bois-des-Filion, dans le district judiciaire de Terrebonne.

Société d'habitation du Québec,
Le secrétaire,
20601-o JEAN-LUC LESAGE, *notaire.*

Office municipal d'habitation de l'Ange-Gardien

Avis est donné qu'en vertu de l'article 57 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (L.R.Q., c. S-8), le lieutenant-gouverneur a délivré, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes, en date du 25 juin 1982, constituant en corporation sans but lucratif: monsieur Gérard Brien, cultivateur, Ange-Gardien, QC, J0E 1E0, monsieur Claude Robert, cultivateur, Ange-Gardien, QC, J0E 1E0, monsieur Normand Gauvin, cultivateur, Ange-Gardien, QC, J0E 1E0, pour les fins suivantes: acquérir, construire et administrer des immeubles d'habitation pour personnes ou familles à faible revenu ou à revenu modique. Le siège social de la corporation est situé dans les limites du territoire de la municipalité de l'Ange-Gardien, dans le district judiciaire de Saint-Hyacinthe.

Société d'habitation du Québec,
Le secrétaire,
20602-o JEAN-LUC LESAGE, *notaire.*

Office municipal d'habitation de Saint-Arsène

Avis est donné qu'en vertu de l'article 57 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (L.R.Q., c. S-8), le lieutenant-gouverneur a délivré, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes, en date du 25 juin 1982, constituant en corporation sans but lucratif: monsieur Édouard Roy, concierge, 62, rue Rioux, Saint-Arsène, QC, G0L 2K0, monsieur Félix Dumont, cultivateur, Troisième Rang, Saint-Arsène, QC, G0L 2K0, monsieur Marcel Dubé, gérant, 74, Principale, Saint-Arsène, QC, G0L 2K0, pour les fins suivantes: acquérir, construire et administrer des immeubles d'habitation pour personnes ou familles à faible revenu ou à revenu modique. Le siège social de la corporation est situé dans les limites du territoire de la municipalité de Saint-Arsène, dans le district judiciaire de Kamouraska.

Société d'habitation du Québec,
Le secrétaire,
20603-o JEAN-LUC LESAGE, *notaire.*

Office municipal d'habitation de Sainte-Mélanie

Avis est donné qu'en vertu de l'article 57 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (L.R.Q., c. S-8), le lieutenant-gouverneur a délivré, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes, en date du 25 juin 1982, constituant en corporation sans but lucratif: monsieur André Chevrette, cultivateur, 163, Principale, Sainte-Mélanie, QC, J0K 3A0, monsieur Claude Pierrehumbert, maquilleur, 1441, 7e Rang, Sainte-Mélanie, QC, J0K 3A0, monsieur Gaétan Beaulieu, cultivateur, 1180, 2e Rang, Sainte-Mélanie, QC, J0K 3A0, pour les fins suivantes: acquérir, construire et administrer des immeubles d'habitation pour personnes ou familles à faible revenu ou à revenu modique. Le siège social de la corporation est situé dans les limites du territoire de la municipalité de Sainte-Mélanie, dans le district judiciaire de Joliette.

Société d'habitation du Québec,
Le secrétaire,
20604-o JEAN-LUC LESAGE, *notaire*.

Soumissions — Demandes de

Ville de Dollard-des-Ormeaux

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations » seront reçues par la soussignée, madame Hélène Plouffe, greffier, à l'hôtel de ville, 12001, boulevard Salaberry, ville de Dollard-des-Ormeaux, QC, jusqu'à 15 h, le mardi 7 septembre 1982 et l'adjudication se fera à 20 h, le même jour, au même endroit, pour l'achat de 2 449 000 $ d'obligations de la ville de Dollard-des-Ormeaux datées du 1er octobre 1982 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 15 % ni supérieur à 17½ % payable semi-annuellement les 1er avril et 1er octobre de chaque année.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 1er octobre 1982.

Tableau d'amortissement — 2 449 000 $

Année	Capital
1er octobre 1983	82 000 $
1er octobre 1984	90 000
1er octobre 1985	100 000
1er octobre 1986	109 000
1er octobre 1987	120 000
1er octobre 1987	1 948 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Dollard-des-Ormeaux s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 1er octobre 1982, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des différents règlements de renouvellements d'emprunt pour un montant de 573 000 $; 81-507-2 — 65 000 $ aqueduc, égout; 644 — 50 000 $ pavage, bordures, éclair., etc.; 80-654 — 73 000 $; 80-659 — 485 000 $ aq. ég. voirie; 80-660 — 22 000 $ aq. ég. const. de rues; 80-666 — 100 000 $ prog. d'embellissement et inst. d'enseignes; 81-674 — 100 000 $ ach. d'équip. de communications; 81-676 — 100 000 $ quote-part pour amén. de terrains; 81-679 — 67 000 $ amél. station de pompage; 81-685 — 369 700 $ const. chemin du lac, conduite d'eau; 81-686 — 444 300 $ const. boul. Salaberry.

Les soumissions seront ouvertes à 15 h, le mardi 7 septembre 1982 et considérées à une séance publique du Conseil ou de l'un de ses comités, selon le cas, qui sera tenue à 20 h le même jour, à l'hôtel de ville, 12001, boulevard Salaberry, ville de Dollard-des-Ormeaux, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Dollard-des-Ormeaux, le 9 août 1982.

Le greffier,
MADAME HÉLÈNE PLOUFFE.

Hôtel de ville
12001, boul. Salaberry
ville de Dollard-des-Ormeaux, QC, H9B 2A7
téléphone: 684-1010, code 514 20629-o

Ville de La Pocatière
(Kamouraska-Témiscouata)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumis-

sions pour obligations de la ville de La Pocatière » seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 613 000 $ d'obligations de la ville de La Pocatière datées du 1er octobre 1982 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 15 % ni supérieur à 17½ % payable semi-annuellement les 1er avril et 1er octobre de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 15 h, le mardi 7 septembre 1982.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3 (télex: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 1er octobre 1982.

Tableau d'amortissement — 613 000 $

Année	Capital
1er octobre 1983	13 000 $
1er octobre 1984	14 000
1er octobre 1985	16 000
1er octobre 1986	16 000
1er octobre 1987	18 000
1er octobre 1987	536 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de La Pocatière s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 1er octobre 1982, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 11 — 387 000 $; 6-70 — 73 500 $; 10-71 — 14 000 $; 3-72 — 78 500 $ renouvellements d'emprunt; 7-81 — 60 000 $ réfection de la station de pompage.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 15 h, le mardi 7 septembre 1982.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le mardi 7 septembre 1982 à 19 h 30, à l'hôtel de ville, 412, boulevard Desroches, ville de La Pocatière, comté de Kamouraska-Témiscouata, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de La Pocatière, comté de Kamouraska-Témiscouata, le 9 août 1982.

Le greffier,
CLAUDE CRÊTE.

Hôtel de ville
412, boulevard Desroches
ville de La Pocatière
comté de Kamouraska-Témiscouata, QC, G0R 1Z0
téléphone: 856-3394, code 418 20630-o

Ville de Lauzon
(Lévis)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations de la ville de Lauzon » seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 533 000 $ d'obligations de la ville de Lauzon datées du 1er octobre 1982 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 15 % ni supérieur à 17½ % payable semi-annuellement les 1er avril et 1er octobre de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 15 h, le mardi 7 septembre 1982.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3 (télex: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 1er octobre 1982.

Tableau d'amortissement — 533 000 $

Année	Capital
1er octobre 1983	35 000 $
1er octobre 1984	39 000
1er octobre 1985	42 000
1er octobre 1986	46 000
1er octobre 1987	50 000
1er octobre 1987	321 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Lauzon s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 1er octobre 1982, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 545 — 78 000 $; 546 — 205 000 $; 547 — 52 500 $; 560 — 53 500 $; 562 — 144 000 $ renouvellements d'emprunt.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 15 h, le mardi 7 septembre 1982.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le mardi 7 septembre 1982 à 20 h, à l'hôtel de ville, 35, rue Bargone, ville de Lauzon, comté de Lévis, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Lauzon, comté de Lévis, le 9 août 1982.

Le greffier,
GEORGETTE COUTURE.

Hôtel de ville
35, rue Bargone
ville de Lauzon
comté de Lévis, QC, G6V 2G3
téléphone: 837-3050, code 418

20631-o

Syndicats professionnels — Loi sur les

FÉDÉRATION DES SYNDICATS D'INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS AUXILIAIRES DU QUÉBEC

Avis est donné qu'en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels, le gouvernement a, le 6 juillet 1982, autorisé la « FÉDÉRATION PROFESSIONNELLE DES SYNDICATS D'INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS AUXILIAIRES DU QUÉBEC » à changer sa dénomination sociale en celle de « FÉDÉRATION DES SYNDICATS D'INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS AUXILIAIRES DU QUÉBEC ».

Bureau du ministre des Institutions financières et Coopératives, le 12 juillet 1982.

Le ministre des Institutions financières et Coopératives.
JACQUES PARIZEAU.

20605-o 1476-9368

SYNDICAT DES TRAVAILLEURS DES PÂTES ET PAPIERS DE WINDSOR INC.

Avis est donné qu'en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels, le gouvernement a, le 30 juin 1982, autorisé le « SYNDICAT CANADIEN DES TRAVAILLEURS DES PÂTES ET PAPIERS DE WINDSOR INC. » à changer sa dénomination sociale en celle de « SYNDICAT DES TRAVAILLEURS DES PÂTES ET PAPIERS DE WINDSOR INC. ».

Bureau du ministre des Institutions financières et Coopératives, le 6 juillet 1982.

Le ministre des Institutions financières et Coopératives,
JACQUES PARIZEAU.

20606-o 1314-0074

Vente(s) par licitation

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-016194-811

NICOLE FRASCADORE, GISÈLE AMAR et HÉLÈNE MARCHAND, demanderesses, contre ANDRÉ KALFON, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

Conformément au jugement rendu par le protonotaire spécial du district de Montréal, Me Helena G. Homyk, daté du 27 mai 1982, ordonnant la licitation de l'immeuble suivant:

« Un emplacement situé à l'angle des avenues Durocher et Lajoie, en la cité d'Outremont, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro quarante-huit de la subdivision cinq du lot originaire trente-deux (32-5-ptie 48) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Montréal, de forme irrégulière, mesurant ladite partie, trente-neuf pieds en front, vers le nord-est le long de l'avenue Durocher, quatre-vingt-quatorze pieds au nord-ouest le long de l'avenue Lajoie, trente-quatre pieds et six dixièmes, dans une limite sud-ouest le long d'une ruelle étant une autre partie du lot 32-5-48, un pied et cinquante-cinq centièmes d'un pied dans une limite sud-est le long de cette même ruelle, quatre pieds et quatre dixièmes d'un pied dans une autre limite sud-ouest toujours le long de cette même ruelle et quatre-vingt-douze pieds et quarante-cinq centièmes d'un pied dans sa limite sud-est, ayant une superficie totale de trois mille six cent cinquante-neuf pieds carrés et deux dixièmes, mesures anglaises et plus ou moins, bornée en front au nord-est par l'avenue Durocher (32-5-38), au nord-ouest par l'avenue Lajoie (une autre partie du lot 32-5-48), au sud-ouest, au sud-est et de nouveau au sud-ouest par une ruelle (autre partie du lot 32-5-48) et au sud-est par le lot 32-5-47.

Avec la bâtisse dessus érigée portant le numéro d'immeuble 1070, avenue Lajoie, dont le mur sud-est est mitoyen, et 5590, avenue Durocher.

Tel que le tout se trouve présentement avec tous ses droits, circonstances et dépendances, sans exception ni réserve aucune de la part du vendeur.

La présente vente inclut onze cuisinières et dix réfrigérateurs. »

La mise à prix est fixée à 33 449,75 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le VINGT-SEPTIÈME jour de SEPTEMBRE 1982 à QUATORZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 16 août 1982. 20706-o

Vente(s) par shérif

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs mentionnés plus bas.

Abitibi

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District d'Abitibi
Val-d'Or
No 615-02-000571-80
S. 000014-82

BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE, corporation dûment constituée, ayant un bureau au 1200, avenue McGill College, local 610, ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre RICHARD DESFOSSÉS et ÉMILE DESFOSSÉS, tous deux résidant et domiciliés au 145 de la Grève, Sullivan, district d'Abitibi, défendeurs, et ARTHUR AYLWIN, régistrateur, division d'enregistrement d'Abitibi, 891, 3e Rue ouest, Amos, district d'Abitibi, mis en cause.

« Un lot de terre situé à Sullivan, connu et désigné comme étant le lot numéro vingt-quatre (24) de la subdivision du lot originaire numéro quarante-neuf-B (49-B-24) du rang Neuf (rg IX), aux plan et livre de renvoi officiels pour le canton de Dubuisson, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, sans exception ni réserve. »

La mise à prix est fixée à 6 325,70 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district d'Abitibi, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Val-d'Or, 900, 7e Rue, le PREMIER jour d'OCTOBRE 1982 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
DENISE COULOMBE.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Val-d'Or, le 6 août 1982. 20690-o

Beauce

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Beauce
C.S.B. 350-05-000120-822
S. 41-82

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légalement constituée résultant de la fusion et continuant depuis le 1er novembre 1979, Banque Canadienne Nationale et Banque Provinciale du Canada (Loi sur les banques, 1970, S.R.C., chap. B-1., art. 100), défenderesse, contre GASTON CARDIN, domicilié et résidant au 1950, 127e Rue, Saint-Georges-Est, comté et district de Beauce, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Beauce, mis en cause.

« Un terrain situé dans la municipalité de ville de Saint-Georges, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro six cent dix (ptie 610) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Georges, division d'enregistrement de Beauce. Mesures anglaises: soixante-dix-pieds (70 pi) de distance dans ses lignes nord-ouest et sud-est; et cent quarante-six pieds (146 pi) de distance dans ses lignes nord-est et sud-ouest, le tout mesures anglaises. Bornés: vers le nord-ouest par la 127e Rue; vers le nord-est par une autre partie dudit lot appartenant pour partie à Wilfrid Champagne ou représentants et pour partie à M. Lionel Lessard ou représentants; vers le sud-est à des parties du même lot appartenant à dame Carmelle Champagne et dame Aurore Bourque Champagne ou représentants et vers le sud-ouest partie à Adrien Fortier ou représentants et partie à dame Aurore Bourque Champagne ou représentants. Tel que le tout se trouve présentement, avec les bâtisses dessus construites portant le numéro d'immeuble 1950, 127e Rue, ville de Saint-Georges-Est, Beauce, QC, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à 9 968,75 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra payer au shérif de Beauce, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Beauce, 111, 107e Rue de la Station, Beauceville, le VINGT-DEUXIÈME jour de SEPTEMBRE 1982 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
GISÈLE PARÉ.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Joseph-de-Beauce, le 6 août 1982. 20691-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Beauce
C.S.B. 350-05-000206-829
S. 42-82

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légalement constituée résultant de la fusion et continuant depuis le 1er novembre 1979, Banque Canadienne Nationale et Banque Provinciale du Canada en vertu d'une fusion des deux banques (Loi sur les banques, 1970 S.R.C., c. B-1, a. 100), demanderesse, contre DARIE LOUBIER, faisant affaires sous la raison sociale Salle de Bain Décor Enr., domicilié et résidant au 118, rue de l'Aréna, Beauceville-Est, comté et district de Beauce, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Beauce, mis en cause.

« 1. Un immeuble à Beauceville, Beauce, connu et désigné comme étant la subdivision cinquante-neuf, du lot originaire numéro cent cinquante-cinq (155-59) du nouveau cadastre révisé d'une partie de la paroisse de Saint-François, division d'enregistrement de Beauce, municipalité de Beauceville-Est; avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances et plus spécialement une résidence y érigée;

2. Un emplacement connu et désigné comme étant une partie de la subdivision soixante du lot originaire numéro cent cinquante-cinq (ptie 155-60) du même cadastre susdit; mesurant ledit emplacement, quatre-vingt-dix pieds (90 pi) dans sa ligne sud-ouest; soixante-quatorze pieds (74 pi) dans sa ligne nord-est; et cent pieds (100 pi) dans ses deux autres lignes sud-est et nord-ouest; le tout mesures anglaises; borné, vers le sud-ouest au lot numéro 155-59 du susdit cadastre ci-avant désigné; vers le nord-est à une partie dudit lot 155-60 appartenant à Laurent Poulin ou représentants; vers le sud-est à une autre partie dudit lot 155-60 servant à la servitude de transmission de ligne d'Hydro-Québec, et vers le nord-ouest partie au lot 143-10 du susdit cadastre appartenant à la municipalité de la ville de Beauceville et partie au lot 143-13 du cadastre susdit appartenant à

Nelson Roy ou représentants. Le tout, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances; avec les servitudes actives et sujet aux servitudes passives, s'il s'en trouve, suivant titres. Sujet aux droits de mines, en faveur de qui de droit, suivant titres. »

La mise à prix est fixée à 17 508,75 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra payer au shérif de Beauce, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Beauce, 111, 107e Rue de la Station, Beauceville, le VINGT-DEUXIÈME jour de SEPTEMBRE 1982 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
GISÈLE PARÉ.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Joseph-de-Beauce, le 5 août 1982. 20607-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Beauce
C.S.B. 350-00051-82
S. 49-82

CAISSE D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE BEAUCE-SUD, 2727, 6e Avenue, Saint-Georges, demanderesse, contre SERGE BEAUDOIN et JACINTHE LAMBERT, tous deux résidant et domiciliés rang Saint-François à Saint-Théophile, comté de Beauce, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Beauce, mis en cause.

« Lot A: Un emplacement de trois cent vingts pieds (320 pi) de largeur par trois cents pieds (300 pi) de profondeur, borné en front au chemin public, à la profondeur et d'un côté à Aimé Caouette ou représentants, et de l'autre côté à Raymond Lessard ou représentants, faisant partie ledit emplacement du lot numéro quatre-vingt-quinze (ptie 95) pour le Premier Rang du canton de Linière, à compter des lignes provinciales, avec toutes bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, avec en outre le droit d'acqueduc et de source existant actuellement pour l'utilité de ce que ci-dessus décrit, à charge de sa part d'entretien.

Lot B: Un emplacement situé à Saint-Théophile, comté de Beauce, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro vingt-huit-A (ptie 28-A) au cadastre officiel pour le rang B, canton de Marlow, comté de Beauce, avec toutes bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. Mesures: ce terrain mesure soixante-seize mètres et deux dixièmes (76,2 m) équivalant à deux cent cinquante pieds (250 pi) anglais de largeur dans ses lignes sud-ouest et nord-est sur trente mètres et quarante-huit centièmes (30,48 m) équivalant à cent pieds (100 pi) anglais de profondeur des deux (2) autres côtés. Bornes: ce terrain est borné au sud-ouest au chemin public, au nord-ouest au terrain faisant partie du lot numéro vingt-huit-B (ptie 28-B) du même rang, appartenant à Lucien McCollough ou représentants; au sud-est et au nord-est à la partie 28-A appartenant à M. Marcel Lapierre ou représentants. Sujet aux servitudes en faveur du terrain de M. Marcel Lapierre suivant acte enregistré à Beauce sous le numéro 261995. »

La mise à prix est fixée à 8 557,00 $ pour le lot A, et à 3 633,50 $ pour le lot B, soit 25 % de l'évaluation de chaque immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra payer au shérif de Beauce, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement de Beauce, 111, 107e Rue de la Station, Beauceville, le VINGT-DEUXIÈME jour de SEPTEMBRE 1982 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
GISÈLE PARÉ.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Joseph-de-Beauce, le 6 août 1982. 20692-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Beauce
C.S.B. 350-05-000243-82
S. 48-82

CAISSE POPULAIRE DE BEAUCEVILLE, demanderesse, contre BRUNO RODRIGUE et MICHELINE BOLDUC, tous deux domiciliés et résidant au 25, rue Saint-Jean, Notre-Dame-des-Pins, Beauce, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de Beauce, mis en cause.

« Un immeuble situé à Notre-Dame-des-Pins, Beauce, rue Saint-Jean, connu et désigné comme étant une partie de la subdivision quinze du lot originaire numéro deux cent cinquante-deux (ptie 252-15) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-François, division d'enregistrement de Beauce. Mesures: Mesurant, mesures anglaises, soixante-six pieds (66 pi) de largeur dans ses lignes nord-ouest et sud-est, par une profondeur de quatre-vingt-dix pieds (90 pi) dans ses lignes nord-est et sud-ouest. Bornes: Borné ledit immeuble vers le nord-ouest à la rue Saint-Jean; vers le nord-est à une partie du même lot appartenant à M. Clermont Quirion ou

représentants; vers le sud-est à une partie du lot 252-14 appartenant à M. Michel Pomerleau ou représentants; et vers le sud-ouest au lot 252-17 appartenant à Les Habitations J.L.L. Inc. Le tout, avec les servitudes actives et sujet aux servitudes passives, s'il s'en trouve, suivant titres. Sujet aux droits de mines en faveur de qui de droit, suivant titres. Le tout, avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, et plus spécialement la résidence y érigée. »

La mise à prix est fixée à 8 496,00 % soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra payer au shérif de Beauce, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Beauce, 111, 107e Rue de la Station, Beauceville, le VINGT-DEUXIÈME jour de SEPTEMBRE 1982 à TREIZE heures.

Le shérif adjoint,
GISÈLE PARÉ.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Joseph-de-Beauce, le 6 août 1982. 20693-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Montréal
C.P.M. 500-02-0026380-811
S. 45-82

LAURENTIDE ACCEPTANCE CORP. LTD, corps politique légalement constitué, ayant son siège social et un bureau à Montréal dit district, demanderesse, contre HERVÉ QUIRION, domicilié et résidant au 213, Quirion, Beauceville, district de Beauce, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Beauce, mis en cause.

« Un emplacement situé en la paroisse de Saint-François-Ouest, Beauce, étant partie du lot seize cent dix-neuf (ptie 1619) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-François, Beauce, mesurant quatre-vingts pieds (80 pi) dans ses lignes nord-ouest et sud-est, par cent pieds (100 pi) dans ses deux autres lignes, le tout mesures anglaises; borné: au nord-ouest au lot 1616; au sud-ouest au chemin public (chemin du Raccourci); et des deux autres côtés à d'autres parties dudit lot 1619, appartenant à Adrien Poulin. Avec bâtisses, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à 5 250,00 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra payer au shérif de Beauce, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Beauce, 111, 107e Rue de la Station, Beauceville, le VINGT-TROISIÈME jour de SEPTEMBRE 1982 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
GISÈLE PARÉ.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Joseph-de-Beauce, le 9 août 1982. 20695-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Beauce
C.S.B. 350-05-000429-77
S. 50-82

LAURENTIDE ACCEPTANCE CORPORATION LTD, corporation légalement constituée, ayant son siège social en la cité de Vancouver et une succursale au numéro 11400 de la 1re Avenue à ville Saint-Georges, comté et district de Beauce, demanderesse, contre LAURIER LACHANCE et son épouse DAME GISÈLE LACHANCE, résidant et domiciliés dans le rang 12 à Saint-Robert, comté et district de Beauce, défendeurs.

« Un emplacement de terrain mesurant soixante-quinze (75 pi) pieds de largeur, en front et en arrière, sur une profondeur de cent pieds (100 pi), à prendre et à distraire du bout sud-ouest du lot de terre numéro un, B (ptie: 1-B) du rang treize (XIII) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du canton de Risborough et borné comme suit: en front, au sud-ouest, au chemin public, d'un côté, au nord-ouest, à une ligne imaginaire située à cent trente-cinq pieds (135 pi) de la ligne de division entre les lots un A et un B du rang treize (XIII) du canton de Risborough et séparant ce terrain du terrain de monsieur Léonidas Lachance, de l'autre côté, au sud-est, par partie du même lot, propriété de monsieur Joseph Lachance et à la profondeur au nord-est, par partie du même lot, propriété de monsieur Léonidas Lachance. La maison que monsieur Félix Lachance a bâtie sur l'emplacement ci-dessus décrit, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à 4 294,85 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra payer au shérif de Beauce, en

argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Frontenac, 5527, Hôtel-de-Ville, Lac-Mégantic, le VINGT-QUATRIÈME jour de SEPTEMBRE 1982 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
GISÈLE PARÉ.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Joseph-de-Beauce, le 10 août 1982. 20694-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Beauce
C.S.B. 350-05-000443-828
C.P.B. 305-02-000896-816
S. 46-82

LES PLACEMENTS ALNOURC INC., 750, 20e Rue, Saint-Georges-Ouest, demanderesse, contre CONRAD CHAMPAGNE, 165, 16e Rue, Saint-Georges-Ouest, défendeur.

« Un immeuble connu et désigné comme étant la redivision G de la subdivision numéro un du lot numéro soixante-neuf (69-1-G) du cadastre révisé d'une partie du cadastre de la paroisse de Saint-Georges, Beauce, ville de Saint-Georges-Ouest, borné au nord-est par le lot 69-1-F, au sud-est par le lot 69-27-B, au sud-ouest par le lot 69-1-H, au nord-ouest par le lot 69-196 (16e Rue); mesurant vingt-cinq pieds et soixante-quinze centièmes (25,75 pi) au nord-est, cinquante pieds (50 pi) au sud-est et au nord-ouest, vingt-cinq pieds et sept dixièmes (25,7 pi) au sud-ouest: contenant en superficie mille deux cent quatre-vingt-six pieds carrés, (1 286 pi²) mesures anglaises.

Un immeuble connu et désigné comme étant la redivision B de la subdivision numéro vingt-sept du lot originaire numéro soixante-neuf (69-27-B) du cadastre révisé d'une partie du cadastre de la paroisse de Saint-Georges, Beauce, ville de Saint-Georges-Ouest, borné au nord-est par le lot 69-27-A, au sud-est par le lot 72-63-1 et 72-62-2, au sud-ouest par le lot 69-27-C, au nord-ouest par le lot 67-1-G; mesurant cent pieds (100 pi) au nord-est et au sud-ouest, cinquante pieds (50 pi) au sud-est et au nord-ouest et contenant en superficie cinq mille pieds carrés (5 000 pi²), mesures anglaises.

Le tout avec bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances et portant le numéro d'immeuble 665, 16e Rue, ville de Saint-Georges-Ouest, comté de Beauce. »

La mise à prix est fixée à 5 544,00 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra payer au shérif de Beauce, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Beauce, 111, 107e Rue de la Station, Beauceville, le VINGT-TROISIÈME jour de SEPTEMBRE 1982 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
GISÈLE PARÉ.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Joseph-de-Beauce, le 9 août 1982. 20696-o

Drummond

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Drummond
Nos 405-05-000206-81
405-18-000037-82

CAISSE D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DRUMMOND, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 905, boulevard Saint-Joseph, Drummondville, QC, partie demanderesse, contre MARCEL NEPVEU, gentilhomme, résidant au 2665, route Farley, Drummondville, QC, partie défenderesse.

« Un immeuble situé dans la municipalité de Grantham-Ouest, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du canton de Grantham sous le numéro sept de la subdivision du lot numéro vingt-sept (27-7 Grantham). Avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à 8 706,20 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Drummond, 1680, boulevard Saint-Joseph,

Drummondville, QC, le JEUDI TRENTIÈME jour de SEPTEMBRE 1982 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
STEPHEN DOLAN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Drummondville, le 4 août 1982. 20608-o

Frontenac

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Frontenac
No 235-05-000117-82-1
S. 29-82

LA BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT, corporation légalement constituée par une loi du Parlement du Canada, ayant son siège social au 800, carré Victoria, Montréal, district de Montréal, partie demanderesse, contre BRASSERIE BLACK-LAKE INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social à route 112, Black-Lake, district de Frontenac, et DENIS BOILARD, homme d'affaires domicilié et résidant à route 112, Black-Lake, district de Frontenac, et 1648-2523 QUÉBEC INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social au 626, Saint-Alphonse ouest, Thetford-Mines, district de Frontenac, parties défenderesses, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Thetford, mis en cause.

« Deux emplacements situés sur la rue Boulanger en la ville de Black-Lake, connus et désignés comme étant les subdivisions numéros quatre cent trente-cinq et quatre cent trente-six du lot numéro trois cent vingt-cinq (nos 325-435 et 325-436) au cadastre officiel pour le canton d'Ireland, avec toutes les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, sous la réserve des mines et droits de mines pour appartenir à qui de droit et sujet aux conditions mentionnées en la vente par monsieur François Gagné à monsieur Raoul Bilodeau exécuté devant J.-René Cloutier, notaire, le vingt-cinq octobre mil neuf cent soixante-douze et enregistré au bureau d'enregistrement de Thetford, en la cité de Thetford-Mines, le neuf novembre mil neuf cent soixante-douze, sous le numéro 68049.

Un emplacement situé en la ville de Black-Lake, connu et désigné comme étant la subdivision numéro quatre cent cinquante-cinq du lot numéro trois cent vingt-cinq (325-455) au cadastre officiel pour le canton d'Ireland, avec toutes les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, sous la réserve des mines et droits de mines pour appartenir à qui de droit. Cet emplacement est situé à l'intersection de la route numéro un et d'une rue projetée et représente une superficie équivalente à deux terrains. Moins et à distraire dudit lot numéro 325-455 dudit cadastre les cinquante pieds (50 pi) de largeur nord-est par toute la profondeur dudit lot, ladite lisière de terrain ainsi distraite étant bornée comme suit, savoir: en front au nord-ouest par la route 112, d'un côté au nord-est par une partie dudit lot 325-513 dudit cadastre, en arrière par une autre partie dudit lot 325-513 et de l'autre côté au sud-ouest par le résidu dudit lot 325-455 dudit cadastre.

Lesdits emplacements ayant une superficie approximative de vingt-six mille cent cinquante pieds carrés (26 150 pi²). Le tout avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, ainsi que l'équipement ayant servi ou devant servir à l'exploitation du commerce de brasserie opéré sur lesdits immeubles, ledit équipement étant devenu immeuble par destination et comprenant, sans restreindre la généralité de ce qui précède, les item suivants, savoir:

1 plaque chauffante, modèle MKE
1 friteuse, modèle G.E., série 0900021
1 table chauffante, modèle MKE, série 22990-73
1 four, modèle Garland, série 12062
1 four micro-onde Litton, modèle 70-50, série 680
1 réfrigérateur, série 22362-73
1 charbon de bois, modèle Garland
1 birex (comprend lave-vaisselle), série PA72T121
1 lave-vaisselle Kitchen Aid
1 congélateur Gibson
1 compresseur Webster
1 cafetière Silex
4 caisses de son « Home Made »
1 machine à gâteaux
1 caisse enregistreuse Victor
1 machine à glace Scotsman
1 système de son Realistic
1 amplificateur Fanon
4 caisses de son RSC
1 téléviseur couleur Electrohome
286 chaises
72 tables (1 brisée)

Coutellerie, ustensiles et tout le nécessaire à cuisine, à savoir:

140 assiettes diverses
75 bols
5 grosses marmites
3 plats à préparation en métal
2 tamis
1 cabaret à ustensiles plein
8 cabarets à service
1 table sur roulettes
10 chaudrons et poêlons
5 tôles
18 plats à hors-d'oeuvre
1 grille-pain (4 rôties)

40 salières
1 râpe
1 réchaud à soupe
1 ouvre-boîte
3 silex
9 spatules
1 fusil à aiguiser
1 pince
14 louches
1 maillet à viande
1 rouleau à pâte
1 fouet
3 couteaux
1 caisse de verres 322
51 tasses
19 assiettes à tarte
1 mélangeur Blakelee et accessoires
1 pilon
96 assiettes et plats
21 coupes
1 caisse de plats ovales
4 caisses d'ustensiles en plastique
3 caisses d'assiettes
½ caisse de bols à soupe
2 caisses de bols à soupe
154 verres
6 caisses de soucoupes
5 assiettes à « roast beef »
29 tasses
22 soucoupes
1 caisse d'assiettes ovales 6 po
9 caisses de vaisselle
43 bocks à bière
42 verres à bière
13 assiettes
2 extincteurs chimiques. »

La mise à prix est fixée à quarante-neuf mille six cent cinquante-six dollars (49 656,00 $), soit vingt-cinq pour cent (25 %) de l'évaluation des immeubles portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, montant que l'adjudicataire devra verser au shérif du district de Frontenac, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus au bureau de la division d'enregistrement de Thetford, 693, Saint-Alphonse ouest, Thetford-Mines, le TRENTIÈME jour de SEPTEMBRE 1982 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
CLAUDE RANCOURT.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Thetford-Mines, le 6 août 1982. 20697-o

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Frontenac
No 350-05-000106-821
(Beauce)
s. 22-82

CAISSE POPULAIRE DE SAINT-SYLVESTRE, régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social à Saint-Sylvestre, comté de Lotbinière, district de Beauce, partie demanderesse, contre ROGER NADEAU, domicilié et résidant au 239, rue Côté, Saint-Sylvestre, comté de Lotbinière, district de Beauce, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Mégantic, Inverness, comté de Mégantic, mis en cause.

« Un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro sept cent quarante-neuf (ptie 749) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Sylvestre, division d'enregistrement de Mégantic, Inverness, mesurant trois arpents (3 arp) de front sur trente arpents (30 arp) de profondeur, le tout plus ou moins, située en le rang Sainte-Catherine, et borné en avant et en arrière aux lignes rectangulaires du rang, d'un côté au terrain propriété de monsieur Émile Laplante et de l'autre côté au terrain propriété de monsieur Gérard Gourde; avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, et servitudes actives et passives.

À distraire dudit immeuble un morceau de terrain sur cinquante-cinq pieds (55 pi) anglais de front sur trois cent vingt pieds de profondeur, et propriété de Émile Laplante, pour l'avoir acquis aux termes d'un acte de vente reçu devant Me Gustave Taschereau, lequel acte a par la suite été modifié pour augmenter de dix pieds (10 pi) les dimensions sur la largeur. »

La mise à prix est fixée à deux mille huit cent vingt-cinq dollars (2 825,00 $), soit vingt-cinq pour cent (25 %) de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, montant que l'adjudicataire devra verser au shérif du district de Frontenac, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Mégantic, 1760, rue Dublin, Inverness, le VINGT-DEUXIÈME jour de SEPTEMBRE 1982 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
CLAUDE RANCOURT.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Thetford-Mines, le 29 juillet 1982. 20609-o

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Frontenac
No 350-05-000108-827 (Beauce)
S. 21-82

CAISSSE POPULAIRE DE SAINT-SYLVESTRE, corporation régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social à Saint-Sylvestre, comté de Lotbinière, district de Beauce, partie demanderesse, contre ROGER NADEAU, domicilié et résidant au 239, rue Côté, Saint-Sylvestre, comté de Lotbinière, district de Beauce, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Mégantic, Inverness, mis en cause.

« Un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro quatre cent quarante-sept (ptie 447) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Sylvestre, division d'enregistrement de Mégantic, Inverness, lequel immeuble mesure, mesures anglaises, cinquante pieds (50 pi) de largeur par quatre vingt-quatre pieds (84 pi) de profondeur dans sa ligne nord et quatre-vingts pieds (80 pi) de profondeur dans sa ligne sud, et est borné au nord par le terrain de monsieur Louis-Philippe Nadeau, au sud par le terrain de monsieur Gérard Côté, en front par une rue, et à l'ouest par le terrain de madame Louis-Philippe Nadeau; avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, et servitudes actives et passives.

Sujet ledit immeuble à une servitude d'aqueduc stipulée à l'acte enregistré sous le numéro 97319. »

La mise à prix est fixée à sept mille deux cent soixante-quinze dollars et soixante-quinze cents (7 275,75 $), soit vingt-cinq pour cent (25 %) de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, montant que l'adjudicataire devra verser au shérif du district de Frontenac, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Mégantic, 1760, rue Dublin, Inverness, le VINGT-DEUXIÈME jour de SEPTEMBRE 1982 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
CLAUDE RANCOURT.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Thetford-Mines, le 29 juillet 1982. 20610-o

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Frontenac
No 235-05-000071-82-0
S. 26-82

LA CAISSE POPULAIRE ST-DÉSIRÉ DU LAC NOIR, corporation légalement constituée en vertu de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son bureau au 208, rue Saint-Désiré, Black-Lake, district de Frontenac, G0N 1A0, partie demanderesse, contre NORMAND OUELLET, domicilié et résidant au 168 B, rue Notre-Dame, Black-Lake, district de Frontenac, G0N 1A0, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Thetford, mis en cause.

« Un emplacement situé en la ville de Black-Lake, connu et désigné comme étant la subdivision numéro deux cent cinquante-neuf du lot numéro trois cent vingt-deux (no 322-259) du cadastre officiel du canton d'Ireland, division d'enregistrement de Thetford, avec toutes les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, sous la réserve des mines et droits de mines en faveur de qui de droit et sujet à une rente emphytéotique annuelle de quinze dollars (15,00 $) payable à Asbestos Corporation Limited le premier juillet de chaque année. »

Ledit immeuble portant le numéro d'immeuble 279, rue Saint-Charles, Black-Lake, district de Frontenac.

La mise à prix est fixée à trois mille neuf cent quatre-vingt-quatre dollars (3 984,00 $), soit vingt-cinq pour cent (25 %) de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, montant que l'adjudicataire devra verser au shérif du district de Frontenac, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Thetford, 693, Saint-Alphonse ouest, Thetford-Mines, district de Frontenac, le SIXIÈME jour d'OCTOBRE 1982 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
CLAUDE RANCOURT.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Thetford-Mines, le 6 août 1982. 20698-o

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Frontenac
No 235-05-000286-82-4
Réf. 235-02-000440-80-8
S. 30-82

COMMISSION SCOLAIRE BLACK-LAKE-DISRAELI, corporation légalement constituée, ayant son bureau au 313, Saint-Jean-Baptiste, Black-Lake, district de Frontenac, partie demanderesse, contre LÉOPOLD ROUTHIER, domicilié et résidant au 3, Notre-Dame nord, Thetford-Mines, district de Frontenac, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Wolfe, mis en cause.

« Un emplacement connu et désigné comme faisant partie du lot treize (ptie 13), rang Un sud-ouest (rg 1 S.-O.), au cadastre officiel du canton de Stratford, mesurant cent pieds (100 pi) de largeur en front et en arrière dans ses lignes sud-est et nord-ouest par toute la profondeur qu'il peut exister à partir du lac Aylmer à aller au chemin public qui traverse ledit lot 13, rang 1 sud-ouest, canton de Stratford, tel qu'il existe présentement, c'est-à-dire après la vente à la Voirie enregistrée au bureau d'enregistrement de Wolfe, le 8 août 1962, sous le numéro 69551 et borné ledit emplacement en front au nord-ouest par la ligne des hautes eaux du lac Aylmer, d'un côté au nord-est par une autre partie du même lot appartenant aux représentants de Joseph Marcoux (René Croteau), en arrière au sud-est par le chemin public, tel qu'il existe présentement (1978), et de l'autre côté au sud-ouest par d'autres parties du même lot vendues à Léo Bourque par acte enregistré au bureau d'enregistrement de Wolfe sous le numéro 60404 et parties du même lot vendues par Jeannine Morin à Jean-Guy Jolicoeur dit Blais par acte enregistré au bureau d'enregistrement de Wolfe, le 18 mars 1969, sous le numéro 79148. Le tout avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances et sujet ledit emplacement à un droit de passage en faveur de Léo Bourque ou représentants et Jean-Guy Jolicoeur-Blais ou représentants, tel que le tout est spécifié dans leur titre d'acquisition respectif, auxquels actes de référence est ici faite à toutes fins que de droit. »

La mise à prix est fixée à deux mille sept cent soixante-quinze dollars (2 775,00 $), soit vingt-cinq pour cent (25 %) de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, montant que l'adjudicataire devra verser au shérif du district de Frontenac, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Wolfe, situé à Ham-Sud, le TREIZIÈME jour d'OCTOBRE 1982 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
CLAUDE RANCOURT.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Thetford-Mines, le 9 août 1982. 20709-o

Gaspé

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Gaspé
No 110-05-000172-813

BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT, demanderesse, contre BERTRAND ROY, LUCIPE ROY et SUZANNE MÉTHOT, défendeurs.

Un emplacement sis et situé à Val-d'Espoir, ville de Percé, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro mille cent trois (ptie 1103) du Quatrième Rang (rg 4) au cadastre officiel du canton de Percé, division d'enregistrement de Gaspé à Percé, et borné comme suit: vers le nord, en partie par la couronne (bureau de poste), en partie par le chemin public et en partie par la propriété de Paul Beaudry; vers l'est, en partie par la propriété de Paul Beaudry et en partie par la route conduisant à Val-d'Espoir; vers le sud par le résidu dudit lot demeurant la propriété de Yves Guilbeault ou représentants; vers l'ouest, en partie par la couronne (bureau de poste) et en partie par Paul Beaudry ou représentants. Avec la bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances. Il est entendu que la borne sud est située à cinq cents pieds (500 pi) du chemin public.

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au shérif en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication est fixé au montant de 42 700,00 $, ce qui représente 25 % de l'évaluation municipale multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Gaspé, palais de justice de Percé, le LUNDI

QUATRIÈME jour d'OCTOBRE 1982 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
PIERRETTE B. CLOUTIER.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Percé, le 6 août 1982. 20707-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Gaspé
No 200-05-000874-80

ROBICHAUD MÉTAL INC., demanderesse, contre LES CONSTRUCTIONS CHAGA LTÉE et CARREFOUR DU PÊCHEUR INC, défenderesses.

La division deux du lot originaire cent dix (110-2) du cadastre officiel révisé du rang Sud de la rivière canton de Fox, division d'enregistrement de Gaspé;

La division deux du lot originaire cent onze (111-2) du cadastre officiel révisé du rang Sud de la rivière, canton de Fox, division d'enregistrement de Gaspé;

Une partie de la division six du lot originaire cent onze (111-6) du cadastre officiel révisé du rang Sud de la rivière canton de Fox, division d'enregistrement de Gaspé. Ladite partie de la division six du lot originaire cent onze (ptie 111-6) mesurant, mesures anglaises, 88 pieds au sud-est le long de la division deux du lot originaire cent onze (111-2), 97 pieds au sud-ouest le long de la division un du lot originaire cent douze (112-1) et 56,4 pieds au nord; borné comme suit: au nord par le résidu de ladite division six du lot originaire cent onze (111-6) propriété de André P. Plourde, au sud-est par la division deux du lot originaire cent onze (111-2) et au sud-ouest par la division un du lot cent onze (111-1), même cadastre;

La division un du lot originaire cent douze (112-1) du cadastre officiel révisé du rang Sud de la rivière, canton de Fox, division d'enregistrement de Gaspé;

La division un du lot originaire cent treize (113-1) du cadastre officiel révisé du rang Sud de la rivière, canton de Fox, division d'enregistrement de Gaspé.

Le tout avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication est fixé au montant de 6 772,25 $, ce qui représente 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale.

Pour être vendus au bureau de la division d'enregistrement de Gaspé, palais de justice de Percé, le LUNDI QUATRIÈME jour d'OCTOBRE 1982 à QUINZE heures.

Le shérif adjoint,
PIERRETTE B. CLOUTIER.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Percé, le 6 août 1982. 20708-o

Hull

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Hull
No 550-05-001297-81

COMPAGNIE TRUST ROYAL, partie demanderesse, contre RENAUD BOURRET, 75, promenade Chimo, Aylmer, QC, partie défenderesse.

Désignation:

« Un certain emplacement connu et désigné comme étant le lot trente-six de la subdivision officielle du lot originaire numéro quinze C (15C-36) aux plan et livre de renvoi officiels pour le rang Deux (rg II), canton de Hull, division d'enregistrement de Gatineau, province de Québec.

Avec bâtisses dessus érigées, circonstances et dépendances, portant le numéro d'immeuble 75, promenade Chimo, Aylmer, province de Québec. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication est de treize mille sept cent vingt et un dollars et cinquante centins (13 721,50 $). Ce montant minimal fixé par le shérif est égal à vingt-cinq pour cent (25 %) de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, c. 72). Ce montant devra être payé soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances et au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Gatineau, 266, rue Notre-Dame, Maniwaki,

QC, le QUINZIÈME jour d'OCTOBRE 1982 à TREIZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
LISE LEBLANC.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Hull, le 4 août 1982. 20611-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Hull
No 550-05-000903-80

HOUSEHOLD FINANCE CORPORATION OF CANADA, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 141, rue Laurier ouest, Ottawa, Ontario, et un bureau au 920, boulevard Maloney ouest, Pointe-Gatineau, district de Hull, QC, partie demanderesse, contre CHARLES EASEY, domicilié et résidant dans le secteur Cantley, Gatineau, QC, et GISÈLE EASEY, son épouse des mêmes lieux, partie défenderesse.

Désignation:

A) Un emplacement appartenant à Charles Easey et Gisèle Easey, connu et désigné comme étant le lot numéro neuf B (9 B) au cadastre officiel du rang Seize (rg 16) du canton de Hull, comté de Gatineau, province de Québec, avec les bâtisses y érigées, circonstances et dépendances. Sauf et à distraire la parcelle de terrain suivante dudit lot:

1. Une parcelle de terrain appartenant à Cecil Easy, formant une partie du lot neuf B, connue et désignée aux plan et livre de renvoi officiels dudit canton. Cette parcelle de terrain présentement vendue mesure deux cents pieds de largeur sur une profondeur de deux cent vingt pieds; bornée à l'ouest par la route Principale et sur tous les autres côtés par partie du lot neuf B (9 B), rang 16, étant la propriété de Charles Easy.

2. *a)* Une partie de terrain, propriété de Sa Majesté la Reine, de figure irrégulière située sur le côté du chemin de la rivière Gatineau, dans la municipalité du canton de Hull-Est, comté de Gatineau, étant une partie du lot neuf B (ptie 9B), rang Seize (rg XVI) du cadastre officiel du canton de Hull, division d'enregistrement de Gatineau, indiquée par les numéros 1-2-3-1 sur un plan préparé par Marcel Denicourt, arpenteur-géomètre, le neuf mars mil neuf cent soixante-cinq; mesurant quarante-six pieds et trois dixièmes (46,3 pi) dans la ligne nord-ouest 2-3, cinq cent soixante-dix pieds et six dixièmes (570,6 pi) dans la ligne est 3-1; contenant en superficie, cinq mille trois cent soixante pieds carrés (5 360 pi^2) mesures anglaises, soit cent quarante-six millièmes d'arpent carré (0,146 arp^2) ou cent vingt-trois millièmes d'acre (0,123 acre) et borné comme suit: vers l'ouest par le chemin de la rivière Gatineau, vers le nord-ouest, par la partie du lot neuf B (ptie 9B) appartenant à M. Cecil Herbert Easy, vers l'est par la partie du lot neuf B (ptie 9B) restant la propriété de M. Charles Easy. La ligne est 3-1 de cette partie de terrain est située à quarante pieds (40 pi) à l'est de la ligne centrale du chemin projeté.

b) Une partie de terrain, propriété de Sa Majesté la Reine, de figure irrégulière située sur le côté ouest du même chemin, dans la même municipalité étant une partie du même lot neuf B (ptie 9B) indiquée par les numéros 4 et 9 inclusivement sur le plan mentionné plus haut; mesurant vingt-huit pieds et cinq dixièmes (28,5 pi) dans la ligne ouest 4-5, cent pieds et trois dixièmes (100,3 pi) dans les lignes ouest 5-6 et 6-7, quatre-vingt-dix-sept pieds et quatre dixièmes (97,4 pi) dans la ligne ouest 7-8, cette dimension étant mesurée parallèlement à une courbe de trois degrés (3º), quatre-vingt-neuf pieds (89 pi) dans la ligne ouest 8-9, quatre-cent dix-huit pieds et six dixièmes (418,6 pi) dans la ligne est 9-4, zéro pied (0 pi) à chaque extrémité et une largeur maximum de trente-deux pieds et deux dixièmes (32,2 pi) contenant en superficie, huit mille deux cent vingt-trois pieds carrés (8 223 pi^2) mesures anglaises, soit deux cent vingt-trois millièmes d'arpent carré (0,223 arp^2) ou cent quatre-vingt-neuf millièmes d'acre (0,189 acre) et bornée comme suit: vers l'est, par le chemin de la rivière Gatineau; vers l'ouest, par la partie du lot neuf B (ptie 9B) restant la propriété de M. Charles Easy. Les lignes ouest 4-5 et 7-8 de cette partie de terrain sont situées respectivement à quarante et cinquante pieds (40 pi et 50 pi) à l'ouest de la ligne centrale du chemin projeté. Les points 6 et 9 sont situés respectivement à quarante-huit pieds et quarante pieds (48 pi et 40 pi) à l'ouest de ladite ligne centrale propriété de Sa Majesté la Reine.

c) Une partie de terrain, propriété de Sa Majesté la Reine, de figure irrégulière située sur le côté ouest du même chemin, dans la municipalité étant une partie du même lot neuf B (ptie 9B), indiquée par les numéros 10 à 17 inclusivement sur le plan mentionné plus haut, mesurant douze pieds et trois dixièmes (12,3 pi) dans la ligne sud-ouest 10-11, cinquante-huit pieds et trois dixièmes (58,3 pi) dans la ligne ouest 11-12, quatre-vingt-cinq pieds (85 pi) dans la ligne sud 12-13, cinquante et un pieds (51 pi) dans la ligne ouest 13-14, trois cent cinquante pieds et un dixième de pied (350,1 pi) dans la ligne ouest 14-15, trois cent deux pieds et six dixièmes de pied (302,6 pi) dans la ligne ouest 15-16, cent quatre-vingts pieds et neuf dixièmes (180,9 pi) dans la ligne nord-ouest 16-17; contenant en superficie, quatre-vingt-onze mille neuf cent dix-sept pieds carrés (91 917 pi^2) mesures anglaises, soit deux arpents carrés et quatre cent quatre-vingt-dix-huit millièmes d'arpent

carré (2,498 arp²) ou deux acres et cent dix millièmes d'acre (2,110 acres) et bornée comme suit: vers l'est, par le chemin de la rivière Gatineau; vers le sud-ouest, par un chemin public séparant les rangs Quinze et Seize (XV-XVI); vers l'ouest, le sud-est et le nord-ouest, par les parties du lot neuf B (pties 9B) restant la propriété de M. Charles Easy. Les points 12, 14, 15 et 16 de cette partie de terrain sont situés respectivement à quarante-cinq pieds, cent vingt pieds, cent dix pieds et cent cinquante pieds (45 pi, 120 pi, 110 pi et 150 pi) de la ligne centrale du chemin projeté;

d) Une partie de terrain, propriété de Sa Majesté la Reine, de figure irrégulière située en partie sur les côtés est et sud-est du même chemin, dans la même municipalité, étant une partie du même lot neuf B (ptie 9B) indiquée par les numéros 18 à 34 inclusivement sur le plan mentionné plus haut; mesurant quatre-vingt-deux pieds et un dixième de pied (82,1 pi) dans la ligne sud 18-19, quatre-vingt-onze pieds et huit dixièmes (91,8 pi) dans la ligne ouest 20-21, cinq cent pieds (500 pi) dans la ligne ouest 21-22, cent un pieds (101 pi) dans la ligne ouest 22-23, dix-huit pieds et six dixièmes (18,6 pi) dans la ligne ouest 23-24, soixante-trois pieds et trois dixièmes (63,3 pi) dans la ligne nord 25-26, quatre-vingt-dix-neuf pieds dans la ligne est 26-27, cent trois pieds (103 pi) dans les lignes est 27-28 et 28-29, cent deux pieds (102 pi) dans la ligne est 29-30, cette dimension étant mesurée parallèlement à une courbe de trois degrés (3°), cent pieds et cinq dixièmes (100,5 pi) dans la ligne est 30-31, six cent pieds (600 pi) dans la ligne est 31-32, deux cent un pieds (201 pi) dans la ligne est 33-34, quatre-vingt-quatorze pieds et quatre dixièmes (94,4 pi) dans la ligne est 32-18; contenant en superficie, cent neuf mille soixante-dix pieds carrés (109 070 pi²), mesures anglaises, soit deux arpents carrés et neuf cent soixante-quatre millièmes d'arpent carré (2,964 arp²) ou deux acres et cinq cent quatre millièmes d'acre (2,504 acres) et bornée comme suit: vers le sud, le long de la ligne 18-19, par la partie du lot neuf B (ptie 9B) appartenant à M. Cecil Herbert Easy, vers l'ouest, le long de la ligne 19-20, vers le nord-ouest et l'ouest, le long de la ligne 24-25 par le chemin de la rivière Gatineau; vers l'ouest, le long de la ligne 20-21, 22-23, vers l'est, le long de la ligne 26-34-18, par les parties du lot neuf B (pties 9B) restant la propriété de monsieur Charles Easy, vers le nord, le long de la ligne 25-26, par le lot neuf A (9A); la ligne ouest 21-22 de cette partie de terrain située à quarante pieds (40 pi) à l'ouest de la ligne centrale du chemin projeté. Les points 19, 20 et 24, sont situés respectivement à quarante pieds, quarante-six pieds et cinquante-quatre pieds (40 pi, 46 pi et 54 pi) à l'ouest de ladite ligne centrale. Les lignes est 29-30, 31-32 et 33-34 sont situées respectivement à quarante-cinq pieds, quarante pieds et soixante pieds (45 pi, 40 pi et 60 pi) à l'est de ladite ligne centrale. Les points 27 et 28 sont situés respectivement à quarante sept pieds et cinq dixièmes et quarante pieds (47,5 pi et 40 pi) à l'est de ladite ligne centrale. La superficie totale de ces quatre parties de terrain est de deux cent quatorze mille cinq cent soixante-dix pieds carrés (214 570 pi²) mesures anglaises, soit cinq arpents carrés et huit cent trente et un millièmes d'arpent carré (5,831 arp²) ou quatre acres et neuf cent vingt-six millièmes d'acre (4,926 acre).

3. Un emplacement appartenant à Cecil Herbert Easy, connu et désigné comme étant une partie du lot neuf B (9 B) aux plan et livre de renvoi officiels du rang Seize (rg XVI) du canton de Hull; mesurant approximativement deux cent vingt pieds (220 pi) à sa limite nord, cent quarante et un pieds et neuf dixièmes (141,9 pi) à ses limites est et ouest, et approximativement deux cents pieds (200 pi) à la limite sud, le tout plus ou moins et mesures anglaises; borné comme suit: vers le nord par une autre partie dudit lot appartenant à Cecil Herbert Easy ou ses représentants; vers l'ouest par une route, et vers l'est et le sud par une autre partie dudit lot appartenant à Charles Easy ou ses représentants; tel que le tout se trouve actuellement dans la condition actuelle des clôtures, et appartenant à Cecil Herbert Easy. Sous réserve de toutes les servitudes actives et passives, apparentes et occultes grevant ladite propriété.

Désignation

B) L'emplacement connu et désigné comme étant le lot numéro dix-sept A (17 A) au cadastre officiel du rang Deux (rg 2) dans le canton de Wakefield, comté de Gatineau, province de Québec, comprenant une superficie de cent acres (100 ac), plus ou moins et mesures anglaises.

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication est de six mille six cent quatre-vingt-treize dollars et soixante-quinze centins (6 693,75 $) sur le lot 17A, rang 2, canton de Wakefield (à être vendu en premier lieu) et de neuf mille trois cent quatre dollars et trente et un centins (9 304,31 $) sur le lot 9B, rang 16, canton de Hull. Ce montant minimal fixé par le shérif, est égal à vingt-cinq pour cent (25 %) de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, c. 72). Ce montant devra être payé soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances et au moment de l'adjudication.

Pour être vendu séparément au bureau d'enregistrement de la division de Gatineau, 266, rue Notre-Dame,

Maniwaki, QC, le QUINZIÈME jour d'OCTOBRE 1982 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
LISE LEBLANC.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Hull, le 5 août 1982. 20699-o

Joliette

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Joliette
No 705-05-000267-818

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Montréal, étant aux droits de la Banque Canadienne Nationale et de la Banque Provinciale du Canada, par la fusion de ces deux dernières, telle qu'approuvée par le gouverneur en conseil, en date du 1er novembre 1979, suivant arrêté C.P. 1979-2921, le tout, en conformité de la Loi sur les banques, partie demanderesse, contre GILLES VILLENEUVE, domicilié et demeurant au 610, rue Saint-François à Saint-Donat, district de Joliette, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Montcalm, mis en cause.

« Un terrain situé dans la municipalité de Saint-Donat, comté de Montcalm, dans le Deuxième Rang du canton de Lussier, faisant partie du lot de terre figurant au cadastre officiel du canton de Lussier, sous le numéro un de la subdivision du lot numéro vingt-sept (27 ptie 1); mesurant soixante et un pieds et deux dixièmes de pied, soit dix-huit virgule soixante-cinq mètres (61,2 pi, soit 18,65 m) dans sa ligne nord-est, cent trente-deux pieds et sept dixièmes de pied, soit quarante virgule quarante-cinq mètres (132,7 pi, soit 40,45 m) dans sa ligne nord-ouest, cent vingt pieds et six dixièmes de pied, soit trente-six virgule soixante-seize mètres (120,6 pi, soit 36,76 m) dans sa ligne sud-est et soixante pieds, soit dix-huit virgule vingt-neuf mètres (60 pi, soit 18,29 m) dans sa ligne sud-ouest, mesures anglaises et ayant une superficie de sept mille cinq cent quatre-vingt-dix-neuf pieds carrés, soit sept cent cinq virgule quatre-vingt-dix-sept mètres carrés (7 559 pi^2, soit 705,97 m^2). Borné comme suit, savoir: au nord-est par une rue portant le numéro cadastral 27-1-3; au nord-ouest en partie par l'emplacement de monsieur Rosaire Saint-Pierre et en partie par une autre partie dudit lot 27-1 appartenant à monsieur Serge Demarbre; au sud-est partie du lot 27-1 appartenant à monsieur Frank Brisson et au sud-ouest par partie du lot 27-1 propriété de monsieur Richard Charette; avec bâtisse portant le numéro 610, rue Saint-François. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Joliette, conformément à l'article 670*e* du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 11 499,50 $, représentant 25 % de l'évaluation municipale et multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, c. 71).

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Montcalm, 1532 de la rue Albert à Sainte-Julienne, le JEUDI VINGT-TROISIÈME jour de SEPTEMBRE 1982 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
JEANNE MATTE.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Joliette, le 3 août 1982. 20632-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Joliette
No 700-05-001374-804

LA CAISSE D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE ST-JÉRÔME, régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, et la Loi sur les caisses d'entraide économique, ayant son siège social au 62, rue Legault, Saint-Jérôme, district de Terrebonne, partie demanderesse, contre ANDRÉ VALADE, industriel, demeurant et domicilié à Saint-Calixte, district de Joliette, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Montcalm, mis en cause.

« Un emplacement désigné depuis le 14 octobre 1980 comme étant le lot dix-neuf de la subdivision officielle du lot originaire huit-D (lot 8 D-19) dans le Sixième Rang, canton de Kilkenny, division d'enregistrement de Montcalm.

Avec bâtisses dessus érigées, circonstances et dépendances. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C. le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Joliette, conformément à l'article 670*e* du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 9 425,00 $, représentant 25 % de l'évaluation municipale et multi-

pliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, c. 71).

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Montcalm, 1532, rue Albert, Sainte-Julienne, le JEUDI TRENTIÈME jour de SEPTEMBRE 1982 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
JEANNE MATTE.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Joliette, le 4 août 1982. 20612-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Joliette
No 700-05-000976-807

ROBERT GEOFFROY, technicien en arpentage, domicilié et résidant au 578, rue Principale à Saint-Donat, district de Joliette, partie demanderesse, contre JEAN-LUC LALANCETTE, contracteur, domicilié et résidant au Lac Arthur à Notre-Dame-de-la-Merci, district de Joliette, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Montcalm, mis en cause.

« Un terrain de figure irrégulière situé dans la municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci, comté de Montcalm, faisant partie du lot numéro treize (ptie 13) rang 8, canton de Chilton, au cadastre officiel dudit canton.

Borné comme suit: en front, au sud-ouest, par un chemin public faisant partie dudit lot 13-1; en arrière, au nord-est par une partie dudit lot 13 cédée à Alfred Claude par titre enregistré sous le numéro 149751; d'un côté, vers le nord-ouest par une autre partie du lot 13; et de l'autre côté vers le sud-est par un autre chemin public.

À noter que la ligne nord-est dudit terrain est située dans ses extrémités à soixante-quinze pieds (75 pi) de la ligne de division des lots 13 et 14, mêmes rang et canton.

Mesurant approximativement ledit terrain: au sud-ouest cent soixante pieds (160 pi); au nord-est cent quarante-sept pieds (147 pi); vers le nord-ouest trois cent quatre-vingt-dix pieds (390 pi) et vers le sud-est trois cent quinze pieds (315 pi). Avec bâtisse dessus érigée. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Joliette, conformément à l'article 670*e* du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 17 397,25 $, représentant 25 % de l'évaluation municipale et multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, c. 71).

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Montcalm, 1532, rue Albert à Sainte-Julienne, le JEUDI VINGT-TROISIÈME jour de SEPTEMBRE 1982 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
JEANNE MATTE.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Joliette, le 3 août 1982. 20613-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Joliette
No 705-05-000056-823

NOËL HAYES, domicilié et résidant au 508, rue Principale en la municipalité de Saint-Donat, district de Joliette, partie demanderesse, contre JEAN-MARC GOSSELIN, domicilié et résidant au 8241, route 125, Saint-Théodore de Chertsey, district de Joliette, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Montcalm, mis en cause.

Liste des meubles saisis et à être vendus en même temps que l'immeuble:

Bar: 1 caisse enregistreuse J.C.M., no 4030967
1 tabouret en métal et en cuirette noire de trois (3) pieds de hauteur
1 extincteur Soda-Acid, modèle SAS 25, no 26797
1 machine à laver les verres Hobart, plus réservoir eau chaude, 15 gallons
1 vadrouille à plancher — 1 balai à plancher
35 verres de 10 oz, 2 verres de Zombie
24 verres de 6 oz, 14 verres pour boisson forte
9 coupes de 5 oz, 7 carafons à vin
1 distributeur à papier de 7 × 3 × 3 po
2 sucriers, 3 verres variés

Chambre froide:

1 unité de réfrigération Keep Rite et ventilateur
1 réfrigérateur à bière 6 portes, le tout de 14 pieds × 3 pieds × 5 pieds en arborite brun
6 tabourets de bar en bois brun et en cuirette brune 3½ pieds de haut
3 tables en arborite brun et en métal de 3 pieds × 3 pieds

15 tables en arborite et en métal de 3½ pieds × 2 pieds vissées au plancher
4 tables de 2 pieds × 2 pieds
81 chaises en bois verni et en métal gris
6 tables en arborite orange de 2½ pieds × 7 pieds avec pattes de métal
30 chaises en bois brun avec accoudoir
2 tables en arborite de 2 pieds × 2 pieds
1 climatiseur R.C.A. fixé à l'immeuble;
1 horloge Molson
Brasserie: 1 bar en acier inoxydable comprenant 2 pompes à bière en fût, plus lavabo, plus 4 portes, le tout de 4 pi × 8 pi × 3 pieds
29 coupes de 3 oz
1 réfrigérateur 4 portes en acier inoxydable 4 portes de 6 pi × 4½ pi × 2½ pi
68 verres à bière
5 pichets de 1½ pied
1 horloge Molson
3 tables en arborite brun de 2½ pi × 2½ pi
11 tables en arborite beige 2 pi × 2 pi
7 tables rondes de 4 pi de diamètre, arborite brun, pattes de métal et vissées au plancher
4 tables en arborite orange de 1½ pi × 3 pi vissées au plancher
58 chaises de bois et de métal
1 comptoir en bois verni brun plus 2 portes coulissantes de 2 pi × 4 pi × 4 pi
18 tasses en plastique blanc, 15 tasses variées, 30 soucoupes
1 distributeur à café Mocomat en acier inoxydable de 2 pi × 1 pi × 2½ pi
1 bahut en arborite beige plus tablette, le tout de 5 pi × 5 pi × 2 pi
1 cuisinière au gaz Garland, 6 ronds et plaque chauffante, plus 2 unités de fours, le tout de 6½ pi × 5 pi × 3 pi
1 laveuse à vaisselle Inglis blanche, dessus bois
1 lavabo en acier inoxydable, 3 sections, le tout de 7 pi × 2½ pi × 3½ pi
1 comptoir à dépecer plus tiroir et tablettes, le tout de 3 pi × 8 pi (vissé au plancher)
1 tabouret en cuirette brune et en métal
1 réfrigérateur Grantford blanc 4 portes
7 rôtissoires, différents formats
32 bols à soupe, variés
11 petits verres, 1 moule à gâteau
11 plats à salade, 15 coupes à sundae
4 plats à hors-d'oeuvre, 1 tasse à mesurer
20 verres de 5 oz, 8 plateaux de service
1 marmite en fronte de 3 gallons
1 malaxeur Sunbeam
1 réfrigérateur à crème glacée tapissé motifs fleuris
7 piles d'assiettes en métal de 1½ pi de haut chacune environ 17 lampions hors d'usage
1 boîte à ustensiles en plastique blanc de 1 pi × 1 pi × 1 pi
1 boîte de fourchettes en plastique blanc
100 cuillères à soupe en plastique
1 boûte à craies
1 boîte contenant des couvercles de carton
1 seau en plastique blanc 5 gallons

2e plancher:

Chambre no 1:

1 lit double, tête en bois brun, matelas, sommier, couvre-lit bleu et jaune
1 bureau en bois brun, 5 tiroirs, 2 chaises en bois verni et en métal
1 panier à papiers vert, tentures bleues et vertes.

Chambre no 2:

1 lit double, plus tête de lit en bois brun, matelas et sommier, couvre-lit rose, 2 taies d'oreiller, 1 table de chevet en bois verni
2 chaises en bois et en métal, 1 panier à papier, 1 bureau en bois, 3 tiroirs avec miroir, 1 cendrier sur pied en bois, tentures vertes.

Chambre no 3:

1 lit double, tête de lit en bois brun, couvre-lit bleu, matelas, sommier, 2 chaises en bois verni et en métal, 1 bureau en bois brun, 3 tiroirs avec miroir, 1 panier à ordures, tentures en coton brun et beige.

Chambre no 4:

1 lit double avec tête de lit en arborite brun, matelas et sommier, 1 couvre-lit beige, 1 chaise en bois, 1 fauteuil en bois et en tissu à motifs brun, 1 bureau, 6 tiroirs avec miroir, 1 panier à ordures, tentures, 2 taies d'oreiller.

Chambre no 5:

1 lit double, matelas, sommier, tête de lit en bois brun, 2 taies d'oreiller, 2 chaises en bois, 1 bureau à 6 tiroirs, 2 cendriers, miroir, 1 lampe à abat-jour beige, tentures bleues et vertes;

Chambre no 6:

2 lits simples, tête de lit en bois brun, matelas, sommier, 2 taies d'oreiller, 1 couvre-lit et tentures, 1 bureau en bois, 3 tiroirs avec miroir rond, 1 chaise en bois.

Chambre no 7:

2 lits simples, matelas et sommiers; têtes de lit en vinyle blanc, couvre-lit et tentures, 1 bureau en bois orange et miroir, 1 panier à ordures, 2 chaises, 2 taies d'oreiller.

Lingerie:

4 tables en arborite brun et en métal de 2 pi × 2 pi, 1 lampe beige, 2 tableaux publicitaires, 2 vadrouilles, 1 balai, 1 chaise de bois.

Chambre no 8:

1 lit double, tête de lit en bois, matelas et sommier, couvre-lit bleu, tentures, 2 petites tables en arborite et en métal, 1 bureau en bois, 3 tiroirs, 1 miroir 1 pi × 6 po, 2 taies d'oreiller.

Chambre no 9:

1 lit double, tête de lit en bois, matelas et sommier, couvre-lit orange, 1 bureau en arborite brun, 6 tiroirs et miroir, 2 petits cendriers, 1 petit bureau, 1 chaise en bois, 1 fauteuil en velours bleu, tentures et 2 taies d'oreiller, 1 panier à ordures.

Chambre no 10:

1 lit double, matelas, sommier, couvre-lit et tentures, 1 bureau en bois plaqué et 6 tiroirs, 1 chaise en bois, 2 taies d'oreiller, cendrier sur pied, 2 petits cendriers.

Passage:

2 lits simples pliants et matelas, 2 tables en arborite 2 pi × 2 pi
1 chaise en bois, 1 extincteur no 10133
1 congélateur blanc Coldspot de 2½ pi × 3 pi × 6 pi
1 extincteur Quick Aid, 1 housse bleue pour lave-vaisselle
1 établi de 6½ pi × 2½ pi × 3½ pi
1 étau Record no 3
1 compresseur réfrigérant et ventilateur decrit A.M.-1
1 compresseur réfrigérant et ventilateur pour chambre froide sous-sol no 2
1 compresseur réfrigérant et ventilateur Copeland no 816667 pour chambre froide, 1er plancher
1 compresseur à réfrigérant et ventilateur pour réfrigérateur situé à la brasserie, 1er plancher no 3
1 lot de poids pour altères
1 coffre à outils en bois, vide
1 lot de chaises hors d'usage
1 table de... hors d'usage de 3 pi diamètre et 2½ pi de haut
1 extincteur Stop Fire, modèle A.C.-24

Désignation:

Un terrain connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du canton de Chertsey, division d'enregistrement de Montcalm, comme faisant partie du lot numéro sept-A (ptie 7-A) dans le Troisième Rang; mesurant quatre cent cinquante pieds (450 pi) de largeur tant en front qu'en arrière par deux cent vingt pieds (220 pi) de profondeur d'un côté et cent quatre-yingt-dix (190 pi) de l'autre côté, le tout mesures anglaises et plus ou moins.

Ledit terrain est borné en front au nord-est par la route numéro 19, en arrière au sud-ouest d'un côté au sud-est par une partie de terrain appartenant à Jean Riopel ou représentants et de l'autre côté par le chemin public du quatrième rang.

Moins et à distraire la lisière de terrain cédée à sa Majesté Élizabeth II, en vertu d'un acte de vente reçu devant Edgar Brissette, notaire, le 19 mars 1969 et enregistré au bureau d'enregistrement de Montcalm, sous le numéro 120339.

Avec les bâtisses dessus érigées et notamment un hôtel exploité sous les nom et raison sociale de Hôtel du Lac Mooney et un entrepôt pour motoneiges.

Avec le fonds de commerce d'hôtellerie, son achalandage, tout l'ameublement et l'équipement servant à l'exploitation.

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C. le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Joliette, conformément à l'article 670*e* du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 43 707,25 $, représentant 25 % de l'évaluation municipale et multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979 c. 71).

Pour être vendu avec les meubles saisis en cette affaire au bureau de la division d'enregistrement de Montcalm, 1532 de la rue Albert, Sainte-Julienne, le JEUDI TRENTIÈME jour de SEPTEMBRE 1982 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
JEANNE MATTE.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Joliette, le 4 août 1982. 20614-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Joliette
No 500-02-000324-721

SIMON LANTEIGNE, résidant et domicilié à Laval, district de Montréal, 175, rue Legrand, partie demanderesse et défenderesse reconventionnelle, contre CANADIEN PACIFIQUE LIMITÉE, corps politique et incorporé, ayant un bureau au 910, rue Peel, ville et district

de Montréal, partie défenderesse et demanderesse reconventionnelle, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Montcalm, mis en cause.

Désignation:

Un certain terrain, avec bâtisses, situé à Saint-Calixte-de-Kilkenny comté de Montcalm, faisant partie du lot de terre connu et désigné sous le numéro neuf A du Sixième Rang au cadastre officiel du canton de Kilkenny, mesurant soixante-quinze pieds de front en largeur par cent pieds de profondeur, mesures anglaises et plus ou moins, borné au nord par partie du lot numéro huit D, du Sixième Rang, appartenant à Paul Valada ou représentants, au sud par partie du lot numéro neuf A, rang Six, restant et appartenant à M. Rosario Desmarchais ou représentants, en front par une partie dudit numéro neuf A appartenant aussi à l'auteur de la venderesse ou représentants, et en arrière par autre partie du même lot restant aussi à l'auteur de la venderesse ou représentants, avec droit de passage sur le terrain dudit Rosario Desmarchais ou représentants pour communiquer du terrain vendu au chemin public et pour se rendre aussi au bord de la rivière; la ligne nord du terrain vendu commence à deux cent quatre-vingt-seize pieds (296 pi) du bord de la rivière au niveau de l'eau moyenne; le tout tel qu'actuellement clôturé, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble, et avec un chalet d'été et tout son contenu.

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Joliette, conformément à l'article 670*e* du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 1 365,00 $, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, c. 71).

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Montcalm, 1532, rue Albert, Sainte-Julienne, le MARDI VINGT-HUITIÈME jour de SEPTEMBRE 1982 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
JEANNE MATTE.

Bureau du shérif
Cour provinciale
Joliette, le 4 août 1982. 20615-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Joliette
No 705-02-001650-811

GEORGES L'ÉCUYER, domicilié et résidant au 2332, route 343 à Saint-Gérard-Magella, district de Joliette, partie demanderesse, contre GILLES WILHELMY, domicilié et résidant au 485, rue Notre-Dame à ville Le Gardeur, district de Joliette, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la divisison d'enregistrement de L'Assomption, mis en cause.

« Un emplacement sis et situé à Saint-Paul-l'Ermite, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro cent quarante et un (ptie no 141) des plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Saint-Paul-l'Ermite, division d'enregistrement de L'Assomption, mesurant en front ou au sud-est cinquante pieds et huit dixièmes de pied (50,8 pi), à la profondeur ou au nord-ouest cinquante pieds (50 pi), au nord-est cinquante-trois pieds (53 pi) et au sud-ouest quarante-sept pieds (47 pi), le tout mesures anglaises et borné tel emplacement en front ou au sud-est à la rue Notre-Dame, à la profondeur ou au nord-ouest à une autre partie du même lot numéro 141, propriété de Jacques Bélanger, d'un côté au nord-est au lot numéro 141-56 étant la rue Lafleur et au sud-ouest au lot numéro 141-16;

Avec maison à deux logements dessus érigée portant les numéros d'immeuble 483 et 485, rue Notre-Dame, Saint-Paul-l'Ermite, comté de L'Assomption;

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble et principalement avec la servitude active de vue consistant à maintenir les fenêtres actuelles dans le mur nord-ouest de la maison érigée sur ledit immeuble, le tout tel que mentionné dans l'acte de vente par Archille Therrien à Jacques Bélanger, passé devant Pierre Dagenais, notaire, en date du 17 décembre 1974 et dont copie dudit acte est enregistré à L'Assomption sous le no 176011. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C. le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Joliette, conformément à l'article 670*e* du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 4 293,00 $, représentant 25 % de l'évaluation municipale et multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, c. 71).

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de L'Assomption, 300 de la rue Dorval à

L'Assomption, le LUNDI VINGT-SEPTIÈME jour de SEPTEMBRE 1982 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
JEANNE MATTE.

Bureau du shérif
Cour provinciale
Joliette, le 3 août 1982. 20633-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Joliette
No 705-02-001547-819

SOFAB LTÉE (1978), corporation légalement constituée, ayant son principal bureau au 200, chemin des Industries à Lavaltrie, district de Joliette, partie demanderesse, contre PAUL HERVIEUX, domicilié et résidant au 1201, Tricentaire à Lavaltrie, district de Joliette, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Berthier, mis en cause.

Un emplacement vacant, de forme rectangulaire, situé à Lavaltrie, comté de Berthier, formé de deux lots contigus, connus et désignés comme étant la subdivision no cinquante-quatre du lot originaire no quarante-quatre (44-54) et de la subdivision no cinquante-trois du lot originaire quarante-quatre (44-53) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Antoine-de-Lavaltrie, division d'enregistrement de Berthier.

Avec la maison dessus construite, portant le no d'immeuble 1201, rue Tricentenaire, Lavaltrie (village), comté de Berthier.

Tel que le tout se trouve actuellement, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble, sans exception ni réserve, mais principalement sujet aux servitudes d'utilité publiques qui existent ou pourraient exister sur ledit immeuble.

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Joliette, conformément à l'article 670*e* du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 14 375,00 $, représentant 25% de l'évaluation municipale et multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, c. 71).

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Berthier au 180 de la rue Champlain à Berthierville, le MARDI VINGT ET UNIÈME jour de SEPTEMBRE 1982 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
JEANNE MATTE.

Bureau du shérif
Cour provinciale
Joliette, le 3 août 1982. 20616-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Joliette
No 500-02-003117-814

TEXACO CANADA INC., corporation légalement constituée, ayant un bureau au 1425 de la Montagne, dans les ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre DENIS DUMONTIER, domicilié et résidant au 577, rue Montcalm, Repentigny, district de Joliette, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de L'Assomption, mis en cause.

Désignation:

« Un emplacement situé en la ville de Repentigny, connu et désigné comme étant le lot numéro cent sept de la subdivision officielle du lot originaire numéro soixante-trois (63-107) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Repentigny.

Avec maison dessus érigée portant le numéro 577 de la rue Montcalm, en la ville de Repentigny, circonstances et dépendances.

Tel que le tout se trouve présentement, sans exception ni réserve. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C. le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Joliette, conformément à l'article 670*e* du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 12 370,40 $, représentant 25 % de l'évaluation municipale et multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, c. 71).

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de L'Assomption, 300 de la rue Dorval à L'As-

somption, le LUNDI VINGT-SEPTIÈME jour de SEPTEMBRE 1982 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
JEANNE MATTE.

Bureau du shérif
Cour provinciale
Joliette, le 3 août 1982. 20634-o

Kamouraska

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Saint-François
No 450-05-000475-828

BANQUE NATIONALE DU CANADA, partie demanderesse, contre LUCIEN LÉVESQUE, domicilié et résidant au 105, rue Angus à East-Angus, district de Saint-François, partie défenderesse.

« Un certain lot ou morceau de terrain connu et désigné comme étant le lot numéro soixante-huit (68) au cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Patrice, division d'enregistrement de Témiscouata, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque certifié, au moment de l'adjudication, est fixé à 16 943,50 $, ce qui représente 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur comparatif établi pour ce rôle.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement, division de Témiscouata, 65A, rue Iberville, Rivière-du-Loup, le VINGT-DEUXIÈME jour de SEPTEMBRE 1982 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
MAURICE MORIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Rivière-du-Loup, le 5 août 1982. 20635-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Kamouraska
No 250-02-000204-823

CORPORATION MUNICIPALE STE-RITA, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Sainte-Rita, comté de Rivière-du-Loup, partie demanderesse, contre LUCILLE TURCOTTE APRIL, domiciliée et résidant au 22A, rue Bellevue, Rivière-du-Loup, G5R 1B2, partie défenderesse.

1. « Une terre contenant environ cent acres en superficie, connue sous le numéro quarante-deux (42), rang Trois (rg 3), canton de Raudot, avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

2. Un terrain situé en la paroisse de Sainte-Rita, contenant quatre-vingt-dix pieds (90 pi) de front, direction est-ouest, par cent pieds (100 pi) de profondeur, mesures anglaises, borné au nord et à l'est à Marcien Desjardins, au sud à une rue, à l'ouest à Robert Bélanger; lequel terrain étant connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre pour le rang Quatre du canton de Raudot comme faisant partie du lot numéro vingt-neuf (29 ptie), avec la maison dessus construite, circonstances et dépendances. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque certifié, au moment de l'adjudication, est fixé pour le premier (1) au montant de 239,75 $ et pour le deuxième (2) au montant de 1 198 75 $, ce qui représente 25 % de l'évaluation municipale, mutipliée par le facteur comparatif établi pour ce rôle.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement, division de Témiscouata, 65A, rue Iberville, Rivière-du-Loup, le VINGT-DEUXIÈME jour de SEPTEMBRE 1982 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
MAURICE MORIN.

Bureau du shérif
Cour provinciale
Rivière-du-Loup, le 5 août 1982. 20636-o

Montréal

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-017284-819

BANQUE DE MONTRÉAL, demanderesse, contre LOUIS PAUL TREMBLAY « PAUL TREMBLAY », défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

« Un emplacement situé en la ville de Montréal (Rivière-des-Prairies), connu et désigné comme étant composé de:

1. Le lot numéro soixante-dix-huit de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent-huit (108-78) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de la Rivière-des-Prairies.

2. Une partie du lot numéro soixante-dix-sept de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent huit (108 ptie 77) auxdits plan et livre de renvoi susdits; mesurant trente et un pieds et vingt-trois centièmes de pied de largeur en front au sud-ouest, soixante-dix-neuf pieds et soixante-dix-huit centièmes de pied et deux pieds et quarante-neuf centièmes de pied de profondeur d'un côté, au nord-ouest dans une ligne brisée, cinquante pieds de largeur en arrière au nord-est et quatre-vingts pieds de profondeur de l'autre côté au sud-est, le tout mesures anglaises et plus ou moins; bornée ladite partie de lot en front au sud-ouest par la 41e Avenue, d'un côté au nord, au 108-76, de l'autre côté au sud-est par le lot ci-dessus en premier lieu décrit et en arrière au nord-est par le lot 108-84, lesdits lots étant tous du susdit cadastre. Avec la bâtisse y érigée portant le numéro 12455, 41e Avenue. Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble. »

La mise à prix est fixée à 10 600,50 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le VINGT-TROISIÈME jour de SEPTEMBRE 1982 à QUATORZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 16 août 1982. 20718-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-005077-811

BANQUE NATIONALE DU CANADA, demanderesse, contre GILLES OLIGNY, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Chambly, mis en cause.

« Un emplacement ayant front sur la rue Desmarchais en la ville de Longueuil, connu et désigné comme étant les lots numéros quatre-vingt-quatre et quatre-vingt-cinq de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre-vingt-douze (92-84 et 85) au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil. Avec bâtisse dessus érigée portant les numéros d'immeuble 39 et 41 de ladite rue Desmarchais, circonstances et dépendances. Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes pouvant affecter ledit immeuble et notamment, sujet à une servitude de droit de vue enregistrée à Chambly, sous le numéro 349857. »

La mise à prix est fixée à 11 868,68 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Chambly, 201, place Charles-Lemoyne, édifice Montval, Longueuil, QC, le TRENTIÈME jour de SEPTEMBRE 1982 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 16 août 1982. 20719-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-010564-795

BANQUE NATIONALE DU CANADA, demanderesse, contre MARTHA THOMPSON LAURIER, résidant et domiciliée au 110, Brixton, Saint-Lambert, QC, WILLIAM JAMES McCARTY, résidant et domicilié au 342, avenue Saint-Louis, Pointe-Claire, QC, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de Chambly, mis en cause.

Les immeubles de Martha Thompson Laurier:

« Un emplacement ayant front sur l'avenue Brixton à Saint-Lambert, mesurant cent pieds (100 pi) de largeur sur cent soixante pieds (160 pi) de profondeur, soit une superficie totale de seize mille pieds carrés (16 000 pi²), mesures anglaises et plus ou moins. Cet emplacement est connu et désigné comme étant les subdivisions deux cent dix-neuf et deux cent vingt du lot originaire cent soixante et un (161-219 et 220) sur le plan officiel et dans le livre de renvoi de la paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil; avec le bâtiment dessus construit portant le numéro 110, avenue Brixton; dans l'état où ladite

propriété se trouve présentement, avec tous les droits, circonstances et dépendances qui s'y rattachent, sans exception ni réserve. »

La mise à prix est fixée à 34 034,00 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Chambly, 201, place Charles-Lemoyne, édifice Montval, Longueuil, QC, le VINGT-QUATRIÈME jour de SEPTEMBRE 1982 à QUATORZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 16 août 1982. 20720-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Montréal
No 500-02-018394-812

LA CAISSE D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE NAPIERVILLE LAPRAIRIE, demanderesse, contre JEAN GUY DUQUETTE, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Laprairie, mis en cause.

Désignation:

Une parcelle de terrain située dans la municipalité de la paroisse de Saint-Philippe, connue et désignée comme étant une partie du lot originaire numéro cent dix (ptie 110) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Philippe, division d'enregistrement de Laprairie, telle que montrée sur le plan numéro 70-11537 préparé par monsieur Jean Ladrière, arpenteur-géomètre, en date du 16 juillet 1974.

Ladite partie étant bornée comme suit: vers l'ouest par une autre partie du lot originaire 110 (rang Saint-Philippe); vers le nord-ouest par une autre partie du lot originaire numéro 110, propriété de Joseph Morency; vers l'est par la rivière Saint-Jacques; vers le sud-est par une autre partie du lot originaire 110, propriété de Jacques Aimé Coupal; mesurant cent quatre-vingt-douze pieds et quatre-vingt-quinze centièmes (192,95 pi) dans sa ligne ouest, quarante-neuf pieds et trois dixièmes (49,3 pi) dans sa ligne nord-ouest, deux cent dix-neuf pieds (219,0 pi) dans sa ligne est, quarante-sept pieds et quatre dixièmes (47,4 pi) dans sa ligne sud-est; contenant en superficie douze mille trois cent quatre-vingt-cinq pieds carrés (12 385 pi²), mesures anglaises et plus ou moins.

Avec bâtisse dessus érigée portant l'adresse 1, rang Saint-Philippe nord, circonstances et dépendances.

Tel que le tout se trouve présentement, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble.

La mise à prix est fixée à 2 612,50 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Laprairie, 214, rue Saint-Ignace, La Prairie, QC, le VINGT-NEUVIÈME jour de SEPTEMBRE 1982 à QUATORZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 16 août 1982. 20721-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-000201-820

CAISSE POPULAIRE CÔTE-DES-NEIGES, demanderesse, contre MANUEL FERNANDES, DAME JOSEPHINA de JESUS DOMINGUES, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Montréal., mis en cause.

« Un emplacement ayant front sur l'avenue Esplanade, en la ville de Montréal, borné comme suit: en front sur l'avenue Esplanade, en arrière par une ruelle, d'un côté au nord-ouest par parties du lot numéro 11-926 des plan et livre de renvoi officiels du village incorporé de la Côte-Saint-Louis et de l'autre côté au sud-est par une partie du lot 11-925 des plan et livre de renvoi officiels et composé de:

1. La partie sud-est du lot numéro neuf cent vingt-six de la subdivision officielle du lot originaire numéro onze (11-ptie S.-E. 926) sur lesdits plan et livre de

renvoi officiels du village incorporé de la Côte-Saint-Louis, mesurant, suivant les titres de cet emplacement, vingt-cinq pieds et sept pouces de profondeur, mesures anglaises, plus ou moins, et mesurant suivant le plan préparé par M.D. Barclay Incorporated, daté du neuf février mil neuf cent cinquante, vingt-quatre pieds et sept pouces de largeur en front, vingt-cinq pieds et sept pouces de largeur en arrière par une profondeur de quatre-vingt-six pieds et huit pouces dans sa ligne nord-ouest; et

2.- La partie nord-ouest du lot numéro neuf cent vingt-cinq de la subdivision officielle dudit lot originaire numéro onze (11-ptie N.-O. 925) des plan et livre de renvoi officiels du village Incorporé de la Côte-Saint-Louis, mesurant suivant les titres de cette propriété, vingt-cinq pieds de largeur par quatre vingt-sept pieds de profondeur, mesures anglaises, plus ou moins, mesurant suivant le plan préparé par M.D. Barclay Incorporated vingt-cinq pieds de largeur par une profondeur de quatre-vingt-six pieds et quatre pouces dans sa ligne sud-est et quatre-vingt-six pieds et huit pouces sur son côté nord-ouest, moins les parties expropriées par la ville de Montréal.

Avec toutes les bâtisses et autres dépendances, dessus érigées portant les numéros d'imeubles 5832, 5834, 5840, 5842, 5844, 5846, 5848 de ladite avenue Esplanade et des numéros d'immeuble 5836 et 5838, de ladite avenue Esplanade, Montréal, circonstances et dépendances.

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble, sans exception ni réserve. »

La mise à prix est fixée à 16 483,50 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le VINGT-TROISIÈME jour de SEPTEMBRE 1982 à ONZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 3 août 1982. 20722-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-001115-821

CAISSE POPULAIRE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE MONTRÉAL, demanderesse, contre ROGER LUSSIER, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de Laval, mis en cause.

Désignation

« Un emplacement sis en la ville de Laval, dans le quartier Duvernay, rue Parent, comprenant:

Un lot de terre connu et désigné comme étant la resubdivision deux cent soixante-trois de la subdivision un du lot numéro soixante-trois (63-1-163) au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Vincent-de-Paul, mesurant soixante pieds (60 pi) de largeur en front, dans sa ligne sud-ouest, le long de ladite rue Parent, et cinquante-neuf pieds et soixante-huit centièmes de pied (59,68 pi) de largeur en arrière, par une profondeur de cent pieds et soixante-dix-neuf centièmes de pied (100,79 pi) dans sa ligne nord-ouest et de quatre-vingt-dix-neuf pieds et quatre-vingt-dix-huit centièmes de pied (99,98 pi) dans sa ligne sud-est, plus ou moins, mesures anglaises.

Et une maison détachée portant le numéro 1685 de ladite rue Parent, circonstances et dépendances;

Tel que le tout se trouve présentement et tel qu'il est désigné au certificat de localisation et démontré sur le plan en faisant partie, lequel certificat avec plan a été préparé et dressé par René Jodoin, arpenteur-géomètre, est daté du vingt-trois janvier mil neuf cent soixante-neuf (1969), et porte le numéro 7-7559 des dossiers de ce dernier, avec tous droits y inhérents, sans exception ni réserve de la part de l'emprunteur, mais sujet à une servitude d'utilités publiques en faveur de la Commission hydro-électrique du Québec *et al.*, telle que créée et plus amplement détaillée dans l'acte de servitude à cet effet enregistré au bureau d'enregistrement de la division de Laval sous le numéro 240563. »

La mise à prix est fixée à 10 999,75 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Laval, 155, boulevard Je-me-Souviens, Laval, QC, le VINGT-

HUITIÈME jour de SEPTEMBRE 1982 à ONZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 16 août 1982. 20723-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour municipale — District de Montréal
No 81-132

LA CORPORATION DE VILLE MONT-ROYAL, demanderesse, contre ANTONIO F. DIENI, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

« Un emplacement ayant front sur la rue Lockhart à ville Mont-Royal, désigné sous le lot numéro de subdivision mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf du lot originaire numéro six cent vingt-trois (623-1799) aux plan et livre de renvoi de la paroisse de Saint-Laurent, mesurant cinquante pieds (50 pi) de front et quatre-vingts pieds et demi (80,5 pi) de profondeur, soit une superficie de quatre mille quatre cent soixante-quinze pieds carrés (4 475 pi²) tel qu'indiqué au rôle d'évaluation de ville Mont-Royal; et le bâtiment là-dessus érigé porte le numéro d'immeuble 171, avenue Lockhart, ville Mont-Royal. »

La mise à prix est fixée à 26 061,00 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10 rue Saint-Antoine est, local 7.81, le VINGT-HUITIÈME jour de SEPTEMBRE 1982 à QUATORZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 10 août 1982. 20724-o

Venditioni Exponas
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Montréal
No 500-02-052708-810

DR. S. MICHAEL KENNEDY, demandeur, contre MAX TOBIN et LES HÉRITIERS DE FEU FAY KLEIN TOBIN, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

Désignation

« Un certain emplacement situé en la ville de Côte-Saint-Luc, ayant front sur le chemin Emerson, connu et désigné comme étant le lot numéro mille quatre cent vingt-cinq de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre-vingt-treize (93-1425), aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la municipalité de la paroisse de Montréal, mesurant soixante pieds (60 pi) de largeur, en avant et en arrière, par une profondeur de quatre-vingt-quinze pieds (95 pi), ayant une superficie de cinq mille sept cents pieds carrés (5 700 pi²), mesures anglaises.

Avec une maison y érigée, portant le numéro d'immeuble 6880, chemin Emerson, sujet à la servitude en faveur d'Hydro-Québec *et al.*, le tout tel qu'il appert d'un acte enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Montréal, sous le numéro 1895573.

Tel que le tout se trouve présentement, avec tous les droits, membres et dépendances attachées audit immeuble. »

La mise à prix est fixée à 46 434,00 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le PREMIER jour d'OCTOBRE 1982 à QUATORZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 16 août 1982. 20725-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Montréal
No 500-02-050831-812

PARKWAY CHEVROLET OLDSMOBILE CADILLAC INC., demanderesse, contre ALLAIN ISSON, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

« Un emplacement situé en la ville de Beaconsfield, connu et désigné comme étant la subdivision officielle numéro quatre cent quatre-vingt-huit du lot originaire numéro vingt-cinq (25-488) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Pointe-Claire, division d'enregistrement de Montréal. Avec une maison dessus construite, circonstances et dépendances, portant le numéro d'immeuble 274, chemin Castle, Beaconsfield. »

La mise à prix est fixée à 19 156,50 $, soit 25 % de l'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le VINGT-TROISIÈME jour de SEPTEMBRE 1982 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 16 août 1982. 20726-o

Québec

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-000495-825
S. 0225-82

BANQUE NATIONALE DU CANADA, 500, place d'Armes, Montréal, demanderesse, contre JEAN A. GAGNÉ, 1035, boulevard Pie-XII, Sainte-Foy, défendeur.

Un emplacement connu et désigné au cadastre officiel pour la paroisse de Sainte-Foy comme étant une partie du lot numéro deux cent soixante-deux (262 ptie) et partie de la subdivision numéro douze du lot originaire numéro deux cent soixante-deux (262-12 ptie) et dont la description est donnée ci-après:

La partie du lot deux cent soixante-deux (262 ptie) du cadastre susdit comprend approximativement en superficie deux cent douze mille deux cent dix pieds carrés (212 210 pi²) et est bornée vers le nord-ouest par le chemin public (chemin des Quatre-Bourgeois), vers le nord-est par la subdivision douze du lot originaire deux cent soixante-deux (262-12), vers le sud-est par une autre partie du lot deux cent soixante-deux (262 ptie) appartenant à monsieur J.A. Dionne ou représentants, vers le sud-ouest par le lot deux cent soixante et un (261), mesurant mille quatre cent quatorze pieds (1 414 pi) dans ses lignes nord-est et sud-ouest et cent cinquante pieds (150 pi) dans ses lignes nord-ouest et sud-est, le tout plus ou moins, mesures anglaises.

La partie de la subdivision douze du lot originaire deux cent soixante-deux (262-12 ptie) comprend approximativement en superficie cinquante-huit mille quatre cents pieds carrés (58 500 pi²) et est bornée vers le nord-ouest par le chemin public (chemin des Quatre-Bourgeois), vers le nord-est par le lot deux cent soixante-trois (263) et par partie du lot deux cent trente-huit (238 ptie) vers le sud-est par une autre partie de la subdivision douze du lot originaire deux cent soixante-deux (262-12) appartenant à monsieur J.A. Dionne ou représentants et vers le sud-ouest par le lot deux cent soixante-deux, mesurant mille quatre cent quatorze pieds (1 414 pi²) dans ses lignes nord-est et sud-ouest et quarante pieds (40 pi) dans ses lignes nord-ouest et sud-est, le tout plus ou moins, mesures anglaises.

La mise à prix est fixée à quatre-vingt-dix mille quatre cent quatre-vingt-neuf dollars et quatre-vingt-dix-sept centimes (90 489,97 $), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le QUATRIÈME jour d'OCTOBRE 1982 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
RICHARD CARBONNEAU.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 21 août 1982. 20710-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-002382-815
S. 0261-82

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 1366, rue Saint-Jacques, Ancienne-Lorette, district de Québec, QC, demanderesse, contre JACQUES ST-PIERRE, 1435, route de l'Aéroport, Ancienne-Lorette, QC, défendeur.

Un immeuble connu et désigné comme étant la resubdivision numéro un de la subdivision numéro dix-huit du lot originaire numéro cent cinquante-quatre (154-18-1) du cadastre officiel pour la paroisse de L'Ancienne-Lorette, division d'enregistrement de Québec, avec tous les droits de mitoyenneté existant de faits dans le mur sud-ouest et le mur nord-nord-est de la propriété voisine située sur le lot 154-18-2, avec bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances. Portant le numéro d'immeuble 1527, rue Saint-Jacques, Ancienne-Lorette. Sujet ledit immeuble à un Règlement de zonage numéro 70414, suivant avis donné par le ministre fédéral des Transports enregistré à Québec, sous le numéro 521693, avec un plan numéro M 2440.

Déclaration de charge

L'immeuble décrit est affecté d'une hypothèque en faveur de la Banque Provinciale du Canada aux termes d'un acte reçu devant le notaire Antoine Hamel, le 1er juin 1978, dont copie a été enregistrée à Québec, le 2 juin 1978, sous le numéro 913946, et d'un solde de prix de vente suivant acte de vente reçu devant le notaire soussigné, le 5 juin 1978, dont copie a été enregistrée au bureau d'enregistrement de Québec, le 8 juin 1978, sous le numéro 194215.

La mise à prix est fixée à neuf mille quatre cent quatre-vingt-sept dollars et cinquante centimes (9 487,50 $), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le CINQUIÈME jour d'OCTOBRE 1982 à DIX heures.

Un emplacement connu et désigné comme étant une partie de la subdivision numéro trois du lot originaire numéro cent cinquante-trois (153-3 ptie) du cadastre officiel pour la paroisse de L'Ancienne-Lorette, division d'enregistrement de Québec, mesurant deux cents pieds (200 pi) en front de la route de l'Aéroport sur cent quarante (140 pi) pieds de profondeur, le tout plus ou moins, mesures anglaises, borné cet emplacement au nord-ouest par une partie non subdivisée du lot 153 appartenant à Alain Daumas ou représentants, au nord-est par une partie du lot 153-61 et par les lots 153-62 et 153-69 au sud-est par une partie dudit lot 153, appartenant à J.A. Turmel ou représentants et au sud-ouest par la route de l'Aéroport, le tout avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, portant les numéros civiques 1435 et 1437, route de l'Aéroport, Ancienne-Lorette.

Sujet ledit immeuble à un Règlement de zonage numéro 70414, suivant avis donné par le ministre fédéral des Transports, enregistré à Québec sous le numéro 521693, avec un plan numéro M 2440.

Servitude

Ledit immeuble décrit est assujetti à une servitude réelle et perpétuelle en faveur du lot partie 153, subdivision numéro 3 (ptie 153-3) du cadastre officiel pour la paroisse de L'Ancienne-Lorette, appartenant à J.A. Turmel et consistant en un droit, en faveur du fonds dominant sur le fonds servant faisant l'objet des présentes, de garder, entretenir, remplacer une haie d'arbustes sur la ligne de division des 2 fonds et en un droit d'envahissement par les repousses et tiges desdits arbustes sur le fonds servant, ainsi qu'en un droit de passage pour propriétaire du fonds dominant pour entretenir et remplacer ladite haie, le tout étant stipulé dans un acte de vente reçu devant Antoine Hamel, notaire, le 20 avril 1972, enregistré à Québec, le 27 avril 1972, sous le numéro 716987.

Déclaration de charge

L'immeuble décrit est affecté d'une hypothèque en faveur de monsieur Maurice Hamel, aux termes d'un acte reçu devant Antoine Hamel, notaire, le 20 avril 1972, enregistré à Québec le 27 avril 1972 sous le numéro 716987, laquelle a été assumée dans une vente par Mme J. Larocque à la Société Dumel Inc. aux termes d'un acte reçu devant Marc Lanouette, notaire, le 15 mai 1974 et enregistré à Québec le 22 mai 1974 sous le numéro 779368, et dans une vente par Société Dumel Inc. à Jacques St-Pierre aux termes d'un acte reçu devant S. Lévesque, notaire, le 28 novembre 1975, enregistré à Québec, le 2 décembre 1975, sous le numéro 825084. Ledit immeuble est également affecté d'une hypothèque en faveur de la Caisse d'Entraide Économique de Ste-Foy, aux termes d'un acte reçu devant S. Lévesque, notaire, le 13 novembre 1975, sous le numéro 823947, ainsi que d'une autre hypothèque en faveur de la Banque de Montréal, aux termes d'un acte reçu devant Eugène Lessard, notaire, le 11 juin 1976, enregistré à Québec, le 16 juin 1976, sous le numéro 841137.

La mise à prix est fixée à dix-neuf mille trois cent quatre-vingt-sept dollars et cinquante centimes (19 387,50 $), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le CINQUIÈME jour d'OCTOBRE 1982 à DIX heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
RICHARD CARBONNEAU.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 21 août 1982. 20711-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-004082-819
S. 0104-82

BANQUE NATIONALE DU CANADA, demanderesse, contre SUCRERIE BONNE ENTENTE INC. a/s de Nick Vlachos, ès qualités d'officier de la compagnie à son domicile au 8420 de l'Espérance, appartement 110, Qué., et JACK VLACHOS, 12, rue du Parc, Saint-Émile, Québec, et NICK VLACHOS, 8420 de l'Espérance, appartement 110, Québec, défendeurs.

Un emplacement ayant front sur la rue du Parc à Saint-Émile, connu et désigné comme étant la subdivision six du lot originaire mille deux cent vingt-huit (1228-6) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec, étant la propriété de Jack Vlachos.

Avec maison dessus construite portant le numéro civique 12, rue du Parc, Saint-Émile, circonstances et dépendances.

La mise à prix est fixée à neuf mille neuf cent treize dollars et soixante-quinze centimes (9 913,75 $), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le QUATRIÈME jour d'OCTOBRE 1982 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RICHARD CARBONNEAU.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 21 août 1982. 20712-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-003592-826
C.M.B. C-1498-82
S. 0254-82

LA VILLE DE BEAUPORT, corps politique légalement constitué, ayant son siège social au 577, avenue Royale, Beauport, demanderesse, contre ÉMILIEN GUILLOT, 530, rue Seigneuriale, Beauport, QC, défendeur.

Un emplacement connu et désigné comme étant le lot mille trois cent sept (1307) du cadastre officiel de la paroisse de Beauport, division d'enregistrement de Québec. Le tout avec circonstances et dépendances.

La mise à prix est fixée à neuf cent cinquante-quatre dollars et soixante cents (954,60 $), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le SIXIÈME jour d'OCTOBRE 1982 à DIX heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
RICHARD CARBONNEAU.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 21 août 1982. 20713-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-003593-824
C.M.B. C-1315-81
S. 0255-82

LA VILLE DE BEAUPORT, corps politique légalement constitué ayant son siège social au 577, avenue

Royale, Beauport, demanderesse, contre CHARLES JOBIDON, 745, avenue Sainte-Thérèse, Beauport, QC, défendeur.

Un emplacement connu et désigné comme étant la subdivision un du lot originaire neuf cent dix-neuf (919-1), du cadastre officiel de la paroisse de Beauport, division d'enregistrement de Québec, avec bâtisses, circonstances et dépendances.

La mise à prix est fixée à neuf mille cent cinquante-sept dollars et cinquante cents (9 157,50 $), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le SIXIÈME jour d'OCTOBRE 1982 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
RICHARD CARBONNEAU.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 21 août 1982. 20714-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-003556-821
C.M.B. C-1375-81
S. 0250-82

LA VILLE DE BEAUPORT, corps politique légalement constitué, ayant son siège social au 577, avenue Royale, Beauport, demanderesse, contre JEAN-YVES MICHAUD, 1591, 4e Avenue, Québec, QC, défendeur.

Un emplacement connu et désigné comme étant la resubdivision un, de la subdivision dix-sept du lot originaire trois cent quatre-vingt-onze (391-17-1), la resubdivision un, de la subdivision dix-huit, du lot originaire trois cent quatre-vingt-onze (391-18-1), la subdivision dix-neuf du lot originaire trois cent quatre-vingt-onze (391-19), la resubdivision un, de la subdivision soixante-sept du lot originaire trois cent quatre-vingt-quatorze (394-67-1), la subdivision soixante-huit du lot originaire trois cent quatre-vingt-quatorze (394-68), du cadastre officiel de la paroisse de Beauport, division d'enregistrement de Québec. Le tout avec bâtisses, circonstances et dépendances.

Localisation: 84½, avenue du Collège

La mise à prix est fixée à quatre-vingt-sept mille quatre cent douze dollars et cinquante centimes (87 412,50 $), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le QUATRIÈME jour d'OCTOBRE 1982 à ONZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
RICHARD CARBONNEAU.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 21 août 1982. 20715-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-002882-814
S. 6867

CAISSE D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE CHAUVEAU, 6780, 1re Avenue, Charlesbourg, QC, G1H 2W8, demanderesse, contre CLAUDE TURGEON, 16, rue Longchamps, Saint-Émile, QC, G0A 3N0, défendeur.

Un emplacement connu et désigné comme étant une partie du lot originaire mille deux cent soixante (1260 ptie) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec.

Mesurant soixante-dix pieds (70 pi) dans ses lignes sud-est et nord-ouest et cent vingt pieds (120 pi) dans ses lignes sud-ouest et nord-est, mesures anglaises, et borné comme suit: vers le sud-est par la rue Longchamps, au sud-ouest par la rue Ratté, au nord-est par la ruelle Garneau et au nord-ouest par le terrain de dame Vaillancourt ou représentants.

Avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, et portant le numéro d'immeuble 16, rue Longchamps, Saint-Émile, QC.

La mise à prix est fixée à onze mille cinq cent quatre-vingt-sept dollars et cinquante centimes (11 587,50 $), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le QUATRIÈME jour d'OCTOBRE 1982 à DIX heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
RICHARD CARBONNEAU.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 21 août 1982. 20716-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-12-016329-774
S. 0107-82

ROLANDE PERREAULT, 445, Saint-Maurice, Saint-Marc-des-Carrières, QC, demanderesse, contre JACQUES VINETTE, 552, rue Principale, Saint-Marc-des-Carrières, comté de Portneuf, défendeur.

Un immeuble connu et désigné comme étant un terrain ou emplacement situé à Saint-Marc-des-Carrières, borné en front au sud-ouest au chemin public ou la rue principale, au nord de la propriété de dame André Poulin. En profondeur à l'est au terrain de monsieur Éliodore Fiset et au sud à la propriété de monsieur Raymond Dussault, représentant monsieur Pierre Savard. Mesurant environ de quarante-cinq à quarante-huit pieds (45 pi à 48 pi) de largeur sur une profondeur d'environ un (1) arpent soit la profondeur de l'emplacement de madame André Poulin du côté nord avec une maison et ou une bâtisse dessus construite. Cet emplacement fait partie du lot soixante-six (66) du cadastre officiel du comté de Portneuf, paroisse de Saint-Alban sujet ledit terrain ou emplacement une servitude de passage en faveur de monsieur Éliodore Fiset au profit d'un terrain de carrière situé à l'est du terrain ou emplacement ci-haut décrit et faisant partie du même lot numéro soixante-six (66) du cadastre du comté de Portneuf pour la paroisse de Saint-Alban, bureau d'enregistrement de Cap-Santé, comté de Portneuf.

La mise à prix est fixée à neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit dollars et quarante-cinq centimes (9 998,45 $), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Portneuf, 185, route Nationale, Cap-Santé, le CINQUIÈME jour d'OCTOBRE 1982 à DIX heures.

Un immeuble connu et désigné comme étant un terrain ou emplacement situé à Saint-Marc-des-Carrières mesurant quarante-cinq pieds (45 pi) de largeur de l'est à l'ouest sur une profondeur d'environ soixante-dix-sept pieds (77 pi) du nord au sud, le tout à la mesure anglaise, borné en front à une rue publique ou rue Légaré. Au sud au lot numéro un (1) du même cadastre, au nord-est au terrain de monsieur Jean Grondines et au sud-ouest au terrain de monsieur Armand Sauvageau avec une maison et autres bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances connues et désignées comme partie du lot numéro quatre (4) du cadastre officiel du comté de Portneuf de la paroisse de Saint-Alban.

La mise à prix est fixée à cinq mille sept cent soixante-deux dollars et quarante centimes (5 762,40 $), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Portneuf, 185, route Nationale, Cap-Santé, le CINQUIÈME jour d'OCTOBRE 1982 à DIX heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
RICHARD CARBONNEAU.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 21 août 1982. 20717-o

Rimouski

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Rimouski
No 100-18-000058-82

LA MUTUELLE DU CANADA, compagnie d'assurance sur la vie, 1010, rue Sherbrooke ouest, local 1602, Montréal, demanderesse, contre JEAN F. BERNIER, domicilié et résidant au 731, boulevard Sainte-Anne, Pointe-au-Père, défenderesse.

Le lot numéro un de la subdivision officielle du lot numéro trente-trois (33-1) au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Germain-de-Rimouski, municipalité de Pointe-au-Père, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

La mise à prix est fixée à 12 253,00 $, représentant 25 % de l'évaluation municipale portée au rôle d'éva-

luation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, montant que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Rimouski, 320, Saint-Germain est, Rimouski, QC, le TRENTIÈME jour de SEPTEMBRE 1982 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
MONIQUE LEPAGE.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Rimouski, le 30 juillet 1982. 20617-o

Roberval

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Roberval
No 155-05-000088-824
S. 155-18-000070-82

CAISSE D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE ROBERVAL ST FÉLICIEN, régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit et de la Loi sur les caisses d'entraide économique, ayant son siège social à Roberval, demanderesse, contre P.L. MEUBLES INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social à Saint-Félicien, et PAUL LECLERC, commerçant domicilié au 1238, boulevard Sacré-Coeur, Saint-Félicien, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Lac-Saint-Jean-Ouest, Roberval.

« Un morceau de terrain, situé en la municipalité de la ville de Saint-Félicien, se composant de:

1. Les resubdivisions un et trois de la subdivision un du lot originaire numéro deux D (nos 2-D-1-1 et 2-D-1-3), du Premier (1) Rang du cadastre officiel du canton de Demeules.

2. La resubdivision deux de la subdivision dix-sept du lot originaire numéro trois A (no 3-A-17-2), du Premier (1) Rang du cadastre officiel du canton de Demeules.

3. La resubdivision un de la resubdivision un de la subdivision dix-neuf du lot originaire numéro trois A (no 3-A-19-1-1), du Premier (1) Rang, du cadastre officiel du canton de Demeules.

Avec la maison dessus construite, appartenances et dépendances. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au shérif, suivant l'article 688*a* C.C.P., au moment de l'adjudication, soit en argent ou par chèque visé, est fixé à 2 711,09 $, soit 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur d'évaluation réelle, 1,06.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Lac-Saint-Jean-Ouest, Roberval, district de Roberval, le VINGT-TROISIÈME jour de SEPTEMBRE 1982 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
GÉRALD TAILLON.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Roberval, le 3 août 1982. 20618-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Roberval
No 155-05-000018-821
S. 155-18-000069-82

CAISSE D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE ROBERVAL ST FÉLICIEN, corporation régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit et la Loi sur les caisses d'entraide économique, ayant son siège social au 881, boulevard Saint-Joseph, Roberval, demanderesse, contre ALPHONSE DUFOUR, domicilié au 1140, rue Saint-Jean-Baptiste à Saint-Félicien, et DAME BERNADETTE BOUCHARD, domiciliée au 1140, Saint-Jean-Baptiste à Saint-Félicien, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Lac-Saint-Jean-Ouest, mis en cause.

« 1. Un morceau de terrain situé en la municipalité de la ville de Saint-Félicien, mesurant deux cent trois pieds et cinq dixièmes (203,5 pi) en front, vers le nord-est, le long du boulevard Sacré-Coeur, trois cent quinze pieds et neuf centièmes (315,9 pi) en profondeur, vers le sud-ouest, le long du C.N.R., deux cent quatre-vingt-quinze pieds (295 pi) dans sa ligne nord-ouest, et deux cent quantre-vingt-six pieds et sept dixièmes de pieds (286,7 pi) dans sa ligne sud-est, se composant de:

a) La resubdivision un de la subdivision quarante-deux du lot originaire numéro quarante-quatre (no 44-42-1) du Troisième (111) Rang du cadastre officiel du canton d'Ashuapmouchouan.

b) Toute cette partie non resubdivisée de la subdivision sept du lot originaire numéro quarante-cinq A (no 45-A-7, n.s.) du Troisième (111) Rang du cadastre officiel du canton Ashuapmouchouan, mesurant deux cent trois pieds et cinq dixièmes de pied (203,5 pi) vers le nord-est, en front, le long du boulevard Sacré-Coeur, deux cent quarante-deux pieds et huit dixièmes de pied

(242,8 pi) en profondeur, vers le sud-ouest, le long du C.N.R., deux cent quatre-vingt-quinze pieds (295 pi) dans sa ligne nord-ouest, cent quatre-vingt-cinq pieds et un dixième de pied (185,1 pi) dans sa ligne sud et cent quatre-vingt-un pieds et neuf dixièmes (181,9 pi) dans sa ligne sud-est, bornée comme suit: savoir: en front, vers le nord-est, au boulevard Sacré-Coeur; en profondeur, vers le sud-ouest, au C.N.R.; du côté nord-ouest au lot numéro 45-B-8; du côté sud au lot numéro 44-42-1 décrit en *a)* ci-dessus, du côté sud-est, au lot numéro 45-A-7-1;

Avec toutes les bâtisses construites sur cet immeuble, appartenances et dépendances.

2. Un morceau de terrain situé en la municipalité de la ville de Saint-Félicien, connu et désigné comme étant la resubdivision un de la subdivision vingt-quatre du lot originaire numéro un-E (no 1-E-24-1) du Premier (1) Rang du cadastre officiel du canton de Demeules.

Avec la maison dessus construite, appartenances et dépendances.

Ces immeubles comprennent les immeubles par destination, c'est-à-dire l'outillage, la machinerie, les meubles meublants et autres objets mobiliers semblables placés par l'emprunteur dans les lieux hypothéqués pour compléter son exploitation. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au shérif suivant l'article 688*a* C.P.C. au moment de l'adjudication, soit en argent ou par chèque visé, est fixé à 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur d'évaluation réelle 1,06. Pour l'item no 1 l'adjudicataire devra verser 93 293,25 $, et pour l'item no 2 l'adjudicataire devra verser 7 488,90 $.

Pour être vendus séparément au bureau d'enregistrement de la division de Lac-Saint-Jean-Ouest, Roberval, district de Roberval, le VINGT-TROISIÈME jour de SEPTEMBRE 1982 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
GÉRALD TAILLON.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Roberval, le 3 août 1982. 20700-o

Saint-François

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de St-François
No 450-05-000419-826

BANQUE NATIONALE DU CANADA, partie demanderesse, contre DAVID HATCH, domicilié et résidant au 31, rue Allard à Bromptonville, district de Saint-François, partie défenderesse.

« La subdivision numéro cent dix-huit du lot originaire numéro vingt-huit E (28 E-118) dans le rang 4, sur le plan et dans le livre de renvoi officiels pour le canton de Brompton. La subdivision numéro dix de la resubdivision numéro quarante-six de la subdivision numéro deux du lot originaire numéro vingt-neuf (29-2-46-10) dans le rang 4 sur le plan et dans le livre de renvoi officiels pour le canton de Brompton; sauf et excepté la partie vendue à M. Gérard Houde suivant acte de vente enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Richmond, le 11 juillet 1975, sous le numéro 110504. Avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra payer au shérif au moment de l'adjudication, en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances, est de 8 171,80 $.

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement de Richmond, 746, rue Principale nord, Richmond, QC, le MARDI VINGT ET UNIÈME jour de SEPTEMBRE 1982 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
JEAN GUY BISSON.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Sherbrooke, le 30 juillet 1982. 20619-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Saint-François
No 450-32-000285-817
(Bref noté: cause no 450-05-000160-826)

MICHEL LAMOUREUX, partie demanderesse, contre YVON DAIGLE, 1410, rang 7 nord, Saint-Élie-d'Orford, QC, partie défenderesse.

« Une partie de la subdivision un du lot originaire trois cent-cinquante-six (356-1 ptie) aux plan et livre de renvoi officiels pour le canton d'Orford. De forme

parallélogrammatique, mesurant deux cent dix pieds (210 pi) en front et en arrière et cinq cent huit pieds et deux dixièmes (508,2 pi) de profondeur. Bornée au nord par le résidu du lot 356-1, à l'est par le lot 357-2, au sud par le lot 356-2 et à l'ouest par le chemin public (rang 7 nord). Avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra payer au shérif au moment de l'adjudication, en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances, est de 7 928,20 $.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Sherbrooke, salle des ventes, 174, rue Palais, Sherbrooke, QC, le MERCREDI VINGT-DEUXIÈME jour de SEPTEMBRE 1982 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
JEAN GUY BISSON.

Bureau du shérif
Cour provinciale
Sherbrooke, le 4 août 1982. 20620-o

Terrebonne

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Terrebonne
No 700-05-000049-811

LA BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT, corporation bancaire légalement constituée par une loi du Parlement du Canada, 23 Élizabeth II (1974), chap. 14, sanctionnée le vingtième jour de décembre mil neuf cent soixante-quatorze, ayant son siège social en la ville de Montréal et un bureau au 500, boulevard des Laurentides à Saint-Antoine, district de Terrebonne, partie demanderesse, contre HÔTEL BELMONT (STE-AGATHE) LTÉE., corporation légalement constituée en vertu des lois de la province de Québec, ayant son siège social à Sainte-Agathe-des-Monts, district de Terrebonne, et ANDRÉ CLOUTIER, homme d'affaires, domicilié et résidant au 15, rue Chemin-du-Normandie à Sainte-Agathe-des-Monts, district de Terrebonne, et BERNARD LIBOIRON, hôtelier, domicilié et résidant au 55, rue Préfontaine est à Sainte-Agathe-des-Monts, district de Terrebonne, partie défenderesse.

L'immeuble de la défenderesse Hôtel Belmont (Ste-Agathe) Ltée., se décrivant comme suit:

« Un certain emplacement situé dans la ville de Sainte-Agathe-des-Monts et étant composé d'une partie du lot numéro onze C (ptie 11C), rang III, canton de Beresford, cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts, division d'enregistrement de Terrebonne.

Borné comme suit: vers le nord partie par la rue Principale, partie par des parties du lot no 11C, et partie par le lot no 11C-163; vers l'est partie par les lots nos 11C-163 et 11C-164 et partie par le lot no 11C-162; vers le sud par la rue Larocque; et vers l'ouest partie par la rue Sainte-Anne; et partie par des parties du lot no 11C;

Mesurant quarante-deux pieds et un dixième de pied (42,1 pi) dans une première ligne nord le long de la rue Principale; cent dix-sept pieds (117,0 pi) dans une première ligne est le long des lots nos 11C-163 et 11C-164; vingt et un pieds et quinze centièmes de pied (21,15 pi) dans une seconde ligne nord le long du lot no 11C-163; cent quarante pieds et quatre dixièmes de pied (140,4 pi) dans une seconde ligne est le long du lot no 11C-162; cent trente pieds (130,0 pi) dans sa ligne sud le long de la rue Larocque; cent quarante pieds et six dixièmes (140,6 pi) dans une ligne ouest le long de la rue Sainte-Anne; trente-neuf pieds (39,0 pi) dans une troisième ligne nord le long d'une partie du lot no 11C; trois pieds (3,0 pi) dans une seconde ligne ouest le long de ladite partie du lot no 11C; trente-trois pieds (33,0 pi) dans une quatrième ligne nord; cent quinze pieds et deux dixièmes de pied (115,2 pi) dans une troisième ligne ouest le long de la partie du lot no 11C.

Contenant une superficie de vingt-deux mille neuf cent cinquante-trois pieds carrés (22 953 pi^2), mesures anglaises.

Avec toutes les bâtisses et améliorations dessus érigées, en voie de construction ou à être érigées sur ledit immeuble et comprenant la machinerie, l'outillage, les agencements, engins, fournaises, bouilloires, moteurs et accessoires qui sont ou deviendront la propriété de l'emprunteur, et installés ou à être installés dans lesdites bâtisses ou sur ledit immeuble, et qui sont ou deviendront immeubles par nature ou par destination.

Tel que le tout se trouve actuellement, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes y attachées. »

La mise à prix est fixée à 85 657,50 $, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670*e* C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, situé au 85, rue de Martigny ouest,

local 1.03, Saint-Jérôme, QC, le TREIZIÈME jour d'OCTOBRE 1982 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit.*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 9 août 1982. 20701-o

Trois-Rivières

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Trois-Rivières
No 400-05-000227-828
S. 400-18-000044-82

CAISSE POPULAIRE SAINTE-FAMILLE DU CAP, société régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son bureau principal, au 55, rue Fusey, en la cité du Cap-de-la-Madeleine, district de Trois-Rivières, demanderesse, contre LES CONSTRUCTIONS VEILLETTE & GAGNON INC., corporation légalement constituée, ayant un bureau au 185 de la rue Vachon, en la cité du Cap-de-la-Madeleine, district de Trois-Rivières, défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Trois-Rivières, 878, rue de Tonnancourt, cité et district de Trois-Rivières, mis en cause.

« Un emplacement ayant front sur la rue du Fleuve, en la ville de Trois-Rivières-Ouest, connu et désigné au cadastre officiel fait pour la paroisse de Trois-Rivières, comme étant composé de:

a) Le lot numéro quarante de la subdivision officielle du lot numéro trente-huit (38-40) dudit cadastre.

b) Le lot numéro soixante-dix-huit de la subdivision officielle du lot numéro trente-huit (38-78) dudit cadastre, contenant cinquante-sept pieds et vingt-cinq centièmes (57,25 pi) sur toute la profondeur qu'il y a entre la rue portant le numéro 38-39 du même cadastre.

c) Le lot numéro soixante-dix-neuf de la subdivision officielle du lot numéro trente-huit (38-79) dudit cadastre.

d) Les lots numéros quatre-vingt et quatre-vingt-un du lot numéro trente-huit (38-80 et 81) dudit cadastre.

e) Une lisière de terrain connu et désigné comme étant une partie du lot numéro quatre-vingt-deux de la subdivision officielle du lot numéro trente-huit (ptie 38-82) dudit cadastre, mesurant cinq pieds (5 pi) de largeur dans ses lignes nord-ouest et sud-est sur la profondeur qui est de cent douze pieds (112 pi) bornée en front au nord-ouest par la rue portant le numéro 38-86; au sud-est par le fleuve Saint-Laurent; au sud-ouest par un surplus du lot vendu; et de l'autre côté, au nord-est par le lot numéro 38-81 appartenant à Gérard Jolin ou représentants.

Avec toutes les bâtisses dessus construites, portant le numéro civique 7035, du Fleuve, Trois-Rivières-Ouest, des chalets et une piscine, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à 4 002,00 $, représentant 25 % de l'évaluation municipale majorée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Trois-Rivières, 878, rue de Tonnancourt, cité et district de Trois-Rivières, le MERCREDI TREIZIÈME jour d'OCTOBRE 1982 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
ME GUY DAIGLE.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Trois-Rivières, le 9 août 1982. 20702-o

Vente(s) pour taxes

Ville d'Asbestos

Avis public est donné, par le soussigné, greffier de la ville d'Asbestos, que les propriétés ci-dessous désignées et situées dans les limites de la ville d'Asbestos seront vendues à l'enchère publique, à l'hôtel de ville d'Asbestos, le HUITIÈME jour de SEPTEMBRE 1982 à DIX heures, et ce, pour satisfaire au paiement des taxes municipales et autres impositions ainsi que les frais encourus pour et par la vente, à moins que ces taxes et autres impositions et dépenses ne soient payées avant la vente.

Le propriétaire de la propriété ci-dessous décrite est M. Lucien Guertin et ladite propriété est ainsi décrite: « Le lot numéro vingt (20) de la subdivision officielle du lot primitif numéro douze G (12G-20), rang Trois (rg 3) aux plan et livre de renvoi officiels pour le canton de Shipton. Sans bâtisse.

Ainsi que le tout se trouve présentement, avec les servitudes actives, passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble. »

La vente de cette propriété est en considération d'une somme de 76,25 $ due pour taxes impayées.

Le propriétaire de la seconde propriété à être vendue est M. Lucien Guertin et cette propriété est ainsi décrite: « Le lot numéro cent vingt-huit de la subdivision officielle du lot primitif numéro six E (6E-128) dans le Troisième Rang du canton de Shipton.

Ainsi que le tout se trouve présentement, avec les servitudes actives, passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble. »

La vente de cette propriété est en considération d'une somme de 2 606,69 $ due pour taxes impayées.

Asbestos, le 29 juillet 1982.

Le greffier,
SERGE CHARLAND.

20552-33-2-o

Ville de Buckingham

Avis public est, par les présentes, donné par le soussigné, greffier de la ville de Buckingham, que les immeubles ci-dessous désignés seront vendus à l'enchère publique, à l'hôtel de ville, 515, rue Charles, le MERCREDI QUINZIÈME jour de SEPTEMBRE 1982 à DIX heures, pour satisfaire au paiement des taxes municipales et scolaires ainsi que des intérêts courus et des frais à moins que ces taxes, intérêts et frais en soient payés avant la vente.

Le prix de l'adjudication de chacun des immeubles sera payable immédiatement, en monnaie légale ou par chèque visé à l'ordre de la ville de Buckingham.

La Commission municipale du Québec a autorisé, le 20 mai 1982, sous le numéro 7527/CM41988, une énumération abrégée des numéros cadastraux consécutifs des immeubles, sous l'autorité de l'article 513 de la Loi sur les cités et villes.

Liste des propriétés à être vendues pour arrérages en date du 30 juin 1982.

Propriétaire	Description cadastrale	Division d'enregistrement de Papineau
Cloutier, Marcel	434	Village de Buckingham
Maisonneuve, Léo	435 -3	Village de Buckingham
	435 -4	Village de Buckingham
	436	Village de Buckingham
Larocque, Marcel-André	438	Village de Buckingham
	439 -1	Village de Buckingham
Thériault, Bertin	446	Village de Buckingham
	579	Village de Buckingham
Cuerrier, Gérard	361 -1	Village de Buckingham
Simoneau, Darquise Joyce	365 -2	Village de Buckingham
Lefebvre, Gaston	312	Village de Buckingham
Lemieux, Roger	249 -4	Village de Buckingham
Sarrazin, Yvon	250 -1	Village de Buckingham
Gauthier, Horace et Gérard	289 -2	Village de Buckingham
Saint-Gelais, George	305 -3	Village de Buckingham
Montpetit, Roland et Sylvie	357	Village de Buckingham
	326 -1	Village de Buckingham
Beaulne, Maurice	269 -2	Village de Buckingham
Lalonde, Roger	269 -1	Village de Buckingham
Laurin, Lorenzo	227 -2-3	Village de Buckingham
	243 -9	Village de Buckingham
Allaire, Florida	227 -6	Village de Buckingham
Lanoie, Gaétan	225 -13	Village de Buckingham
Gauthier, Gérard et Horace	408 -1-2	Village de Buckingham
	399 -1-1	Village de Buckingham
	408 -2-1	Village de Buckingham
	22 -1	Village de Buckingham
	21 -2	Village de Buckingham
	21 -1	Village de Buckingham

Propriétaire	Description cadastrale	Division d'enregistrement de Papineau
Morneau, Jacques	409 -7-2	Village de Buckingham
	409 -8-1	Village de Buckingham
Restaurant Jimmy Chung Inc	136B -1	Village de Buckingham
	137 -1	Village de Buckingham
Nadon A. H. Inc.	137 -2	Village de Buckingham
	137 -6	Village de Buckingham
	137 -7	Village de Buckingham
	137 -8	Village de Buckingham
	138 -3	Village de Buckingham
	138 -4	Village de Buckingham
Laurin, Gaston	35	Village de Buckingham
D'Entremont, Adélard	29 -3	Village de Buckingham
Girard, Damien	39 -2	Village de Buckingham
Pitre, Roger	56	Village de Buckingham
Lemay, Réal	533 -35	Village de Buckingham
Ivall, Herbert	533 -305	Village de Buckingham
Maheu Noiseux Inc.	1-27-1	Village de Buckingham
Patry, Gérard E.	533 -374	Village de Buckingham
	533 -375	Village de Buckingham
Demers, William L.	533 -92	Village de Buckingham
	533 -91	Village de Buckingham
Forcier, Arthur	1 -55	Village de Buckingham
Charron, Pierre	533 -142	Village de Buckingham
Chénier, Jacques	533 -307	Village de Buckingham
Brisson, Bernard et Varin, Richard	533 -447-2	Village de Buckingham
Séguin, Guy	546 -3-13	Village de Buckingham
	526	Village de Buckingham
	525 -2	Village de Buckingham
Charron, Gérald	546 -3-1	Village de Buckingham
Hachez, Robert	482 -1	Village de Buckingham
	548 -5-4	Village de Buckingham
Joanisse, Pierre	547 -1-1-24	Village de Buckingham
	547 -1-1-A	Village de Buckingham
	7 -2	Village de Buckingham
	8 -1	Village de Buckingham
	8 -2	Village de Buckingham
Joanisse, Pierre (J. Noël Madore)	9 -1	Village de Buckingham
	1 -1 (10-1)	Village de Buckingham
	10 -2	Village de Buckingham
	9 -2	Village de Buckingham
	140 -1	Village de Buckingham
	138 -5	Village de Buckingham
Landry, Jeanne	142 -2	Village de Buckingham
	135 -4	Village de Buckingham
	273 -2	Village de Buckingham
	272 -2	Village de Buckingham
	274	Village de Buckingham
	275 -1	Village de Buckingham
Lajeunesse, Doris	132 -2	Village de Buckingham
	135 -1	Village de Buckingham
Collard, Roger	226 -9-2	Village de Buckingham
	226 -10	Village de Buckingham
	391 -2	Village de Buckingham
	392- -3 533-90	Village de Buckingham
Miner, Marie-Paule	226 -4	Village de Buckingham
	226 -1	Village de Buckingham
Miner, Raymond	533 -391	Village de Buckingham

Propriétaire	Description cadastrale	Division d'enregistrement de Papineau
Chénier, Marcel	533 -239	Village de Buckingham
	533 -238	Village de Buckingham
McGovern, Joseph	218 -1	Village de Buckingham
Poitras, Henri	249 -2	Village de Buckingham
	250 -2	Village de Buckingham
Racine, Gérald	320 -2	Village de Buckingham
Laframboise, Renald et Lise	533 -245	Village de Buckingham
	533 -247	Village de Buckingham
Lamoureux, Réjéan	243 -2-2	Village de Buckingham
	243 -2-1	Village de Buckingham

Les parties des lots suivants sont toutes contenues au cadastre du village de Buckingham, division d'enregistrement de Papineau.

Caisse Populaire de Buckingham, P. 254: borné au nord-est par le chemin de fer du C.P., au sud par P. 254, à l'ouest par partie du 303-2, au nord par 253-2, superficie: 2 700 pi².

André Leury, P. 356: borné au nord par partie du 357, à l'est par P. 356, au sud par partie du 355, à l'ouest par la rue Charles, superficie: 4 200 pi².

Lorraine Lapointe Bastien, P. 245: borné au nord par partie du 246, à l'est en partie par 225-2 et en partie par 225-1, au sud en partie par 244-5 et en partie par 244-4, au nord-ouest et à l'ouest par P. 245; et P. 246: description: borné au nord par partie du 247, à l'est en partie par 225-3 et en partie par 225-2, au sud par partie du 245, à l'ouest par P. 246, superficie: 8 820 pi².

Succession Ernest Racine, P. 226-5: ½ ouest du 226-5 borné au nord par P. 226-6, à l'est par P. 226-5, au sud par la rue Fournier, à l'ouest par partie du 226-4; et P.226-6: description: ½ ouest de la partie sud du 226-6 borné au nord par P. 226-6, à l'est par P. 226-6, au sud par P. 226-5, à l'ouest par partie du 226-4, superficie: 6 341,80 pi².

André Racine, P. 226-5: ½ est du 226-5 borné au nord par P. 226-6, à l'est par 226-8-2, au sud par la rue Fournier, à l'ouest par P. 226-5; et P. 226-6: description: ½ est de la partie sud du 226-6 borné au nord et à l'ouest par P. 226-6, à l'est par partie du 226-9-1, au sud par P. 226-5, superficie: 3 186 pi².

Michel Élie et Jocelyne Migneault, P. 243-5: borné au nord par 243-6, à l'est par 243-8, au sud par partie du 230-1, à l'ouest par P. 243-5; et P. 243-6: description: borné au nord par la rue Fournier, à l'est par 243-9, au sud par P. 243-5, à l'ouest par P. 243-6, superficie: 11 400 pi².

Gaston Daoust, P. 217: borné au nord et au sud par P. 217, à l'ouest par partie du 216-1, à l'est par 8A-73, rang IV, canton de Buckingham. La limite nord du terrain est la continuation en ligne droite vers l'ouest de la limite nord du lot 8A-73 et la limite sud du terrain est la continuation en ligne droite vers l'ouest de la limite sud du lot 8A-73, superficie: 12 525 pi².

Placements Chalco Inc., P. 466-2: borné au nord par 466-1, à l'est par la rue Principale, au sud par partie du 581, à l'ouest par partie du 535-1; à distraire cependant dudit terrain la partie vendue à Adélard Assad, suivant acte enregistré au bureau d'enregistrement de Papineau sous le numéro 75473, superficie: 8 262 pi².

Pierre Lafleur, P. 458: borné au nord par P. 458, à l'est par la rue Principale, au sud par 459-1, à l'ouest par partie du 535-1: et le lot 459-1, superficie totale: 5 645 pi².

Messias Costa et José Rega Maria, P. 163: borné au nord par P. 163, à l'est par la rue James, au sud en partie par 112-1 et en partie par 112-2, à l'ouest en partie, par 162-3 et en partie par 162-2; et le lot 162-3, superficie totale: 7 885 pi².

Claude Chalifoux, P. 95 : borné au nord-ouest par la rue Dorchester, au nord-est et au sud-est par P. 95, au sud-ouest par partie du 94, superficie: 6 000 pi².

Girard Damien et John Lacroix, P. 533-135: borné au sud par la rue Church, à l'est par P. 533-135, au nord par P. 533-133, à l'ouest par la rue Principale, superficie: 4 440 pi².

Michel Desjardins, P. 1-25-1: borné au nord par 1-28 et 1-24, à l'est 1-25-2, au sud par 1-26-1 et par P. 1-25-1, à l'ouest par partie du 1-43-2, superficie: 13 760 pi².

Les Dynamiques de Buckingham, P. 533-97: borné au nord-ouest par P. 533-97, au sud-ouest par la rue Dollard, au nord-est par 533-447, au sud-est par 533-96; et P. 533-447: description: borné au nord-ouest par 533-414 et par 533-415, au nord-est par 533-414 et par la ligne de division entre la ville de Buckingham et le canton de Buckingham, au sud-est par P. 533-447, au sud-ouest par 533-91, -92, -93, -94, -95, -96, -97, -98, et -99, au nord-ouest par 533-74, superficie totale: 166 172 pi².

Ernest Varin, P. 548-5-1: borné au nord par partie du 548-4-1, à l'est par la rue Georges, au sud par P. 548-5-1, à l'ouest par partie du 548-5-2; et le lot 548-4-1, superficie totale: 11 156 pi².

Ernest Varin, P. 548-5-1: borné au nord par P. 548-5-1, à l'est par la rue Georges, au sud par 548-6-1, à l'ouest par partie du 548-5-2; et P. 548-6-1: description: borné au nord par P. 548-5-1, à l'est par la rue Georges, au sud par P. 548-6-1, à l'ouest par partie du 548-6-2, superficie totale: 2 603 pi².

Jean-Guy Bisson, P. 547-1-22: borné à l'ouest par la rue Eddy, au nord par 547-1-21, à l'est par P. 547-1-22, au sud par P. 547-1-23, superficie: 6 296 pi².

Serge Lafleur, P. 547-1-1-2-1: borné au nord et à l'est par P. 547-1-1-2-1, au sud par partie du 547-1-1-6 et par 547-1-1-3, à l'ouest en partie par 547-1-1-3, en partie par la rue David et en partie par P. 547-1-1-2-1, superficie: 10 000 pi².

Chénier, J. Bernard, P. 474-4: borné vers le nord par le lot 474-4, vers l'est par la rue Principale, vers le sud par partie du lot 475-1 et vers l'ouest par partie du lot 534-1, superficie: 626,25 pi².

Propriétaire	Description cadastrale		Division d'enregistrement de Papineau
Leclair, Élizabeth	10B-100	Rang V	Canton de Buckingham
Robert Hill Estate	10B- 93	Rang V	Canton de Buckingham
Les Entreprises B.	10B- 61	Rang V	Canton de Buckingham
Bouchard & Frères Inc.	10B- 62	Rang V	Canton de Buckingham
Lawlis, Gerry	10B-105	Rang V	Canton de Buckingham
Bisson, Edmond	10B-109	Rang V	Canton de Buckingham
Martel, Lydia	10B-117	Rang V	Canton de Buckingham
Lalonde, Rémi	10B-114	Rang V	Canton de Buckingham
Duguay, Claude	10B-112	Rang V	Canton de Buckingham
McNeil, Katherine	7A-137	Rang IV	Canton de Buckingham
Kimball, Robert	14A- 10	Rang IV	Canton de Buckingham
Laurin, Léandre	9B- 28	Rang V	Canton de Buckingham
Robillard, Gaétan	9B- 38	Rang V	Canton de Buckingham
Parisien, Pierre	7B- 26 & 7B-93	Rang IV	Canton de Buckingham
Construction Claude Clément & Fils Ltée.	7B- 33 à 7B-42	Rang IV	Canton de Buckingham
	7B- 54	Rang IV	Canton de Buckingham
	7B-104-1	Rang IV	Canton de Buckingham
	7B-106-1	Rang IV	Canton de Buckingham
	7B-107-1	Rang IV	Canton de Buckingham
	7B-108	Rang IV	Canton de Buckingham
	7B-110 à 7B-113	Rang IV	Canton de Buckingham
	12A-143-22	Rang IV	Canton de Buckingham
	12A-144-2	Rang IV	Canton de Buckingham
Clément, Fleurette	7B-105-1	Rang IV	Canton de Buckingham
Charron, Nilphas	12D- 38	Rang III	Canton de Buckingham
	12D- 39	Rang III	Canton de Buckingham
Rancourt, Claude	12D- 39-3	Rang III	Canton de Buckingham
Poulin, Gérald	12D-43-3	Rang III	Canton de Buckingham
Cloutier, Rémi	12D-10	Rang III	Canton de Buckingham
Laurin, Jacques	12B- 83-6	Rang III	Canton de Buckingham
Durand, Pierre	12B- 83-1	Rang III	Canton de Buckingham
Brouard, Gilles	12A- 35-31	Rang III	Canton de Buckingham
Peck, Gérald R.	12A- 35-29	Rang III	Canton de Buckingham
Lemieux, Bertrand	12B- 83-20	Rang III	Canton de Buckingham
Bouchard, Evance	12A- 35-26	Rang III	Canton de Buckingham
Leclair, Danny	12B- 83-18	Rang III	Canton de Buckingham
Michel Verdier Syndic	12B- 83-29	Rang III	Canton de Buckingham
Gravel, Hervé	12B- 83-15	Rang III	Canton de Buckingham
Diotte, Marguerite	12B- 83-32 &	Rang III	Canton de Buckingham
	12A- 35-21	Rang III	Canton de Buckingham
Racette, Alain	12B- 59	Rang III	Canton de Buckingham
Morin, Arthur	12B- 62	Rang III	Canton de Buckingham
	11A- 6	Rang III	Canton de Buckingham

Propriétaire	Description cadastrale		Division d'enregistrement de Papineau
Cadieux, Pierre	12A- 27	Rang III	Canton de Buckingham
	12A- 28	Rang III	Canton de Buckingham
Mongeon, Romuald	12A- 35-40	Rang III	Canton de Buckingham
Fournier, Jean-Guy	12A- 35-38	Rang III	Canton de Buckingham
Bélanger, Cléo	12A- 35-40	Rang III	Canton de Buckingham
Uhrich, Henry Sy	12A- 71	Rang IV	Canton de Buckingham
	12A- 60-2	Rang IV	Canton de Buckingham
Rudy Larocque	12A-3	Rang IV	Canton de Buckingham
Lyall Sicard	12A-143-18	Rang IV	Canton de Buckingham
Ulysse Tremblay & Fils Ltée	12A-196-261	Rang IV	Canton de Buckingham
J. Alexandre Dicaire	7A-91-1	Rang IV	Canton de Buckingham
Pierre-Luc Crevier	7A-86	Rang IV	Canton de Buckingham
Arnold Welke in trust	7A-40	Rang IV	Canton de Buckingham
	7A-51	Rang IV	Canton de Buckingham
	7A-52	Rang IV	Canton de Buckingham
	7A-55 à 7A-59	Rang IV	Canton de Buckingham
Hugh Lemieux	7A-110	Rang IV	Canton de Buckingham
	7A-111	Rang IV	Canton de Buckingham
Gilles et Francine Nault	14A-5	Rang IV	Canton de Buckingham
	14A-6	Rang IV	Canton de Buckingham
Esther Marion	12A-86	Rang IV	Canton de Buchingham
Robert Beaulne	12A-40	Rang IV	Canton de Buckingham
Jean-Guy Saint-Amand	12B-25	Rang III	Canton de Buckingham
Jean-Guy Sabourin	12B-100	Rang III	Canton de Buckingham
Paul Gunville	12D-39-2	Rang III	Canton de Buckingham
Les Immeubles Bénéficial Ltée	8A-97	Rang IV	Canton de Buckingham
Emmanuel Lemieux	9B-5	Rang V	Canton de Buckingham
Alexander Richard in trust	7A-41 à 7A-48	Rang IV	Canton de Buckingham
	7A-60 à 7A-64	Rang IV	Canton de Buckingham
	7A-66 à 7A-79	Rang IV	Canton de Buckingham
Construction Claude Clément & Fils Ltée	7B-103-1	Rang IV	Canton de Buckingham

Les parties des lots suivants sont toutes contenues au cadastre du canton de Buckingham, division d'enregistrement de Papineau.

Normand Leclair, P. 10B-79, rang V: borné au nord par partie du lot 10A (N.S.), à l'est par la rue Élizabeth, P l'ouest par P. 10B-79, au sud par la rue Gorman, superficie: 28 194 pi².

Pierre Hill, P. 10B-102, rang V: borné au nord par la rue Gorman, à l'est par partie du 10B-101, au sud par 10B-99, à l'ouest par la rue Principale, superficie: 5 030 pi².

Pierre Hill, P. 10B-102, rang V: borné au nord par rue Gorman, à l'est par partie du 10B-101, au sud par 10B-99, à l'ouest par la rue Principale, superficie: 5 030 pi².

Construction Claude Clément & Fils Ltd, P. 7B, rang IV: la partie non subdivisée du lot 7B, rang IV, à distraire toutefois dudit terrain la partie vendue à Pierre Matte suivant acte enregistré au bureau d'enregistrement de Papineau sous le numéro 157247; la partie vendue à Marcel Renaud suivant acte enregistré au bureau d'enregistrement de Papineau sous le numéro 148828; la partie cédée au ministre des Transports suivant acte enregistré au bureau d'enregistrement de Papineau sous le numéro 135751: superficie totale: 99,83 acres.

Construction Claude Clément & Fils Ltd, P. 7B-102-1, rang IV, borné au nord par 7B-103-1, à l'est par la rue Matte, au sud en partie par 7B-101-1 et en partie par 7B-102-1, à l'ouest par partie du 7B-102-2 et le 7B-102-1, à distraire toutefois dudit terrain la partie vendue à Richard Bigelow et Louise Bélec suivant acte enregistré au bureau d'enregistrement de Papineau sous le numéro 169003; et le lot 7B-103-1, rang IV, superficie totale: 8 673 pi².

Construction Claude Clément & Fils Ltd, P. 7B-109, rang IV: borné au nord par 7B-110, à l'est par la rue Matte, au sud par 7B-108, à l'ouest par 7B-109, superficie: 8 874 pi².

Paul Norman, P. 8A-119, rang IV: borné au nord par P. 8A-119, à l'est par la rue Cité-des-Jeunes, au sud par 8A-120, à l'ouest en partie par 8A-121 et en partie par 8A-118, superficie: 6 843 pi².

Jean-Louis Collin, P. 8A-125, rang IV: borné au nord-est par la rue Ferguson, au sud par P. 8A-125, à l'ouest par 8A-126, au nord par partie du 8A-124, superficie: 8 091 pi².

René Brazeau, P. 12B-78, rang III: borné à l'est par la rue Georges, au sud par P. 12B-78, à l'ouest par partie du 12B-83-25, au nord par partie du 12B-77, superficie: 9 360 pi².

Yvon Prescott, P. 12D-1, rang III: borné à l'est par la rue Georges, au nord et au sud par P. 12D-1, à l'ouest par partie du 12D-2, les coins nord-est et nord-ouest de ce terrain sont situés respectivement 132,8 et 108,7 pieds au sud des coins sud-est et sud-ouest du lot 12B-85 du même rang, superficie: 15 300 pi².

Monique Denise Fortin, P. 12D-1, rang III: borné à l'est par la rue Georges, au nord et au sud par P. 12D-1, à l'ouest par partie du 12D-2, les coins nord-est et nord-ouest du terrain sont situés respectivement à 44,9 et 48,3 pieds au sud des coins sud-est et sud-ouest du 12B-85 du même rang, superficie: 12 048 pi².

Jean-Pierre Roy, 12A-29, rang III: borné au nord par la rue Pierre-Laporte, à l'ouest par P. 12A-29, au sud par partie du 12A-18, à l'est par 12A-30, superficie: 8 530 pi².

Construction Claude Clément & Fils Ltd, P. 7B-31, rang IV: le lot 7B-31 à distraire cependant du lot la partie vendue à Marcel Roussel suivant acte enregistré au bureau d'enregistrement de Papineau sous le numéro 153252; et P. 7B-32: le lot 7B-32 à distraire cependant du lot la partie vendue à Marcel Roussel suivant acte enregistré au bureau d'enregistrement de Papineau sous le numéro 153252, superficie: 5 586 pi².

Jean-Noël Madore, P. 7A, rang III: borné au nord par P. 7A, à l'est par partie du 6A, au sud par 7B, à l'ouest par le chemin de Masson ou montée Finlay.

Lucien Saint-Jean, P. 14C, rang III: borné au sud par la rue Frontenac, à l'est et au nord par P. 14C, à l'ouest par partie 15D; et P. 15D, rang III: description: borné au sud par la rue Frontenac, au nord et à l'ouest par P. 15D, à l'est par partie du 14C; superficie totale: 21 266 pi².

Raymond Allaire, P. 13A, rang III: borné au nord par la rue Pierre-Laporte, à l'est, au sud et à l'ouest par partie du 13A, le coin nord-est de ce terrain est situé à 85 pieds du coin nord-ouest du 13A-44, telle distance étant mesurée le long de la ligne de rue, superficie: 21 600 pi².

Marcel Saint-Amour, P. 13A, rang III: borné au nord par la rue Pierre-Laporte, à l'est par 13A-44 et par partie du 13A, au sud et à l'ouest par partie du 13A, superficie: 12 600 pi².

Marcel Barnabé, P. 15B, rang III: borné à l'est par partie du 15C, au nord, à l'ouest et au sud par partie du 15B, le coin sud-est du terrain étant situé à 100 pieds de la rue Frontenac, telle distance étant mesurée le long de la ligne de division entre le 15B et le 15C, superificie: 10 00 pi².

Buckingham, le 4 août 1982.

Le greffier,
SERGE GAUTHIER.

20591-33-2-o

Ville de Gaspé

Avis public est, par les présentes, donné par le soussigné, greffier de la ville de Gaspé, qu'en vertu d'une résolution du Conseil municipal en date du 2 août 1982, les immeubles ci-après désignés seront vendus à l'enchère publique, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville, 25, rue de l'Hôtel-de-Ville à Gaspé, le JEUDI SEIZIÈME jour de SEPTEMBRE 1982 à DIX heures, pour satisfaire au paiement des taxes municipales et scolaires, comprenant les intérêts, plus les frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts et frais n'aient été payés avant cette date.

Les immeubles ci-après décrits seront vendus sujets au droit de retrait d'un an.

Ils seront vendus avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, s'il y a lieu, sujets à toutes servitudes actives ou passives, apparentes ou occultes pouvant les affecter.

Le prix d'adjudication de chaque immeuble sera payable immédiatement en monnaie légale.

Numéro du rôle	Nom du propriétaire	Numéro du lot	Rang	Cantons	Taxes municipales	Taxes scolaires	Total
			Secteur de Douglastown				
10-221-89	Briand, Owen	28 (½ est)	5	Douglas	23,70 $	28,76 $	52,46 $
Une partie du lot 28 (½ est), contenant une superficie de 50 acres plus ou moins et bornée comme suit: au nord par le 4e rang Douglas, au sud par le canton de Malbaie, à l'est par le lot 29 et à l'ouest par une partie du lot 28.							
10-201-18	Card, Milton Leroy	22-C-ptie	1, N.-O. de la ville	Douglas	27,92		27,92
Une partie du lot 22-C, contenant une superficie de 20 000 pieds carrés plus ou moins et bornée comme suit: au nord par la rivière Saint-Jean, au sud par résidu du lot 22-C, à l'est par résidu du lot 22-C et à l'ouest par le lot 22-D.							
10-161-25	Kennedy, Rémi Succession	23 entier	Commune	Douglas	61,35		61,35
10-161-03	Leblanc, Uldège	20-A-1 sur lot (bât. seul.)	Commune	Douglas	45,08	121,98	167,06
10-121-97	Kennedy, Francis	16-B entier	2	Douglas	64,44	4,24	68,68
10-221-79	Maloney, Gilles	1 entier	4	Douglas	32,87	4,11	36,98
10-172,06	McDonald, Albert	13-C entier	1 N.-O. de la ville	Douglas	110,89	28,18	139,07
10-022-10	McKoy, Andrew	A-2 ptie	Bloc A	Douglas	615,04	135,46	750,50
Une partie du lot A-2 contenant une superficie de 4,06 acres plus ou moins et bornée comme suit: au nord par le lot A-2 partie résiduelle, au sud par le lot A-1, à l'est par le route 132 et à l'ouest par le rang Est du chemin de Belle-Anse.							
10-023-02	McKoy, Lewis	A-2 ptie	Bloc A	Douglas	75,19	14,31	89,50
Une partie du lot A-2, contenant une superficie de 14,7 acres plus ou moins et bornée comme suit: au nord par le lot A-2 ptie, au sud par le lot A-2 ptie, à l'est par le lot A-2 ptie et à l'ouest par le rang Est du chemin de Belle-Anse.							
			Secteur de Haldimand				
11-011-01	Harbour, William Succession	4-C entier	2 nord	Douglas	14,63	5,65	20,28
11-151-41	Lapierre, Paul-Émile	chalet seulement sur lot 52	Haldimand ville	Douglas	247,37	13,50	260,87
11-081-10	McGrath, John Succession	11-B-2 ptie	1 Sandy Beach	Douglas	71,46	18,29	89,75
Une partie du lot 11-B-2 contenant une superficie de 12,86 acres plus ou moins et bornée comme suit: au nord-est par le lot 50 (CNR), au sud-est par le lot 11-C-2, au sud-ouest par le lot A-3 route 132, et au nord-ouest par résidu du lot 11-B-2.							
11-081-10		11-B-3 entier	1 Sandy Beach	Douglas			
		11-B-1 ptie	1 Sandy Beach	Douglas			
Une partie du lot 11-B-1, contenant une superficie de 6,17 acres plus ou moins et bornée comme suit: au nord-est par la baie de Gaspé, au sud-est par le lot 11-C-1, au sud-ouest par le lot 50 (CNR) et au nord-ouest par résidu du lot 11-B-1.							
11-111-12	Patterson, William Succession	4C-1 entier	1 Haldimand	Douglas	87,78		87,78
		4C-3 entier	1 Haldimand	Douglas			
11-071-01	Roberts Carl et Patricia	11-A-1 entier	1 Sandy Beach	Douglas	261,03	52,62	313,65
		11-A-2 ptie	1 Sandy Beach	Douglas			
		11-A-2 ptie	1 Sandy Beach	Douglas			
Une partie du lot 11-A-2, contenant une superficie de 14,6 acres plus ou moins et bornée comme suit: au nord-est par le lot 50 (CNR), au sud-ouest par la route 132 et 11-A-2 ptie, à l'est par le lot 11-B-2 et à l'ouest par le lot 10-B-4.							
Une partie du lot 11-A-2, contenant une superficie de 23 824,5 pieds carrés plus ou moins et bornée comme suit: au nord-ouest par le lot 11-A-2-8, au sud-ouest par la route 132, à l'est par le lot 11-B-2.							

Numéro du rôle	Nom du propriétaire	Numéro du lot	Rang	Cantons	Taxes municipales	Taxes scolaires	Total
			Secteur de York				
12-011-56	Boyle, Everett	F-1 entier	Îles-de-la-Rivière-York	York	16,41 $		16,41 $
12-011-24	Clark, James	O-1 entier	Îles-de-la-Rivière-York	York	14,42	1,42	15,84
12-061-71	Fleck, Darrell Lee	21-C-1 ptie	1	York	54,70	14,60	69,30
Une partie du lot 21-C-1, contenant une superficie de 3,73 acres plus ou moins et bornée comme suit: au nord par le résidu lot 21-C-1, au sud par le rang A, à l'est par le lot 21-B-2 et à l'ouest par le lot 21-C-5.							
12-111-05	Jones, Mme William Succession	13-E-5 entier ...	1	York	89,70	22,98	112,68
12-041-04	Patterson, Mme Albert D.	10-B-1 entier ...	De la Rivière-York	York	16,32	2,73	19,05
12-191-50	Patterson, Henry-James	16 ptie (½ Est)	2	York	30,77	22,85	53,62
Une partie du lot 16, contenant une superficie de 89,5 acres plus ou moins et bornée comme suit: au nord par le rang 1, au sud par le rang 3, à l'est par le lot 15 et à l'ouest par résidu lot 16.							
12-011-37	Patterson, Maria-Sarah	M-4-1 entier	Îles-de-la-Rivière-York	York	25,79		25,79
12-192-29	Walsh, Mme Thomas .	1 partie	3	York	28,60	19,78	48,38
Une partie du lot 1, contenant une superficie de 30,77 acres plus ou moins et bornée comme suit: au nord par la rivière Saint-Jean, au sud par le rang 4, à l'est par le résidu du lot 1 et à l'ouest par le lot 2.							
			Secteur de Gaspé				
13-086-02	Habitat Honguedo Inc.	47-2-2 ..... 47-2-3 ..... 47-2-4 ..... 47-2-5 ..... 49-5-2 ..... 49-5-3 ..... 49-5-4 entiers ..	1	Village de Gaspé	52 800,58	885,90	53 686,48
13-086-22	Habitat Honguedo Inc.	47-2-2 entier ...	1	Village de Gaspé	28 019,39	419,91	28 439,30
13-053-11	Jalbert, Alfred Succession	119-E-4 entier .	1	Village de Gaspé	1 217,91		1 271,91
13-082-05	P.E. Lapierre & Fils Ltée	29-D entier	1	Village de Gaspé	3 312,04	47,70	3 359,74
13-082-04	Lapierre, Paul-Émile ...	29-C entier	1	Village de Gaspé	2 573,02	55,04	2 628,06
			Secteur de Baie-de-Gaspé-Sud				
14-081-20	Clark, Blane	24-F-2 entier ...	1	Baie-de-Gaspé-Sud	215,05		215,05
14-191-26	Davis, Harry Adolphus Rodney	5-B-4 entier	Darmouth	Baie-de-Gaspé-Sud	16,63		16,63
14-271-23	Fournier, Huldège Succession	67 ptie (½ S.-E.)	Darmouth	Baie-de-Gaspé-Sud	14,08		14,08

Numéro du rôle	Nom du propriétaire	Numéro du lot	Rang	Cantons	Taxes municipales	Taxes scolaires	Total
Une partie du lot 67 (½ S.-E.), contenant une superficie de 36 acres plus ou moins et bornée comme suit: au nord-est par la rivière Darmouth, au sud-est par le lot 66, au sud-ouest par le canton de Galt et au nord-ouest par le résidu du lot 67.							
14-221-04	Knapp III, Kenneth Johnston	22 entier	Darmouth	Baie-de-Gaspé-Sud	38,57 $		38,57 $
14-021-47	Lapierre, Paul-Émile ...	8-3 entier ..... 8-4 entiers ..... 9-A-1 ptie ..... 9-A-3 ptie	1 sud	Baie-de-Gaspé-Sud	2 117,22	79,33	2 196,55
Une partie du lot 9-A-1, contenant une superficie de 26,576 acres plus ou moins et bornée comme suit: au nord-est par le rang Darmouth, au sud par le lot 9-A-4 (route publique), à l'est par le lot 8-3 et à l'ouest par résidu lot 9-A-1. Une partie du lot 9-A-3, contenant une superficie de 2 090 pieds carrés plus ou moins et bornée comme suit: au nord par le lot 9-A-4 (route publique), au sud par la baie de Gaspé, à l'est par le lot 8-4 et à l'ouest par résidu lot 9-A-4.							
14-201-32	Stanley, Henry Robert	11-B-3 entier ...	Darmouth	Baie-de-Gaspé-Sud	88,41		88,41
14-041-22	Tait, Terry	17-H-3 ptie ..... 17-H-5 ptie ..... 17-H-5 ptie 17-J-3 ptie	1	Baie-de-Gaspé-Sud	121,27	40,33	161,60
Une partie du lot 17-H-3, contenant une superficie de 12 675 pieds carrés plus ou moins et bornée comme suit: au nord par résidu 17-H-3, au sud par résidu 17-H-3, à l'est par résidu 17-H-3 et à l'ouest par lot 17-J-3. Une partie du lot 17-H-5, contenant une superficie de 20 690 pieds carrés plus ou moins et bornée comme suit: au nord par résidu lot 17-H-5, au sud par résidu lot 17-H-5, à l'est par résidu lot 17-H-5 et à l'ouest du lot 17-J-3. Une partie du lot 17-H-5, contenant une superficie de 14 140 pieds carrés plus ou moins et bornée comme suit: au nord par résidu lot 17-H-5, au sud-ouest par résidu lot 17-H-5 (route publique), à l'est par le lot 17-L-1. Une partie du lot 17-J-3, contenant une superficie de 39 175 pieds carrés plus ou moins et bornée comme suit: au nord par résidu lot 17-J-3, au sud par résidu lot 17-J-3, à l'est par les lots 17-H-3 et 17 H-5 et à l'ouest par le lot 17-M-3.							
14-181-30	Vézina, Eugène ..... Succession	2-E-1 entier	Darmouth	Baie-de-Gaspé-Sud	50,06	10,52	60,58
14-211-17	Vézina, Léon	18-B-6 entier ...	Darmouth	Baie-de-Gaspé-Sud	368,96	47,36	416,32
Secteur de Saint-Majorique							
15-021-36	Bouchard, Edmond	54-A-6 entier ...	1	Baie-de-Gaspé-Nord	96,92	46,78	143,70
15-091-25	Bouchard, Yvan	15-1 ptie	1 sud	Sydenham	45,58	14,75	60,33
Une partie du lot 15-1, contenant une superficie de 90 000 pieds carrés plus ou moins et bornée comme suit: au nord-est par résidu de 15-1, au sud-ouest par le lot 15-5 (chemin public), au sud-est par résidu de 15-1 et au nord-ouest par le lot 15-4.							
15-031-032	Boulay, François	2-F-4 partie	1 sud	Sydenham	452,54	43,75	496,29
Une partie du lot 2-F-4, contenant une superficie de 13 390 pieds carrés plus ou moins bornée comme suit: au nord par le lot 2-F-6 (chemin public), au sud par résidu 2-F-4, à l'est par résidu 2-F-4 et à l'ouest par le lot 2-F-5.							
15-031-57	Lemieux, Guy	2-C-3 ptie	1 sud	Sydenham	1 161,22	407,13	1 568,35
Une partie du lot 2-C-3, contenant une superficie de 42 000 pieds carrés plus ou moins et bornée comme suit: au nord par résidu 2-C-3, au sud par le lot 2-C-6 (chemin public), à l'est par le lot 2-C-2 et à l'ouest par résidu 2-C-3.							
15-061-12	Roberts, Mlle Debra ...	8-C-1 ptie	1 sud	Sydenham	75,71		75,71
Une partie du lot 8-C-1, contenant une superficie de 16 000 pieds carrés plus ou moins et bornée comme suit: au nord par résidu lot 8-C-1, au sud par résidu lot 8-C-1 et lot 8-C-2, à l'est par le lot 8-B-2 et à l'ouest par résidu lot 8-C-1.							

Numéro du rôle	Nom du propriétaire	Numéro du lot	Rang	Cantons	Taxes municipales	Taxes scolaires	Total
16-151-20	Young, Édith	50-K-4 entier ...	1	Baie-de-Gaspé-Nord	41,51 $	4,28 $	45,79 $
		Secteur de l'Anse-aux-Griffons					
18-051-19	Roy, Raymond, syndic	67-10 ptie	1 sud de l'Anse-aux-Griffons	Cap-des-Rosiers	1 267,13	8,56	1 275,69
Une partie du lot 67-10, contenant une superficie de 105 500 pieds carrés plus ou moins et bornée comme suit: au nord-est par le golfe Saint-Laurent, au sud-est par les lots 67-7 et 67-6, au sud-ouest par la route 132 et au nord-ouest par résidu du lot 67-10.							
18-031-57	Jalbert, Alfred Succession	6-10 partie	1 nord de l'Anse-aux Griffons	Cap-des-Rosiers	58,78	16,35	75,13
Une partie du lot 6-10, contenant une superficie de 20 000 pieds carrés plus ou moins et bornée comme suit: au nord par résidu du lot 6-10, au sud par résidu du lot 6-10, à l'est par la route 132 et à l'ouest par résidu du lot 6-10.							
18-101-26	Labbé, Hector	57-8 entier	1 nord	Cap-des-Rosiers	42,01	4,65	46,66
18-121-03	Pipon, Christian	44-3 partie	1 nord	Cap-des-Rosiers	669,22	71,70	740,92
Une partie du lot 44-3, contenant une superficie de 9,72 acres plus ou moins et bornée comme suit: au nord par le lot 44-4, au sud par le lot 44-2, au nord-est par la route 132 et à l'ouest par résidu du lot 44-3.							
18-101-14	Pipon, Florimond	55-4 ptie	1 nord	Cap-des-Rosiers	320,06	19,06	339,12
Une partie du lot 55-4, contenant une superficie de 6,15 acres plus ou moins et bornée comme suit: au nord-ouest par le lot 55-5, au sud-est par le lot 55-3, à l'est par la route 132 et à l'ouest par résidu du lot 55-4.							
		Secteur de Rivière-au-Renard					
19-161-46	Bernatchez, Charles Succession	495 entier	2 ouest	Fox	47,28	4,57	51,85
19-121-11	Carrefour du Pêcheur Inc.	110-2					
		111-2					
		112-1					
		113-1 entiers ...	S. rivière	Fox	845,97	181,28	1 027,25
		111-6 ptie	S. rivière	Fox			
Une partie du lot 111-6, contenant une superficie de 2 474 pieds carrés plus ou moins et bornée comme suit: au nord par résidu du lot 111-6, au sud-est par lot 111-2 et au sud-ouest par le lot 112-1.							
19-031-42	Cotton, Antoine Succession	50-24 entier	1 est	Fox	18,54	7,48	26,02
19-094-43	Cotton, Estelle	64-2 ptie	S. rivière	Fox	1 045,26	218,70	1 263,96
Une partie du lot 64-2, contenant une superficie de 9 000 pieds carrés plus ou moins et bornée comme suit: au nord par Antoine Marie Cotton, au sud par résidu lot 64-2, à l'est par résidu lot 64-2 et à l'ouest par Rosaire Blouin.							
19-221-45	Denis, Romuald	570-1 ptie	N. du chemin ..	Fox	2 633,54	905,48	3 539,02
Une partie du lot 570-1, contenant une superficie de 3 000 pieds carrés plus ou moins et bornée comme suit: au nord-est par le lot 570-2, au sud par la route 197, au sud-ouest par résidu lot 570-1 et au nord-ouest par résidu lot 570-1.							
19-171-106	Denis, Romule	164-3 ptie	N. rivière	Fox	966,80	0,69	967,49
Une partie du lot 164-3, contenant une superficie de 9 375 pieds carrés plus ou moins et bornée comme suit: au nord-ouest par résidu lot 164-3, au sud-est par le résidu lot 164-3, au nord-est par résidu lot 164-3 et au sud-ouest par chemin privé.							

Numéro du rôle	Nom du propriétaire	Numéro du lot	Rang	Cantons	Taxes municipales	Taxes scolaires	Total
19-221-71	Denis, Salomon (Belone) Succession	570-4 entier	N. du chemin ..	Fox	61,34 $	11,35 $	72,69 $
19-021-26	Dupuis, Christian	22-2 ptie	1 E.	Fox	1 600,41	53,91	1 654,32
Une partie du lot 22-2, contenant une superficie de 16 410 pieds carrés plus ou moins et bornée comme suit: au nord-est par la route 132, au sud-ouest par résidu lot 22-2, à l'est par le lot 22-1 et à l'ouest par le lot 23-1.							
19-011-29	English, Mme John .... Succession	1-2 ..... 2-3 3-1 entiers	1 E.	Fox	85,45	9,61	95,06
19-011-29	English, Mme John	1-2 ..... Succession 2-3	1 E.	Fox	85,45	9,61	95,06
19-202-45	Jalbert, Jean-Baptiste Succession	303-1 entier .... 303-2 entier	1 O.	Fox	41,08	10,30	51,38
19-161-53	Jalbert, René Succession	492-1 entier	2 O.	Fox	29,32	0,69	30,01
19-211-10	Jalbert, René ..... Succession	320-5 ..... 322-2 entiers ...	1 O.	Fox	1 298,27	12,90	1 311,17
19-202-108	Langlois, Florent	312-1 ptie	1 O.	Fox	2 306,67		2 306,67
Une partie du lot 312-1, contenant une superficie de 18 500 pieds carrés plus ou moins et bornée comme suit: au nord par la route 132, au sud par la rivière, à l'est par le lot 310-5 et à l'ouest par le résidu lot 312-1.							
19-261-15	Lindanno Inc.	236-2 ..... 237 ..... 240 entiers	N. rivière	Fox	6 590,58	151,21	6 741,79
19-202-51	North Shores Fisheries Limited	306 entier	1 O.	Fox	391,23	16,27	407,50
19-031-11	Paquette, Adolphe	34-4 entier	1 E.	Fox	51,21	20,81	72,02
		Secteur de Saint-Maurice					
20-141-06	Cloutier, Florimond	401-4 ptie	1 O.	Fox	14,48		14,48
Une partie du lot 401-4, contenant une superficie de 10,31 acres plus ou moins et bornée comme suit: au nord par le résidu lot 401-4, au sud par le rang 2 ouest, à l'est par la partie 401-4 et 400-8 et au sud-ouest par le lot 416-3.							
20-191-01	Denis, Maurice	369-6 ptie	1 O.	Fox	1 105,84		1 105,84
Une partie du lot 369-6, contenant une superficie de 9,58 acres plus ou moins et bornée comme suit: au nord par le résidu lot 369-6, au sud par le rang 2 ouest, à l'est par le résidu lot 369-6 et à l'ouest par le lot 370.							
20-131-13	Tapp, Cormick	404-7 entier	1 O.	Fox	25,68	12,43	38,11
20-051-19	Tapp, Imelda Succession	2-2 ptie	1 N.	Sydenham	93,73	66,02	159,75
Une partie du lot 2-2, contenant une superficie de 4,81 acres plus ou moins et bornée comme suite: au nord par le chemin public, au sud par le rang 2 sud, à l'est par le lot 2-1 et à l'ouest par les lots 2-3 et 2-7.							
20-101-05	Tapp, Joseph	397-4 ptie	1 O.	Fox	803,66	31,77	835,43
Une partie du lot 397-4, contenant une superficie de 17 250 pieds carrés plus ou moins et bornée comme suit: au nord par la route 132, au sud par le résidu du lot 397-4, à l'est par le lot 397-3 et à l'ouest par le lot 398-1.							
20-141-20	Tapp, Joseph	399-1 entier	1 O.	Fox	40,91	11,22	52,13

La Commission municipale du Québec a, le 1er octobre 1981, autorisé une énumération abrégée des numéros cadastraux des immeubles.

Gaspé, le 11 août 1982.

Le greffier,
RAYMOND SAMUEL.

20565-33-2-o

Ville de L'Islet

L'avis de vente pour taxes publié à la *Gazette officielle du Québec* du 31 juillet 1982 et du 7 août 1982 comportait certaines erreurs qu'il y a lieu de corriger.

Tous les immeubles mis en vente pour taxes sont la propriété de « Les Industries L'Islet Inc. »

« La resubdivision quatre de la subdivision un du lot originaire deux cent quarante-sept (247-1-4) du cadastre officiel de la paroisse de L'Islet.

La subdivision deux du lot originaire cinq cent soixante-trois (563-2) du cadastre officiel de la paroisse de L'Islet »

n'existent pas et sont retirés à toute fin que de droit.

Au lieu de: « La resubdivision deux de la subdivision un du lot originaire deux cent quarante-neuf (249-1-2) du cadastre officiel de la paroisse de L'Islet » on doit lire: « La subdivision 12 du lot originaire deux cent quarante-neuf (249-12) du cadastre officiel de la paroisse de L'Islet. »

Toutes les autres mentions de l'avis de vente pour taxes sont inchangées et la présente corrige l'avis de vente pour taxes enregistré sous le numéro 304.

Ville de L'Islet, le 4 août 1982.

Le secrétaire-trésorier,
20703-34-2-o JEAN-MARC GAGNON.

Erratum

LA CORPORATION ALBERTAINE NOVA
(Loi sur les compagnies étrangères)

L'erratum publié à la page 6370 de la *Gazette officielle du Québec* du 31 juillet 1982 doit être considéré comme nul et non avenu.

20592-o

CONSTRUCTION ROMIR INC.
ROMIR CONSTRUCTION INC.

Prenez avis que l'avis concernant le changement de domicile légal de 1981, avenue McGill College, bureau 1100, Montréal, de la compagnie « CONSTRUCTION ROMIR INC. — ROMIR CONSTRUCTION INC. », paru à la *Gazette officielle du Québec*, le 5 juin 1982, numéro 23, à la page 5243, est nul et de nul effet.

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.
20593-o 1842-4697

INDEX

AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME — LOI SUR L'

Page

SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT, MUNICIPALITÉ (*Requête*) 6653

ASSOCIATIONS COOPÉRATIVES — LOI SUR LES

COOPÉRATIVE D'HABITATION CLIFTON (MONTRÉAL) (*Formation*) 6653
COOPÉRATIVE D'HABITATION « LA TIRELLE » (MONTRÉAL) (*Formation*) 6653
COOPÉRATIVE D'HABITATION « LE TRÈFLE BLEU » (MONTRÉAL) (*Formation*) 6653
COOPÉRATIVE D'HABITATION « LES TROIS AS » (LAVAL) (*Formation*) 6653

AVIS DIVERS

CANADIAN OUTFITTING FREE LOAN SYNDICATE (*Fin de l'existence corporative*) 6654
CLUB DE PLACEMENTS D'ASBESTOS (LE) (*Avis de dissolution éventuelle*) 6654
LA MACAZA, MUNICIPALITÉ (*Mutations immobilières, L.R.Q., c. M-39*) 6654
LAC-DU-CERF, MUNICIPALITÉ (*Mutations immobilières, L.R.Q., c. M-39*) 6654
LAC-NOMININGUE, MUNICIPALITÉ (*Mutations immobilières, L.R.Q., c. M-39*) 6654
LAC-SAINT-PAUL, MUNICIPALITÉ (*Mutations immobilières, L.R.Q., c. M-39*) 6654
PAROISSE DE SAINTE-MARTHE (*Changement de limites*) 6655
SAINT-JOACHIM-DE-COURVAL, PAROISSE (*Mutations immobilières, L.R.Q., c. M-39*) 6655
SAINT-MATHIEU-DE-RIOUX, PAROISSE (*Mutations immobilières, L.R.Q., c. M-39*) 6655
SUCCESSION MARIA H. MARTEL BOUILLON (*Bénéfice d'inventaire*) 6655
SUCCESSION TAMAS SANDOR POSFAI (*Bénéfice d'inventaire*) 6655
SYNDICAT SAINT-ANTOINE (*Fin de l'existence corporative*) 6655
TURGEON, CANTON (*Mutations immobilières, L.R.Q., c. M-39*) 6656

CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL — LOI SUR LE

ACCORDÉS

ARCAND, MARIE LUCILLE LOUISA 6656
BOIVIN, MARIE ALICE FRANCINE 6656
BRAY, GEORGINA MARY 6656
CAOUETTE, JOSEPH JEAN-LUC GILLES 6656
KARP, LISA CLARISSA 6656
JOHNSTON, SHANNON JUNE 6656
SHORGAN, ANTHONY 6657
SHORGAN, STANLEY 6657
TAN, DAVID 6657
VILLENEUVE, MARIE NOËLLA 6657

DEMANDES

AISENTHAL, ESTHER ERNESTINA 6657
AVON, MARIE ROSE-ANNA 6657
BOUTET, EUGÉNELLE 6657
BOYLE, JOSEPH JAMES DENIS 6657
BRISSETTE, MARIE ANGELA NICOLE 6658
CARPENTIERI, GUISEPPE 6658
CLEVELAND, WILLIAM 6658
CORRIVEAU, MARIUS 6658
COUTU, FRANÇOIS 6658
DUCAP, MARIE-BLANCHE 6658
FLUET, JOSEPH PHILIPPE (dit GILLES) 6658
HARDING, FLEURETTE 6659
KASONGO, LUSINDE WA LUSANGI 6659
KREITZ, JOSEPH AIMÉ ACARIAS 6659
LBABI, MOHAMMED 6659
NAHMIAS, MIMOUN 6659
PAYEUR, RICHARD 6659
PAYEUR, SYLVAIN 6659
SCHWARTZ, HAROLD 6659
TREMBLAY alias ROSS, MARIE DANIELLE 6660
VIENS, ALEXANDRE JOACHIM 6660

CODE DE PROCÉDURE CIVILE (Article 139)

Page

PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC (LE) c. ADBELHAI LAABI (*Assignation*) 6660
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC (LE) c. EMMANOUEL LAMBROUKOS (*Assignation*) 6660
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC (LE) c. JOHANNE CYR (*Assignation*) 6660
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC (LE) c. JOHN BERTACHAS (*Assignation*) 6661

COMPAGNIES (PARTIE 1) — LOI SUR LES

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION SOCIALE (Article 21)

BOUDREAULT, PRIMEAU INC. 6627
BULGER (MURRAY G.) & ASSOCIÉS (QUÉBEC) LTÉE 6627
CLUB DE GYMNASTIQUE DE CHAMBLY INC. 6627
COMPRESSEUR VALV-ALL INC. 6627
CORPORATION D'ARTISTES-PEINTRES DE LANAUDIÈRE 6627
CORPORATION DES CRÉATEURS EN ARTS VISUELS DE LANAUDIÈRE 6627
ÉCOLE BETH JACOB 6627
FÊTES DUN TRAIT-CARRÉ DE CHARLESBOURG (LES) 6627
FÊTES FORAINES DE CHARLESBOURG (LES) 6627
GYMBLY 6627
IMPORTATION ET EXPORTATION LINCO INC. 6627
J.C.R. MOTOR PUMPS INC. 6627
JACOB (BETH) SCHOOL 6627
LINCO IMPORT EXPORT INC. 6627
MOTOPOMPES J.C.R. INC. 6627
MOUNT-VERNON INVESTMENT CORP. 6627
VALV-ALL COMPRESSORS INC. 6627
VULCAIN ALARME & INCENDIE INC. 6627
VULCAIN ALARME INC. 6627

CHANGEMENT DE SIÈGE SOCIAL (Article 87)

CAMP MUSICAL ACCORD PARFAIT INCORPORÉE 6628
CHERRY RIVER CHALETS INC. 6628
HENVEST INC. 6628
REMBOURRAGE OUELLETTE INC. 6628

CHANGEMENT DU NOMBRE D'ADMINISTRATEURS (Article 87)

CALOIL INC. 6628
COMITÉ SOCIO-CULTUREL ET SPORTIF DE ST-ISIDORE INC. (LE) 6628
CORPORATION MARBROOKE 6628
GARDERIE DE ST-ANACLET (LA) 6628
GARDERIE LES TOUCHE-À-TOUT 6628
PLACEMENTS LAVIGNON INC. 6628
PRO-SERVEX INC. 6628
SKW CANADA INC. 6629
TERMINAL NEPCO INC. 6629

DEMANDES DE DISSOLUTION

AMÉNAGEMENTS GODIN INC. (LES) 6661
ARSHINOFF (I.) & SONS INC. 6661
ARSHINOFF (I.) & FILS INC. 6661
AUGER (D.) LTÉE 6661
B.G.N. CONSTRUCTION LTD. 6661
BOIS MAJESTUEUX LTÉE 6661
CENTRE DE MUSIQUE ABEILLE INC. 6661
CENTRE PROFESSIONNEL DE MODERNISATION MÉCANIQUE INC. (LE) 6662
CHARBONNEAU & FRÈRES LTÉE 6662
CÔTÉ ALUMINIUM INC. 6662
CONSTRUCTION B.G.N. LTÉE 6661
COUTURE (ÉMILE) LTÉE 6662

COMPAGNIES (PARTIE 1) — LOI SUR LES

Page

DEMANDES DE DISSOLUTION — *suite*

DEMERS (ARMAND) INC. 6662
DESCENTE QUÉBEC, INC. 6662
DESCHÊNES, HOLLIDAY & ASSOCIÉS INC. 6662
DISTRIBUTIONS MICHEL LANGLOIS INC. (LES) 6662
ENTREPRISES PATMAR LTÉE. (LES) 6663
FERME PHILLIPS INC. (LA) 6663
FREDAN HOLDINGS INC. 6663
GROUPE BÉRUBÉ INC. 6663
HELIAN HOLDINGS INC. 6663
IMPRIMERIE NOVA INC. 6663
INDUSTRIES JACCINO LTÉE (LES) 6663
JEANIDISCO INC. 6663
LACASSE & FISET LTÉE 6663
MABRA HOLDINGS INC. 6664
MATÉRIAUX C.G.P. LTÉE (LES) 6664
NANJAN LTD. 6664
PARFUMERIE ST-ARNAUD LIMITÉE 6664
PATMAR ENTERPRISES LTD. 6663
PLACEMENTS HELIAN INC. (LES) 6663
PRÉBEL INC. 6664
REBUTS DE MÉTAL B.R. INC. (LES) 6664
RESTAURANT HONG CHOW INC. 6664
RONDEAU (J. & R.) & FRÈRES INC. 6664
SHARGER HOLDING CORPORATION 6665
SOCIÉTÉ DE PLACEMENT BBLTV INC 6665
SOCIÉTÉ HALLIDAY & DUBÉ LTÉE 6665
SODIREC INC. 6665
SPORTS C.G.B. LTÉE 6665

DISSOLUTION (Article 28)

BRINS DE FOLIE INC. 6629
COURS CHÂTEAUBRIAND INC. 6629
E.V.A. CONSTRUCTION INC. 6629
FERME G. M. L. & G. JUNEAU INC. 6629
LIGUE ANTITUBERCULEUSE DE MONTRÉAL, INC. (LA) 6629
REGROUPEMENT DES MOUVEMENTS POPULAIRES DE TÉMISCAMINGUE 6629
ST-JEAN (MICHEL) & FILS INC. 6629
SENNETERRE MINI-GOLF INC. 6629
SERVICE AMBULANCIER DE MAGOG INC. (LE) 6629
SIX INC. 6629
SUPRADUR DU CANADA INC. 6629
TRANSPORT CAMILLE DIONNE INC. 6629

ÉTABLISSEMENT OU CHANGEMENT DU DOMICILE LÉGAL (Article 32)

CLUB NAUTIQUE KANASUTA BOAT CLUB INC. 6630
CONSTRUCTION ROMIR INC. (*Erratum*) 6741
ROMIR CONSTRUCTION INC. (*Erratum*) 6741

LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES

CENTRE SOCIO-CULTUREL ET SPORTIF DE ST-ISIDORE INC. 6630
CHALETS DE CHERRY-RIVER INC. (LES) 6630
CHERRY RIVER CHALETS INC. 6630
COLLÈGE SAINT-BERNARD 6630
COMITÉ SOCIO-CULTUREL ET SPORTIF DE ST-ISIDORE INC. (LE) 6630
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE LA MONTAGNE 6630
JOSEPH AUTO PARTS LTD. 6630
JOSEPH SPORTS ET PIÈCES D'AUTOS INC. 6630

COMPAGNIES (PARTIE 1A) — LOI SUR LES

Page

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONSTITUTION

AGENCE D'AFFRÈTEMENT AÉRIEN (1982) INC. 6631
AIR CHARTERS (1982) INC. 6631
AIR S.M. INC. 6631
AMÉLIORATIONS DUTREMBLE INC. (LES) 6631
ATELIERS-SOI INC. (LES) 6631
ATOUT PRIX INC. (L') 6631
AUTOBUS ST-GEORGES LTÉE 6631
BAR-CHALET ST-JÉRÔME INC. 6631
BENIHANA GRILLADES JAPONAISES LTÉE 6631
BENIHANA JAPANESE STEAK HOUSE LTD. 6631
BOÎTE À TEXTES INC. (LA) 6631
BOUTIQUE AUDACE INC. (LA) 6631
BOUTIQUE CLARISSE (1982) INC. (LA) 6631
BOUTIQUE JOSÉPHINE INC. 6631
BOUTIQUE KARIN KLASSICS (1982) INC. 6631
BRAS D'EDMOND INC. (LE) 6631
BRODEUR (G.) & FILS MUR SEC INC. 6631
BRODEUR (G.) & SONS DRY WALL INC. 6631
C.E.P. LOCATION INC. 6632
CAFÉ LA MÉDITERRANÉE INC. 6632
CAMIONNAGE LUCIEN CLOUTIER INC. 6632
CAPCON LTÉE 6632
CAPRICE ANIMAL INC. 6632
CARROSSIER DE LA SEIGNEURIE INC. 6632
CENTRE AUTOMOBILE BANNANTYNE INC. 6632
CHAREST & ROBERT INC. 6632
CHAUFFAGE J. DUBAERE INC. 6632
CINÉ II (1982) LTÉE 6632
CIRCUIT PETITE-NATION LTÉE 6632
COFFRES-FORTS G.B. LTÉE 6632
COFISC INC. 6632
COLLECTION DALIA ROCK FOREST LTÉE 6632
COPIE EXPRESS GRANBY INC. 6632
CORPORATE LETTER (1982) INC. (THE) 6635
COSMOLAB 2000 (1982) INC. 6632
COUTU (PIERRE) INC. 6632
COUTURE (RÉGENT) INC. 6632
CRÉATION IN INC. 6633
DÉRY (LUC) TERRASSEMENT INC. 6633
DIRECTEMENT DU PROPRIÉTAIRE A.T. INC. 6633
DISTRIBUTIONS J. P. M. INC. (LES) 6633
DISTRIBUTIONS JARODE INC. (LES) 6633
ÉBÉNISTERIE 3333 INC. 6633
ÉCURIES CLAU-MAR INC. (LES) 6633
ENTREPRISES DU BONHOMME SEPT HEURES INC. (LES) 6633
ENTREPRISES H. ET M. LAVALLÉE INC. (LES) 6633
ENTREPRISES MARTEL ET ALVAREZ INC. (LES) 6633
ENTREPRISES NOR-RO LTÉE (LES) 6633
ENTREPRISES TOURISTIQUES MIN-A-WAN INC. (LES) 6633
FERME ANNE-MARIE RIVIER (ALCOOLIQUES-TOXICOMANES) INC. 6633
FERME PORCINE L.V. INC. 6633
FERMES B.L. INC. (LES) 6633
FESTIVAL DES MASCOTTES DU QUÉBEC INC. (LE) 6633
FLORALIE RICHELIEU INC. 6633
FOURNIER (LUCIEN) & FILS INC. 6633
FRUITERIE POMMES DE PIN INC. 6634
G. DU BEAU PROMO-JEANS INC. 6634
GARIBEC INC. 6634
GENGAZ INC. 6634

COMPAGNIES (PARTIE 1A) — LOI SUR LES

Page

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONSTITUTION — *suite*

GESTION AIMÉ LEDUC INC. 6634
GESTION B.L.M. INC. 6634
GESTION BERCO INC. 6634
GESTION DAVIDSON INC. 6634
GESTION DENIS BERNARD INC. 6634
GESTION LOUDOR INC. 6634
GESTION MICHEL FAGUY INC. 6634
GESTION MICHEL LEGRIS INC. 6634
GESTION NOVY INC. 6634
GOSSELIN (G.) ASSURANCES LTÉE 6634
GRAIN DE BLÉ INC. (LE) 6634
H. AND M. ENTERPRISES LAVALLÉE INC. 6633
HOUDE (RAYMONDE) INC. 6634
IDÉE QUI MARCHE INC. (L') 6634
IMMEUBLES CALAR INC. (LES) 6634
IMMEUBLES FRANDAN INC. 6634
IMMEUBLES MONTRÉAL SUD INC. 6635
IMPORT ET EXPORT NELSON INC. 6635
IMPRIMERIE FRANÇOIS MARTEL INC. 6635
IN CREATION INC. 6633
INDUSTRIES DU DÉCOR GUILBAULT INC. (LES) 6635
INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES MARTALEX LTÉE (LES) 6635
INVESTISSEMENTS A.D. INC. (LES) 6635
J. S. COMMUNICATION MONTRÉAL INC. 6635
JAMENI INC. 6635
KEDE DISTRIBUTION INC. 6635
LALIBERTÉ, LANCTOT, & ASSOCIÉS LTÉE 6635
LETTRE CORPORATIVE (1982) INC. (LA) 6635
LEVÉS DE CONSTRUCTION DU QUÉBEC INC. (LES) 6635
LIBRAIRIE GUTENBERG INC. 6635
MACDONALD (BRENT) INC. 6635
MAISON APOLLOPIZ INC. 6635
MARCHÉ CHARETTE ET PAQUIN INC. 6635
MARCHÉ G. BISSON INC. 6635
MILETTE (J.-P.) INC. 6635
1859-7153 QUÉBEC INC. 6636
1859-7229 QUÉBEC INC. 6636
1859-7294 QUÉBEC INC. 6636
1859-7971 QUÉBEC INC. 6636
1859-9027 QUÉBEC INC. 6636
1859-9209 QUÉBEC INC. 6636
1859-9217 QUÉBEC INC. 6636
1859-9225 QUÉBEC INC. 6636
1859-9233 QUÉBEC INC. 6636
1859-9266 QUÉBEC INC. 6636
1859-9274 QUÉBEC INC. 6636
1859-9282 QUÉBEC INC. 6636
1859-9431 QUÉBEC INC. 6636
1859-9456 QUÉBEC INC. 6636
1859-9555 QUÉBEC INC. 6636
1859-9621 QUÉBEC INC. 6636
1859-9647 QUÉBEC INC. 6636
1859-9654 QUÉBEC INC. 6636
1859-9662 QUÉBEC INC. 6636
1859-9779 QUÉBEC INC. 6637
1859-9811 QUÉBEC INC. 6637
1860-0528 QUÉBEC INC. 6637
1860-0551 QUÉBEC INC. 6637
1860-0619 QUÉBEC INC. 6637

COMPAGNIES (PARTIE 1A) — LOI SUR LES

Page

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONSTITUTION — *suite*

1860-0668 QUÉBEC INC. 6637
1860-0676 QUÉBEC INC. 6637
1860-0775 QUÉBEC INC. 6637
1860-0783 QUÉBEC INC. 6637
1860-0791 QUÉBEC INC. 6637
1860-0809 QUÉBEC INC. 6637
1860-0833 QUÉBEC INC. 6637
1860-0841 QUÉBEC INC. 6637
1860-0916 QUÉBEC INC. 6637
MIN-A-WAN TOURIST ENTERPRISES INC. 6633
MONSIEUR PEPPERONI LTÉE 6637
MOTEL MOREAU (1982) INC. 6637
NELSON IMPORT-EXPORT INC. 6635
PALAIS DE L'ADRESSE INC. (AU) 6637
PÉPINIÈRE DESBOIS INC. 6637
PLACEMENTS DES CHUTES INC. 6637
PLACEMENTS E.G.K. LTÉE 6638
PLACEMENTS NORMAND LAVERDIÈRE INC. (LES) 6638
PLAN BERNARD INC. (LE) 6638
PLOMBERIE F. LAVOIE INC. 6638
PLOMBERIE GUILLEMETTE INC. 6638
PRODUITS ÉTANCHES POUR LA PROTECTION DU SOL (P.E.P.S.) INC. 6638
PRODUITS LAITIERS J.E. CARON INC. (LES) 6638
QUINCAILLERIE DE LÉRY INC. 6638
RÉNOVATIONS TREMBLAY ET FRÈRES INC. (LES) 6638
RÉPARATION D'APPAREILS PHOTOGRAPHIQUES L'ATELIER PLUS INC. 6638
RESTAURANT LE COUSIN ANTONIO INC. 6638
RESTAURANT LE GROS PIERROT INC. 6638
RIVIERA SERVICES A L'ENTREPRISE LTÉE 6638
SANS INTERMÉDIAIRE INC. 6638
SCIERIE BERTRAND & OUELLET LTÉE 6638
SECRÉ-TECH D.Q. INC. (LA) 6638
SERVICES MULTIPLES TRAPU INC. (LES) 6638
SOCIÉTÉ D'INFORMATIQUE CHAMPLAIN INC. 6638
SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE G.T. INC. 6639
THOMAS (MICHEL) INC. 6639
VÉLI TECH INC. 6639
VIRÉE INC. (LA) 6639

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONTINUATION

ACOUSTIQUE R.P.M. INC. 6639
ALIMENTATION G.D. INC. 6639
AMÉNAGEMENTS SAGLAC INC. (LES) 6639
AMEUBLEMENTS DOMICILE Y.A.N. INC. 6639
ATELIERS MAURICE BOURBONNAIS LTÉE (LES) 6639
AUTOS J.M. BOLDUC INC. 6639
BEAUMARCHÉ INC. 6639
BELL (CLAIRE) INC. 6639
BÉRUBÉ (P.-A.), LIMITÉE 6639
BOIS D'ENTRELACS INC. (LES) 6640
BOÎTES ST-JEAN INC. (LES) 6640
BREUVAGES DE L'ESTRIE INC. (LES) 6640
BROCHU (J.-N.) INCORPORÉE 6640
CAISSE ENREGISTREUSE DE BEAUCE INC. 6640
CAYOUETTE (C.A.) LTÉE 6640
CENPRO INC. 6640
CENTRE AVICOLE LAURIER LTÉE 6640
CENTRE MÉTROPOLITAIN DU CAMION INC. 6640
CLINIQUE DE PHYSIOTHÉRAPIE DES LAURENTIDES INC. 6640

COMPAGNIES (PARTIE 1A) — LOI SUR LES

Page

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONTINUATION — *suite*

CLUB DE GOLF DE SHAWBRIDGE INC. 6640
COMPAGNIE DE PLACEMENT J.M.R. THOMSON LTÉE (LA) 6640
COMPAGNIE DE TAPIS DU QUÉBEC LTÉE 6640
CONSTRUCTION AGIRCO LTÉE 6640
CONSTRUCTION CUNIAL INC. 6640
CURZI & ASSOCIÉS INC. 6640
DISTRIBUTIONS R.D.L. INC. (LES) 6640
DOMICILEX INC. 6640
ÉDITIONS DE LA COMPÉTITION, INC. (LES) 6641
ÉLECTRONIQUE MATTEAU INC. 6641
EMBOSS-O-PRESTIGE LTÉE 6641
ENTREPOSAGE D'APPAREILS AUTOMOTEURS AMCAN INC. 6641
ENTREPRISES A. LABBÉ INC. (LES) 6641
ENTREPRISES D'ÉLECTRICITÉ D. BOLDUC INC. (LES) 6641
ENTREPRISES DONALGE LTÉE (LES) 6641
ENTREPRISES GER-AM INC. 6641
ENTREPRISES GÉRARD AMPLEMAN INC. (LES) 6641
ÉPICERIE STE-JULIENNE INC. 6641
FERGO LTÉE 6641
FERMES LEUTWYLER INC. 6641
FOLOGEX LTÉE 6641
FONDATIONS LAVALTRIE INC. 6641
GARAGE JEAN-MARIE BÉDARD INC. 6641
HÔTEL LES SAPINS VERTS INC. 6641
IMMEUBLES G.D.S. INC. 6641
IMMEUBLES QUEBAL LTÉE (LES) 6641
INVESTISSEMENTS FABRO LTÉE (LES) 6641
JODOIN (N.) LTÉE 6642
KIROVAC INC. 6642
LIDEC INC. 6642
LITERIE DIAMANT LTÉE 6642
LOCATION ITEK CANADA LIMITÉE 6642
LOCATION MERCIER INC. 6642
M L LITHO INC. 6642
MABEC LIMITÉE 6642
MAISON ÉMILE ANCTIL INC. 6642
MARCHÉ W. EDGAR BOURASSA INC. 6642
MARVEL KNITTING CO. LTD 6642
MERCIER (LAURENT) INC. 6642
1139-2743 QUÉBEC INC. 6641
NADEAU (GILLES), ENTREPRENEUR GÉNÉRAL LTÉE 6642
PAVAGES MICHEL LECLERC & FRÈRES INC. (LES) 6642
PAVILLON ANDRÉ ÉTHIER INC. 6641
PAYSAGISTE M. MILLETTE INC. 6642
PAYSAGISTES MIRABEL LTÉE (LES) 6642
PICHÉ (ANDRÉ), TAILLEUR INC. 6642
PIÈCES POUR AUTOMOBILES FOREIGN (1972) INC. 6642
PLACEMENT ÉMILE ANCTIL INC. 6642
PLACEMENTS GASPAR LTÉE (LES) 6643
PLACEMENTS PIERRE MARSOLAIS INC. (LES) 6641
PLACEMENTS VÉRIMARC LTÉE 6640
PLOMBERIE ST-MICHEL (1964) INC. 6643
PRIMONOR INC. 6643
PRODUITS AGROB INC. (LES) 6643
PROMOTIONS INDUSTRIELLES QUÉBÉCOISES INC. (LES) 6643
RESTAURANT ÉLITE INC. 6643
RESTAURATION G.R. INC. 6643
RODRIGUE (A.) & FILS INC. 6643
RODRIGUE (F.H.) INC. 6643

COMPAGNIES (PARTIE 1A) — LOI SUR LES

Page

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONTINUATION — *suite*

SERVICE DE TRAVERSIER MASSON CUMBERLAND INC. 6643
SOCIÉTÉ DES IMMEUBLES KERVIN LTÉE 6643
SOCIÉTÉ DES PUBLICATIONS SATELLITES INC. (LA) 6643
SOCIÉTÉ LESSARD ET FILS INC. (LA) 6643
STATION-SERVICE J.D.L. INC. 6643
TEXTILES MONDOR INC. (LES) 6643
TRICOT MARVEL LTÉE 6642
TRIPAR INC. 6643
VARIÉTÉS G.M.R. INC. 6643
VERITOR INC. 6643

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE FUSION

ÉQUIPEMENT G.B.H. INC. 6644

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE MODIFICATION

ARTISANS RÉNOVATEURS ET DÉCORATEURS DU QUÉBEC ET ASSOCIÉS INC. (LES) 6644
AUTOMOBILES LANTHIER & LALONDE INC. 6644
BIO-RESEARCH LABORATORIES LTD. 6645
BOIVIN (J. OMER) & FILS LTÉE 6644
BOULANGERIE DES FRÈRES MIHALY INC. (LA) 6644
BOUTIQUE DE LA RÉNOVATION VINYLCO INC. 6644
BOUTIQUE DE PORTES & FENÊTRES VINYLCO INC. (LA) 6644
BOUTIQUE FOR DOORS & WINDOWS VINYLCO INC. 6644
BOUTIQUE ROCHABELLE INC. 6644
BÛCHE DE L'OUTAOUAIS INC. (LA) 6645
CENTRE D'ESCOMPTE DE LA PISCINE DU QUÉBEC INC. 6646
CHARCUTERIE LUCERNE INC. 6644
COIF-DEN INC. 6644
CONSTRUCTIONS JANY LTÉE (LES) 6646
DEN-COIF INC. 6644
DISMAT INC. 6644
DISTRIBUTION ALIMENTAIRE ALBA INC. 6645
EAUX MINÉRALES DEMIL INC. (LES) 6646
ENTREPRISES J.A.R.M. LUSSIER INC. (LES) 6644
ESCAN MÉTAL INC. 6646
FERME ERISÉ INC. 6646
FERME JOMABER INC. 6645
FONTAINE (ROLAND) LTÉE 6645
GRANIT A.R.T. INC. 6646
GARAGE ÉMILE LABBÉ INC. 6645
GAZ PROVINCIAL DU NORD DE QUÉBEC LTÉE (LE) 6645
GELCO LORAIN INC. 6645
GESTION JACQUES BUTEUX INC. 6645
GESTION RELAQ INC. 6645
HUILES GINGRAS & RIENDEAU INC. (LES) 6645
L.R. INVENTAIRE INC. 6645
LABORATOIRES BIO-RECHERCHES LTÉE 6645
LABORATOIRES BIO-RECHERCHES LTÉE (LES) 6645
LENZI (ENRICO) & FILS DISTRIBUTION ALIMENTAIRE INC. 6645
MAÇONNERIE FOURNIER INC. (LA) 6645
MARCHÉ H. GROU INC. 6645
1843-7475 QUÉBEC INC. 6645
1847-4098 QUÉBEC INC. 6645
1849-4153 QUÉBEC INC. 6644
1855-6662 QUÉBEC INC. 6645
1855-7686 QUÉBEC INC. 6645
1855-7892 QUÉBEC INC. 6646
1856-8642 QUÉBEC INC. 6646
1857-1075 QUÉBEC INC. 6646

COMPAGNIES (PARTIE 1A) — LOI SUR LES

Page

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE MODIFICATION — *suite*

1857-6173 QUÉBEC INC. 6646
1858-5158 QUÉBEC INC. 6646
1858-8616 QUÉBEC INC. 6646
1859-1255 QUÉBEC INC. 6646
1859-6056 QUÉBEC INC. 6646
MINI MOTEUR BÉDARD INC. 6646
NADEAU (GILLES), ENTREPRENEUR GÉNÉRAL LTÉE 6646
NAPERT (GAÉTAN) INC. 6646
NAPERT (GAÉTAN) (1982) INC. 6646
OCAI INC. 6646
O'PROFRUITS LTÉE 6646
O'TOFRUIT INC. 6646
PELLETIER (ROLLAND) & FILS INC. 6646
PIÈCES D'AUTO LA TUQUE INC. 6646
PLANIGER INC. 6646
PLACEMENTS JOMABER INC. (LES) 6645
QUÉBEC SWIMMING POOL DISCOUNT CENTER INC. 6646
REFORIMA INC. 6647
SOFINAV INC. 6647
SOUDURE M. COUTURE & FILS INC. 6646
SUPERMARCHÉ BOIVIN INC. 6644

COMPAGNIES (PARTIE 3) — LOI SUR LES

LETTRES PATENTES

AGREKOL (QUÉBEC) 6647
AMIS DE LA JEUNESSE DE RIVIÈRE-DU-LOUP INC. (LES) 6647
ASSOCIATION DES LOCATAIRES DE LA RÉSIDENCE CHOMEDEY II 6647
ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DE CHALETS DU LAC OPEMISKA (A.P.C.L.O.) 6647
ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE CONTRE LES PLUIES ACIDES (A.Q.L.P.A.) 6647
ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES UTILISATEURS D'ORDINATEURS WANG (VS) INC. 6647
BASEBALL ST-FABIEN INC. 6647
CAFÉ CHRÉTIEN DE LA RIVE-SUD DE QUÉBEC INC. 6647
CENTRE DE LA FEMME — ROND POINT DE LA MAURICIE 6647
CENTRE D'ENTRAIDE MERCIER-OUEST INC. 6648
CLUB AMITIÉ RENCONTRE LA TUQUE INC. 6648
CLUB BEAU-TIR DE BEAUDRY 6648
CLUB DE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE DE 5 À 6 DE SALABERRY INC. 6648
CLUB DE JUDO DE MONTRÉAL-NORD 6648
CLUB DE L'ÂGE D'OR « L'ARC-EN-CIEL » 6648
CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE VAUDREUIL 6648
CLUB DE RADIO AMATEUR LAVAL-LAURENTIDES INC. 6648
CLUB PORSCHE 914 DU QUÉBEC (LE) 6648
COMITÉ ACTION-INFO STE-MARTHE-SUR-LE-LAC 6648
COMITÉ ARTISANAL DE NOTRE-DAME-DE-LORETTE 6648
COMITÉ D'AIDE AUX PROJETS D'ENTREPRISES SEPT-ÎLES-PORT-CARTIER INC. 6648
COMITÉ FINANCEMENT LOISIRS BEAUPORT 6648
COUR DES MIRACLES DES CULTIVATEURS INC. (LA) 6648
ENSEMBLE ANONYMUS 6648
ÉQUIPE QUÉBÉCOISE D'INFORMATION PARLEMENTAIRE (L') 6648
FONDATION DES AMIS DE NOTRE-DAME DE SION (LA) 6648
FONDATION ROLAND ET GERMAINE PLANTE 6649
GROUPE OBÉSITÉ-ACTION 6649
INSTITUT DE MÉTAPHYSIQUE DU NOUVEL ÂGE 6649
MAISON DES ARTS GASPÉSIENS INC. 6649
MOUVEMENT DES CONSOMMATEURS HANDICAPÉS DU QUÉBEC 6649
NEW AGE METAPHYSICAL INSTITUTE 6649
OPTION-PLUS HOCHELAGA-MAISONNEUVE 6649
ORGANISME DE PROMOTION DU BAS DU FLEUVE (OPBF) 6649

COMPAGNIES (PARTIE 3) — LOI SUR LES

Page

LETTRES PATENTES — *suite*

PRODUCTIONS COURT-CIRCUIT 6649
RADIO-BASQUES INC. 6649
RALLIEMENT SOCIAL ET SPORTIF ACTION-JEUNESSE 6649
REGROUPEMENT DE CENTRE CULTUREL DE LENNOXVILLE 6649
RESPECTABLE LOGE « LA NOUVELLE JÉRUSALEM 7 » (LA) 6649
SERDARI, SERVICE D'ACCUEIL AUX RÉFUGIÉS ET AUX IMMIGRANTS 6649
SOCIÉTÉ D'INTERPRÉTATION MARITIME ET ÉCOLOGIQUE DE LA RIVIÈRE SAINT-CHARLES (S.I.M.E.R.S.) 6649
SOCIÉTÉ POUR LA PROMOTION DU CÔNE D'ANNE INC. 6649
TABLE DES GROUPES POPULAIRES DE BAIE-COMEAU-HAUTERIVE 6650
TOURNOI DE BASEBALL A.R.C.N. MOUSTIQUE DE JONQUIÈRE (LE) 6650

COMPAGNIES ÉTRANGÈRES — LOI SUR LES

NOUVEAU PERMIS

CORPORATION FINANCIÈRE FIRST CITY LTÉE 6650

PERMIS

CORPORATION ALBERTAINE NOVA (LA) (*Erratum*) 6741
FVC, INC. 6650
GROUPE NUWEST LTÉE (LE) 6651
INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS HOLMAZ INC. (LES) 6651
SERVICES DE PROMOTION IMMOBILIÈRE ALIX INC. (LES) 6651
SHAW (L.E.) LTÉE 6651

CURATELLE PUBLIQUE — LOI SUR LA

AVIS DE QUALITÉ

DALLAIRE, LÉVIS 6665
GAUDREAULT, MAURICE 6665
MAJEAU, NORMAND 6666
TREMBLAY, RONALD 6666

DÉCLARATIONS DES COMPAGNIES ET SOCIÉTÉS — LOI SUR LES

AMENDEMENT

COMPAGNIE DE NAVIGATION TOWNSVILLE, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE 6651

FORMATION

PROGRAMME R & D THERMACTIF, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE 6652
THERMACTIVE R & D PROGRAM 6652

FINANCEMENT DES PARTIS POLITIQUES — LOI RÉGISSANT LE

ALLOCATION AUX PARTIS POLITIQUES (*Articles 55 à 61 de la loi*) 6666
REMPLACEMENT DE REPRÉSENTANTS OFFICIELS 6666

MINISTÈRES — AVIS CONCERNANT LES

ÉNERGIE ET RESSOURCES

CADASTRES

ADSTOCK, CANTON 6667
ALLEYN, CANTON 6667
ASCOT, CANTON 6667
AYLMER, VILLAGE 6667
BAIE-SAINT-PAUL, PAROISSE 6668

MINISTÈRES — AVIS CONCERNANT LES

Page

ÉNERGIE ET RESSOURCES

CADASTRES — suite

CHERTSEY, CANTON 6668
CLYDE, CANTON 6668
COATICOOK, VILLAGE 6668
DE SALABERRY, CANTON 6668
DUNHAM, CANTON 6669
HULL, CITÉ 6669
JONQUIÈRE, CANTON 6669
JONQUIÈRE, CANTON 6669
LACHENAIE, PAROISSE 6669
LACHINE, VILLE 6670
L'ANGE-GARDIEN, PAROISSE 6670
L'ASSOMPTION, PAROISSE 6670
LONGUE-POINTE, PAROISSE 6670
MAGOG, VILLE 6671
MAGOG, VILLE 6671
MANICOUAGAN, CANTON 6671
MANICOUAGAN, CANTON 6671
MONTRÉAL, CITÉ (QUARTIER SAINT-ANTOINE) 6671
MONTRÉAL, CITÉ (QUARTIER SAINT-ANTOINE) 6672
MONTRÉAL, CITÉ (QUARTIER SAINT-ANTOINE) 6672
MONTRÉAL, CITÉ (QUARTIER SAINT-ANTOINE) 6672
MONTRÉAL, CITÉ (QUARTIER SAINT-ANTOINE) 6672
MONTRÉAL, CITÉ (QUARTIER SAINT-LAURENT) 6672
MONTRÉAL, CITÉ (QUARTIER SAINT-LAURENT) 6673
MONTRÉAL, CITÉ (QUARTIER SAINT-LOUIS) 6673
NOTRE-DAME-DE-LA-VICTOIRE, PAROISSE 6673
NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION-DE-REPENTIGNY, PAROISSE 6673
NOTRE-DAME-DU-MONT-CARMEL, PAROISSE 6674
NOTRE-DAME-DU-MONT-CARMEL, PAROISSE 6674
ORFORD, CANTON 6674
POINTE-AUX-TREMBLES, PAROISSE 6674
POINTE-AUX-TREMBLES, PAROISSE 6674
POINTE-AUX-TREMBLES, PAROISSE 6675
POINTE-AUX-TREMBLES, PAROISSE 6675
POINTE-AUX-TREMBLES, PAROISSE 6675
POINTE-AUX-TREMBLES, PAROISSE 6675
POINTE-AUX-TREMBLES, PAROISSE 6675
POINTE-AUX-TREMBLES, PAROISSE 6676
POINTE-AUX-TREMBLES, PAROISSE 6676
POINTE-AUX-TREMBLES, PAROISSE 6676
POINTE-AUX-TREMBLES, PAROISSE 6676
POINTE-AUX-TREMBLES, PAROISSE 6677
POINTE-AUX-TREMBLES, PAROISSE 6677
POINTE-AUX-TREMBLES, PAROISSE 6677
POINTE-CLAIRE, PAROISSE 6677
QUÉBEC, CITÉ (QUARTIER MONTCALM) 6678
RAGUENEAU, CANTON 6678
RIVIÈRE-DES-PRAIRIES, PAROISSE 6678
RIVIÈRE-DES-PRAIRIES, PAROISSE 6678
RIVIÈRE-DES-PRAIRIES, PAROISSE 6678
ROUYN, VILLE 6679
SAINTE-ADÈLE-D'ABERCROMBIE, PAROISSE 6679
SAINT-ANTOINE-DE-LAVALTRIE, PAROISSE 6679
SAINT-ANTOINE-DE-LONGUEUIL, PAROISSE 6679
SAINT-ANTOINE-DE-LONGUEUIL, PAROISSE 6680
SAINT-AUGUSTIN, PAROISSE 6680
SAINT-CLÉMENT, PAROISSE 6680
SAINT-COLOMB-DE-SILLERY, PAROISSE 6680

MINISTÈRES — AVIS CONCERNANT LES

Page

ÉNERGIE ET RESSOURCES

CADASTRES — suite

SAINT-COLOMB-DE-SILLERY, PAROISSE 6680
SAINT-COLOMB-DE-SILLERY, PAROISSE 6681
SAINT-CONSTANT, PAROISSE 6681
SAINT-CONSTANT, PAROISSE 6681
SAINTE-DOROTHÉE, PAROISSE 6681
SAINT-EDMOND-DE-STONEHAM, PAROISSE 6681
SAINT-EUSTACHE, PAROISSE 6682
SAINT-FRANÇOIS, PAROISSE 6682
SAINTE-FOY, PAROISSE 6682
SAINTE-GENEVIÈVE, PAROISSE 6682
SAINT-GEORGES-DE-CLARENCEVILLE, PAROISSE 6682
SAINT-GRÉGOIRE, PAROISSE 6683
SAINT-HENRI-DE-MASCOUCHE, PAROISSE 6683
SAINT-HILAIRE, PAROISSE 6683
SAINT-HILAIRE, PAROISSE 6683
SAINT-JEAN, PAROISSE 6683
SAINT-JEAN-BAPTISTE-DE-NICOLET, PAROISSE 6684
SAINT-JEAN-BAPTISTE-DE-NICOLET, PAROISSE 6684
SAINT-JEAN-BAPTISTE-DE-NICOLET, PAROISSE 6684
SAINT-JEAN-CHRYSOSTOME, PAROISSE 6684
SAINTE-JEANNE-DE-L'ÎLE-PERROT, PAROISSE 6685
SAINT-JÉRÔME, PAROISSE 6685
SAINTE-JULIE, PAROISSE 6685
SAINT-LAURENT, PAROISSE 6685
SAINT-LAURENT, PAROISSE 6685
SAINT-LAZARE, PAROISSE 6686
SAINT-LOUIS-DE-TERREBONNE, PAROISSE 6686
SAINT-LOUIS-DE-TERREBONNE, PAROISSE 6686
SAINT-LOUIS-DE-TERREBONNE, PAROISSE 6686
SAINT-LUC, PAROISSE 6687
SAINTE-MARGUERITE, PAROISSE 6687
SAINT-NICOLAS, PAROISSE 6687
SAINTE-ROSE, PAROISSE 6687
SAINT-SAUVEUR, PAROISSE 6687
SAINTE-THÉRÈSE-DE-BLAINVILLE, PAROISSE 6688
SAINTE-THÉRÈSE-DE-BLAINVILLE, PAROISSE 6688
SAINTE-THÉRÈSE-DE-BLAINVILLE, PAROISSE 6688
SAINTE-THÉRÈSE-DE-BLAINVILLE, PAROISSE 6688
SAINTE-THÉRÈSE-DE-BLAINVILLE, PAROISSE 6688
SAULT-AU-RÉCOLLET, PAROISSE 6689
SAULT-AU-RÉCOLLET, PAROISSE 6689
SAULT-AU-RÉCOLLET, PAROISSE 6689
SHEFFORD, CANTON 6689
TEMPLETON, CANTON 6689
THETFORD, CANTON 6690
VARENNES, PAROISSE 6690
WICKHAM, CANTON 6690

DIVERS

RÉVOCATION DE DROITS MINIERS 6690
RÉVOCATION DE DROITS MINIERS 6692

PROCLAMATION(S)

Titres de propriété dans certains districts électoraux (L.R.Q., c. T-11) Application au cadastre d'une partie de la municipalité de Havre-Saint-Pierre, district électoral de Duplessis 6692

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI CONCERNANT LES

Page

REPRISE D'EXISTENCE (AVIS DE)

AMIS DE NEW GLASCOW INC. (LES) 6652
ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DE SAINT-RÉDEMPTEUR INC. (L') 6652
CENTRE PAROISSIAL DE NOTRE-DAME-DE-PITIÉ DE QUÉBEC INC. (LE) 6652
CLUB DE HOCKEY LES CYCLONES DE JOLIETTE INC. 6652
MACMILLAN (NORMAN) INC. 6652
NEW GLASCOW CHUMS INC. 6652
NEW GLASCOW CHUMS INC. 6652
TERRASSE SALABERRY INC. 6652

SERVICES DE SANTÉ ET LES SERVICES SOCIAUX — LOI SUR LES

CENTRE D'ACCUEIL LA CLAIRIÈRE (*L.P.*) 6693

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC — LOI SUR LA

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE BIENCOURT (*L.P.*) 6694
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE BOIS-DES-FILION (*L.P.*) 6694
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE L'ANGE-GARDIEN (*L.P.*) 6694
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINT-ARSÈNE (*L.P.*) 6694
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINTE-MÉLANIE (*L.P.*) 6695

SOUMISSIONS — DEMANDES DE

DOLLARD-DES-ORMEAUX, VILLE 6695
LA POCATIÈRE, VILLE 6695
LAUZON, VILLE 6696

SYNDICATS PROFESSIONNELS — LOI SUR LES

FÉDÉRATION DES SYNDICATS D'INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS AUXILIAIRES DU QUÉBEC (*Changement de nom*) 6697
SYNDICATS DES TRAVAILLEURS DES PÂTES ET PAPIERS DE WINDSOR INC. (*Changement de nom*) 6697

VENTE(S) PAR LICITATION

FRASCADORE *ET AL.* c. KALFON 6697

VENTE(S) PAR SHÉRIF

ABITIBI

BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE c. DESFOSSÉS *ET AL.* 6698

BEAUCE

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. CARDIN 6699
BANQUE NATIONALE DU CANADA c. LOUBIER 6699
CAISSE D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE BEAUCE-SUD c. BEAUDOIN *ET AL.* 6700
CAISSE POPULAIRE DE BEAUCEVILLE c. RODRIGUE *ET AL.* 6700
LAURENTIDE ACCEPTANCE CORP. LTD c. QUIRION 6701
LAURENTIDE ACCEPTANCE CORPORATION LTD c. LACHANCE *ET AL.* 6701
PLACEMENTS ALNOURC INC. (LES) c. CHAMPAGNE 6702

DRUMMOND

CAISSE D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DRUMMOND c. NEPVEU 6702

FRONTENAC

BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT (LA) c. BRASSERIE BLACK-LAKE INC. *ET AL.* 6703
CAISSE POPULAIRE DE SAINT-SYLVESTRE c. NADEAU 6704
CAISSE POPULAIRE DE SAINT-SYLVESTRE c. NADEAU 6705
CAISSE POPULAIRE ST-DÉSIRÉ DU LAC NOIR (LA) c. OUELLET 6705
COMMISSION SCOLAIRE BLACK-LAKE-DISRAELI c. ROUTHIER 6706

VENTE(S) PAR SHÉRIF — *suite*

Page

GASPÉ

BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT c. ROY *ET AL.* 6706
ROBICHAUD MÉTAL INC. c. LES CONSTRUCTIONS CHAGA LTÉE *ET AL.* 6707

HULL

COMPAGNIE TRUST ROYAL c. BOURRET 6707
HOUSEHOLD FINANCE CORPORATION OF CANADA c. EASEY *ET AL.* 6708

JOLIETTE

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. VILLENEUVE 6710
CAISSE D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE ST-JÉRÔME (LA) c. VALADE 6710
GEOFFROY c. LALANCETTE 6711
HAYES c. GOSSELIN 6711
LANTEIGNE c. CANADIEN PACIFIQUE LIMITÉE 6713
L'ÉCUYER c. WILHELMY 6714
SOFAB LTÉE (1978) c. HERVIEUX 6715
TEXACO CANADA INC. c. DUMONTIER 6715

KAMOURASKA

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. LÉVESQUE 6716
STE-RITA, MUNICIPALITÉ c. TURCOTTE APRIL 6716

MONTRÉAL

BANQUE DE MONTRÉAL c. TREMBLAY 6716
BANQUE NATIONALE DU CANADA c. OLIGNY 6717
BANQUE NATIONALE DU CANADA c. THOMPSON LAURIER *ET AL.* 6717
CAISSE D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE NAPIERVILLE LAPRAIRIE (LA) c. DUQUETTE 6718
CAISSE POPULAIRE CÔTE-DES-NEIGES c. FERNANDES *ET AL.* 6718
CAISSE POPULAIRE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE MONTRÉAL c. LUSSIER 6719
MONT-ROYAL, VILLE c. DIENI 6720
KENNEDY c. TOBIN *ET AL.* 6720
PARKWAY CHEVROLET OLDSMOBILE CADILLAC INC. c. ISSON 6721

QUÉBEC

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. GAGNÉ 6721
BANQUE NATIONALE DU CANADA c. ST-PIERRE 6722
BANQUE NATIONALE DU CANADA c. SUCRERIE BONNE ENTENTE INC. *ET AL.* 6723
BEAUPORT, VILLE c. GUILLOT 6723
BEAUPORT, VILLE c. JOBIDON 6723
BEAUPORT, VILLE c. MICHAUD 6724
CAISSE D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE CHAUVEAU c. TURGEON 6724
PERREAULT c. VINETTE 6725

RIMOUSKI

LA MUTUELLE DU CANADA c. BERNIER 6725

ROBERVAL

CAISSE D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE ROBERVAL ST FÉLICIEN c. P.L. MEUBLES INC. *ET AL.* 6726
CAISSE D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE ROBERVAL ST FÉLICIEN c. DUFOUR *ET AL.* 6726

SAINT-FRANÇOIS

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. HATCH 6727
LAMOUREUX c. DAIGLE 6727

TERREBONNE

BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT c. HÔTEL BELMONT (STE-AGATHE) LTÉE. *ET AL.* 6728

VENTE(S) PAR SHÉRIF — *suite*

Page

TROIS-RIVIÈRES

CAISSE POPULAIRE SAINTE-FAMILLE DU CAP c. LES CONSTRUCTIONS VEILLETTE & GAGNON INC. 6729

VENTE(S) POUR TAXES

ASBESTOS, VILLE 6729
BUCKINGHAM, VILLE 6730
GASPÉ, VILLE 6735
L'ISLET, VILLE (*Correction*) 6741